

futuribles

NOVEMBRE

*La création d'entreprise :
enjeux, acteurs et stratégies*

ANALYSE-PRÉVISION-PROSPECTIVE

futuribles

Revue mensuelle de l'Association Internationale Futuribles
55, rue de Varenne, 75007 Paris, France – Tél. 222 63 10 +

comité d'orientation

Ismail S. Abdalla, Michel Albert, Serge Antoine, Göran Backstrand, Bernard Cazes, Michel Crozier, Jacques Durand, Mahdi Elmandjra, Emilio Fontela, Claude Guillemin, Paul-Marc Henry, Bertrand de Jouvenel, Edmond Lisle, Daniel Malkin, Eléonora Masini, Henri Mendras, Pierre Massé, Aurelio Peccei, Pierre Piganiol, Jean Saint-Geours, Michel Salomon, Philippe de Seynes, Alvin Toffler, Georges Vedel.

directeur

Hugues de Jouvenel

rédaction

Christine de Guébriant,
Patrick Chabert, Guy Poquet.

Association Internationale Futuribles
55, rue de Varenne, 75007 Paris, Tél. 222 63 10

abonnements-diffusion

Pergamon Press France
24, rue des Ecoles, 75240 Paris Cedex 05, Tél. 329 44 65
Telex : 202 156 F

Un an	France	270,00 FF (TVA 4% incl.)
	C.E.E.	270,00 FF
	Etranger	290,00 FF
	Par avion	375,00 FF
Le numéro	25,00 FF	

Les articles signés expriment l'opinion des auteurs et pas nécessairement celle de Futuribles.
Tous droits de reproduction même partielle, par quelque procédé que ce soit, réservés pour tous pays.

© Association Internationale Futuribles 1981

Commission paritaire n° 56798 – ISSN 0337 307 X
Imprimerie spéciale de Pergamon – Dépôt légal n° 810719 Octobre 1981.
Photos : Rapho p. 20 – Viollet pp. 25, 41 – Gamma p. 57

Création d'entreprise : à la recherche d'une politique

Marc Benoun, Patrick Sénicourt (1)

Nous ouvrons ce numéro sur la création d'entreprise par un article remarquable de Marc Benoun et Patrick Sénicourt qui résume ici les principales conclusions de l'enquête internationale qu'ils ont menée sur l'aide à la création et au développement des entreprises nouvelles.

Convaincus que la vitalité des entreprises dépend essentiellement :

- de la qualité de l'image du créateur dans l'opinion publique ;*
- de la mise en place de mesures spécifiques en faveur de la création d'entreprise dans le cadre d'une politique à la fois cohérente, décentralisée, à long terme ;*
- de l'existence de moyens financiers et humains dimensionnés aux réels besoins ;*
- et d'un système d'aides centré davantage sur le futur entrepreneur en tant qu'individu plutôt que sur les caractéristiques de l'entreprise projetée, les auteurs nous exposent quels sont les principaux mécanismes d'aide à la création d'entreprise dans six pays de l'OCDE : Grande-Bretagne, RFA, USA, Canada, Suède et Danemark.*

A l'issue de cette enquête, les auteurs ont élaboré un modèle applicable au contexte français ; nous en publierons une description dans un prochain numéro.

(1) Les auteurs sont tous deux diplômés E.S.C.P. et Docteurs en Gestion. Ils partagent leurs activités entre l'enseignement, la recherche et le conseil en entreprise depuis plus de 10 ans. Marc Benoun enseigne le Marketing à l'Université Paris IX-Dauphine et a animé l'option Création d'Entreprise à l'E.D.H.E.C. Patrick Sénicourt enseigne au groupe E.S.C.P. (Ecole Supérieure de Commerce de Paris) la Finance et l'Informatique de Gestion. Il y a également implanté un programme Création d'Entreprise.

Interrogé par le *Nouvel Observateur* (2), l'actuel Ministre de l'Industrie Pierre Dreyfus citait Léon Blum : « Si nous dépensions à temps pour créer des entreprises moyennes la moitié de l'argent que nous dépensions pour en sauver des mourantes, nous rendrions la France prospère ».

Il est encore trop tôt pour connaître ce que seront les options du gouvernement socialiste en matière de politique industrielle. Sachant cependant que les ressources disponibles sont nécessairement limitées, cette déclaration a le mérite de poser clairement les termes de l'alternative :

- soutenir des entreprises en difficulté, qui n'ont pas généralement su s'adapter à temps aux modifications technologiques ou commerciales de leur marché ;
- aider à la création d'entreprises, grâce à des mesures qualitativement et quantitativement adaptées.

Depuis 1970, les différents gouvernements de la V^{ème} République qui se sont succédé jusqu'à l'arrivée au pouvoir des Socialistes, ont engagé simultanément des actions dans trois directions :

- soutien des entreprises et des secteurs en difficulté ;
- assistance aux PME, dont on a redécouvert les vertus en termes d'emploi, d'innovation, d'équilibre régional...
- aide à la création d'entreprises.

En 1972, les Pouvoirs Publics se sont inquiétés de la faiblesse du taux de natalité des entreprises et du renouvellement insuffisant du tissu industriel. Le Ministre du Développement Industriel et Scientifique a alors chargé Monsieur François Mialaret de constituer et animer une Commission en vue d'étudier les obstacles à la création d'entreprise (3).

Depuis lors s'est développé dans notre pays un mouvement favorable à l'aide à la création d'entreprise. Administrations, établissements bancaires, organismes consulaires, associations, établissements d'enseignement ont pris tour à tour des initiatives propres à réanimer la création d'entreprise.

La multiplication des aides offertes n'est hélas pas nécessairement un gage d'efficacité et de cohérence. Jean-Claude Aymard, Directeur de l'Agence Nationale pour la Création d'Entreprise, a pu faire remarquer l'inflation des mesures proposées aux créateurs : existence de 130 organismes et 90 régimes d'aide. Le remède n'est-il pas pire que le mal ?

Les futurs entrepreneurs connaissent-ils bien les possibilités qui leur sont offertes ? Sont-ils en mesure de remplir les très nombreux dossiers qui leur sont demandés, sans d'ailleurs pour autant être assurés d'obtenir ce qui n'est

(2) *Nouvel Observateur*, 19 Novembre 1979.

(3) Le rapport de la Commission Mialaret, intitulé « Pour entreprendre » a été publié en 1973. Il contient un ensemble de recommandations spécifiques, en partie inspirées d'observations faites à l'étranger.

souvent qu'une aumône, sans réel rapport avec les besoins financiers nécessaires à leur création.

Encore n'évoquons-nous ici que les aides financières, qui constituent la partie la plus visible de l'iceberg. En effet, aider la création d'entreprise dépasse largement le domaine financier.

L'aide à la création d'entreprise constitue un processus continu qui doit comprendre une série d'actions : information, sensibilisation, stimulation, formation, conseil, soutien institutionnel, financement et même participation active dans certains cas. Ces diverses formes d'incitation et de soutien doivent être mises en oeuvre depuis l'incubation de l'idée chez l'individu, jusqu'à la fin de la phase de croissance risquée de l'entreprise (voir encadré).

L'existence d'un système d'aide implique aussi qu'aucun des types d'actions précédemment définis ne soit négligé, que le processus soit continu, que les organismes d'aide aient des missions clairement définies, que les dispositifs soient peu nombreux et/ou bien identifiés par les créateurs.

L'efficacité d'un système d'aide devrait pouvoir se mesurer grâce à deux indicateurs : le nombre d'entreprises qui n'auraient pas été créées si le sys-

1. Information :

Une première forme d'action consiste à diffuser une *information générale* destinée au grand public sur le phénomène de création d'entreprise, sur la situation et l'importance de la création dans l'économie actuelle, sur les conditions de réussite et causes d'échec en matière de création...

2. Sensibilisation :

Cette seconde forme d'action se caractérise par une *information plus spécifique*, destinée aux créateurs potentiels sur les créneaux possibles, les modalités de création d'une entreprise... L'objectif de cette information est de faire passer le public d'une attitude négative ou neutre à une attitude réceptive, voire positive, vis-à-vis de l'entrepreneur et de l'entreprise nouvelle.

3. Stimulation :

Il s'agit maintenant d'information et d'actions plus orientées, destinées à mettre en lumière les avantages que l'on peut retirer d'une création d'entreprise au plan personnel.

On informera les créateurs potentiels et on les fera accéder à des avantages tels que primes, concours, aides financières... Cette démarche a pour objectif d'accélérer la prise de décision de créer, en levant les

freins éventuels et en proposant des opportunités et des facilités.

4. Formation :

Nous distinguons la *formation générale* des créateurs potentiels, personnes qui ont l'intention vaguement ressentie d'être de nouveaux entrepreneurs et pour lesquels la formation est plus une sensibilisation qu'une étude approfondie du métier de nouvel entrepreneur, et la *formation spécifique* destinée aux créateurs révélés, c'est-à-dire aux personnes ayant un projet plus ou moins défini. Cette formation spécifique prend très souvent la forme d'une préparation à l'action et d'une mise en garde vis-à-vis des obstacles qui vont se présenter lors des phases de création et de croissance risquée.

5. Préparation :

A ce niveau, nous nous situons aux frontières de la formation et du conseil, dans la mesure où la formation passe souvent par une assistance plus ou moins personnalisée. Le formateur prend fréquemment la position du conseil pour l'élaboration du dossier de création.

6. Conseil :

L'intervention du conseil peut avoir lieu avant, pendant ou après la création. Elle

concerne le plus souvent les domaines techniques, juridiques, financiers ou commerciaux. Cette assistance vise à seconder le futur ou nouvel entrepreneur, à lui éviter les erreurs le plus fréquemment rencontrées, à l'informer des possibilités qui lui sont offertes, à redresser les erreurs qui ont pu être commises.

7. Soutien institutionnel :

Ce sont notamment les mesures administratives et fiscales proposées aux entrepreneurs et / ou aux entreprises dans le but de réduire les freins (allègement des formalités administratives ou juridiques par exemple), ou de créer des encouragements par des mesures fiscales appropriées.

8. Financement :

Ces mesures sont destinées à remédier au problème le plus fréquemment évoqué en

matière de création et de développement d'entreprises : l'absence ou l'insuffisance de capitaux propres ou de financements à long terme.

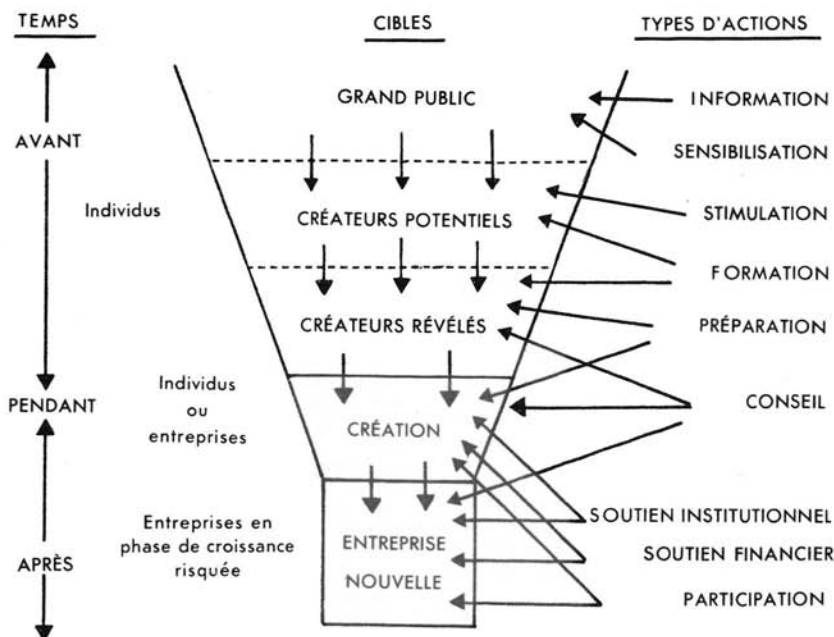
9. Participation :

Ce comportement est caractérisé par une interpénétration des actions des créateurs et des promoteurs. C'est le plus souvent l'association des financeurs et des créateurs, qui implique la participation des premiers à la gestion de l'entreprise.

Les différentes formes que peut prendre l'aide à la création et au développement des entreprises, sont récapitulées dans le schéma n° 1 qui fait apparaître :

1. les types d'actions.
2. les «cibles» ou destinataires de ces actions.
3. les phases pendant lesquelles s'exercent ces actions (facteur temps).

**Le processus d'aide et d'assistance
à la création et au développement des entreprises**



tème n'avait pas existé ; le taux de survie des entreprises aidées, au bout d'une période de 5 ans, généralement considérée comme étant la phase de croissance risquée.

Il n'est pas besoin d'ajouter qu'aucune statistique globale n'existe actuellement, à notre connaissance, en France, ne serait-ce que sur le nombre d'entreprises nouvelles aidées.

Le contexte français se caractérise *in fine* par la dispersion des bonnes volontés. De ce fait, les organismes engagés dans le processus ont un impact très faible eu égard à l'importance des besoins. Faut-il imputer à cette situation la faiblesse persistante du taux de natalité des entreprises françaises (estimé à 1,5 % en France contre 3 % en RFA, et 5 à 6 % aux USA), ou faut-il chercher ailleurs la cause de ce phénomène ?

Qu'en est-il dans les principaux pays développés qui constituent à la fois nos partenaires et nos concurrents ?

C'est pour tenter de répondre à ces questions que nous sommes allés en Grande-Bretagne, RFA, USA, Canada, Suède et Danemark, dans le cadre d'une recherche menée pour le compte de la FNEGE et de l'ESCP (4).

Au travers de cette investigation internationale, nous avons acquis la conviction que la réussite d'une politique nataliste (5) en matière d'entreprises est fonction des critères suivants :

— La qualité de l'image du créateur d'entreprise et de l'entrepreneur dans l'opinion publique, facteur propre à susciter ou au contraire à étouffer les vocations.

— La mise en place de mesures spécifiquement destinées à la création d'entreprise, et non pas dérivées avec plus ou moins de bonheur d'une politique PME, Emploi, Région, Innovation.

— La nécessité de mettre en oeuvre une politique d'ensemble et à long terme, et non pas une série de mesures limitées dans leur champ d'application et/ou conjoncturelles.

— Une grande clarté de l'offre et des conditions d'accès aux aides pour le créateur potentiel, ce qui condamne l'inflation des organisations et milite pour une nécessaire coordination des organismes existants.

— Une information et des actions régionalement et sociologiquement décentralisées pour «aller chercher les créateurs d'entreprises là où ils sont et s'adresser à eux en fonction de ce qu'ils sont».

— Des moyens financiers et humains dimensionnés en fonction de l'ampleur

(4) «L'aide à la Création et au Développement des entreprises nouvelles. Comparaison internationale». — Marc Benoun, Patrick Sénicourt. — FNEGE-E.S.C.P. 1980. — 500 pages.

(5) Une politique nataliste doit d'abord s'attacher à accroître le nombre de naissances d'entreprises (pas uniquement industrielles), puis assurer la viabilité et accroître les chances de survie des jeunes entités économiques.

de la tâche, pour faire de l'aide à la création d'entreprise autre chose que des bonnes paroles, rapidement dispensées, et une enveloppe financière congrue, sans commune mesure avec les besoins réels de la création et du développement.

— Des aides plus centrées sur le futur entrepreneur en tant qu'individu, et indépendantes des caractéristiques de son projet ; l'important est d'aider le créateur à surmonter ses propres difficultés, cet appui ne devant pas être subordonné à la capacité d'innovation, de création d'emploi ou à la localisation de la future entreprise. Cette dernière pourra d'ailleurs, une fois créée, bénéficier des aides spécifiques correspondantes.

Pour étayer notre propos, nous décrivons ici certaines des actions significatives que nous avons pu observer dans les différents pays étudiés, en les analysant en fonction des facteurs-clés d'efficacité précédemment décrits.

Entrepreneur : une vocation qui se perd

Dans tous les pays visités, à l'exception peut-être des USA, le métier d'entrepreneur ne suscite que peu de vocations. Cette désaffection semble due à une image négative dans l'opinion publique, qui se trouve peu séduite par le poids du travail et des responsabilités du patron, le risque encouru comparé à la stabilité relative de l'emploi salarié, la lourde taxation des revenus élevés.

Au Canada, M. Geoffroy E. Hale de la Fédération of Independent Business décrivait ainsi l'image de l'entrepreneur dans l'opinion : «C'est un homme recherchant le profit, prisonnier de son affaire, exploitant la main d'oeuvre».

En RFA, M. Gobel, de la Revue Economique Capital, expliquait la baisse du taux de création constatée dans ce pays principalement par la rigidité de la société allemande, où les cadres préfèrent la sécurité de l'emploi salarié au risque de la profession d'entrepreneur.

En Suède, M. Panzerhielm du SIFU (organisme national de formation continue) évoquait le caractère dissuasif de l'impôt sur le revenu des personnes physiques vis-à-vis de la création d'entreprise.

Au Danemark, l'impôt sur les hauts revenus est aussi un frein à la démarche entrepreneuriale. C'est ainsi que, pour un revenu imposable de 200 000 couronnes, la somme des impôts d'Etat et des impôts locaux s'élève à plus de 100 000 couronnes (6).

Dans le cas particulier des USA, se mettre à son compte reste une des composantes du «rêve américain». C'est peut être pourquoi l'image de l'en-

(6) 200 000 couronnes = 160 000 francs

Les raisons de la création d'entreprises

Trois raisons majeures de créer une entreprise se dégagent des études effectuées sur le sujet (1) (voir tableau) ; ce sont :

- la volonté d'indépendance : c'est le désir d'«être son propre patron», de se «mettre à son compte» ;
- le désir de mettre en œuvre une idée ou une invention : la conviction de l'inventeur que son projet peut apporter quelque chose à la société où il vit, confrontée à l'incrédulité, l'indifférence ou les sarcasmes qu'il rencontre, l'amène à n'avoir de cesse que son idée se concrétise ;
- la recherche de gains importants : c'est la conviction souvent exprimée que le travail salarié, s'il permet de vivre, ne permet pas de s'enrichir.

Ces trois raisons ne sont pas exclusives ; elles se combinent fréquemment et c'est leur résultante qui pousse un individu ou une équipe à créer l'entreprise. Ce faisant, ils satisfont des besoins importants et souvent inconscients, tels que «le besoin de réalisation, le besoin de puissance...» (2).

Les raisons de la création d'entreprises industrielles

Entreprises d'individus

- Volonté d'indépendance
- Désir de mettre en œuvre une idée ou une invention
- Recherche de gains importants

Entreprises filiales

- Désir de rechercher ou d'exploiter des techniques ou des procédés nouveaux.
- Volonté de prendre pied sur un marché nouveau trop étroit par rapport à la taille, au mode d'opération et aux coûts fixes existants.
- Souci d'accroître le degré d'intégration verticale.
- Besoin de diversification.
- Recherche de simplification ou d'efficacité dans les structures.

Le faisceau de raisons présenté plus haut n'est pas cependant l'apanage de rares individus privilégiés. Tout homme porte en lui, avec des degrés divers d'intensité, le goût de l'indépendance, de l'invention et du gain. Force est donc de se demander pourquoi si peu d'entreprises sont créées en France. La réponse tient aux obstacles à la création qui seront présentés plus loin. Elle tient surtout aux caractéristiques propres des créateurs potentiels.

Les différents sondages sembleraient indiquer qu'un pourcentage élevé de salariés ont songé à créer leur entreprise. Ce qui les en a dissuadé ou empêché, c'est d'abord une importante aversion pour le risque, c'est ensuite un manque de détermination. Un créateur éminent illustre cette constatation en affirmant, non sans quelque goût du paradoxe, que la création d'une entreprise requiert : 2 % de finances, 8 % de connaissances, 45 % de courage, 45 % d'inconscience (3).

Ainsi, le refus de remettre en question un certain niveau de sécurité et de stabilité fait-il de la plupart des projets de création d'entreprise des rêves souvent caressés mais non réalisés (4).

(1) *Entreprise* du 24 janvier 1972. «Créez vous-mêmes votre entreprise», par C. Carpu, J.R. Grinda, F. Viallet, Editions d'organisation.

(2) *Les Echos* du 18 avril 1974.

(3) M.Y. Gattaz, table ronde sur les créateurs d'entreprise, Université européenne des Affaires, 16 novembre 1972.

(4) Profil du créateur d'entreprise. Son âge moyen est de 32 ans au moment de la constitution de la société, en tout cas inférieur à 40 ans ; par vocation et par formation, c'est un «ingénieur» plus qu'un «chercheur». De par ses dispositions d'esprit, il est plus orienté vers le développement, la concrétisation des idées, que vers la recherche. Mais surtout, les trois quarts des entrepreneurs sont des fils de travailleurs indépendants ; il existe un milieu formateur d'entrepreneurs tel que les jeunes hommes qui en sont issus ont naturellement l'idée de créer une entreprise.

Source : «Créez vous-même votre entreprise». C.N.M.E., bulletin trimestriel n° 66, 1975.

trepreneur reste encore entourée d'une certaine aura, avec néanmoins une nette tendance à se dégrader. L'amorce de ce revirement serait dû, selon diverses personnes interrogées, à l'émergence d'un réalisme corrélé avec une moins grande mobilité sociale : l'esprit pionnier tend à s'estomper dans les nouvelles générations.

Cependant, encore maintenant, les responsables d'organisations telles que la Small Business Administration recommandent aux animateurs des «Pre-business Workshops» (7) d'insister auprès des participants (plus de 200 000 personnes assistent chaque année à ces sessions) sur la difficulté du métier d'entrepreneur, afin de dissuader les candidats qui ne seraient que velléitaires.

On parvient ainsi à ce paradoxe que le nombre d'entreprises créées est en valeur relative plus élevé dans un pays comme les USA, qui adopte une attitude prudente vis-à-vis des créateurs, que dans des pays qui font des efforts notables pour orienter le public vers l'entrepreneuriat. La création d'entreprise a la chance d'être encore aux USA un phénomène naturel qui ne nécessite pas trop de dispositifs incitatifs, sauf peut-être pour les minorités ethniques qui ont toujours fait l'objet de nombreuses sollicitations de la SBA. Autant que nous puissions le savoir, il semble que la nouvelle administration mise en place par le Président Reagan aurait tendance à alléger les mesures d'incitation.

Ces observations illustrent bien le fait que tout système d'aide qui ne repose pas sur une image plus favorable de l'entrepreneur auprès de la population est de toute évidence condamné.

Création d'entreprise : enjeu national ?

Dans aucun des pays que nous avons visités, la création d'entreprise ne fait l'objet d'une politique véritable.

A cela plusieurs raisons possibles :

- le problème de la création d'entreprise ne se pose pas ou peu ;
- la création n'est pas une priorité nationale ;
- la création est seulement une préoccupation émergente.

Aux USA, beaucoup de nos interlocuteurs se sont sincèrement posé la question de savoir pourquoi s'intéresser à la création d'entreprise, si ce n'est pour des minorités ethniques qu'il faut aider à être des Américains comme les autres, avec les mêmes rêves et les mêmes ambitions. D'autres personnes, dans la pers-

(7) Pre-business Workshops : séminaires d'une journée destinés à informer les futurs créateurs d'entreprise sur les facteurs qui doivent être pris en compte pour créer et gérer avec succès une petite entreprise.

pective de la nouvelle droite américaine, sont allées jusqu'à mettre en cause le bien-fondé des aides dans ce domaine.

Au Canada, l'importance de la création d'entreprise, si elle est reconnue, n'est pas encore une priorité dans la politique industrielle, tant au niveau fédéral que provincial. C'est ainsi que Monsieur Desjardins, du Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, nous confiait qu'au Canada «il est prioritaire d'orienter les efforts nationaux vers la survie des entreprises existantes, et notamment les PME, qui constituent l'essentiel du tissu canadien ; en effet, dans la majorité des cas, les PME connaissent des problèmes de gestion qu'il faut d'abord résoudre avant de s'attaquer à la création d'entreprise».

Au Danemark, la prise de conscience de la spécificité et de l'importance du phénomène est une préoccupation émergente, qui reste le fait de quelques hommes et de quelques institutions. Rares sont donc les initiatives s'adressant aux nouveaux entrepreneurs, même si leur raisonance peut être importante, compte-tenu de la faible dimension de ce pays.

En Suède, les responsables économiques commencent seulement à miser sur les PME, dont on découvre l'importance depuis le milieu des années 70. Ce mouvement correspondant, comme dans beaucoup de pays, à l'apparition puis l'amplification de la crise économique. Pour ce qui concerne la création d'entreprise, un rapport de la Royal Swedish Academy of Engineering Sciences (8) déplore le manque de mesures et l'inexpérience des Agences gouvernementales pour la création d'entreprise.

En RFA, la situation paraît un peu plus avancée sur la voie de l'élaboration d'une politique véritable. Dès 1970, le gouvernement allemand mettait en place une politique d'aide aux PME comprenant un volet spécifique «création d'entreprise», qui visait essentiellement le domaine financier. Les mesures déjà prises ont été renforcées, surtout par la mise en place en 1979 de prêts personnels destinés aux créateurs d'entreprise.

L'état d'avancement des différents pays sur la voie d'une politique spécifique destinée à la création d'entreprise est donc fort inégal, mais en tout état de cause aucun d'entre eux ne dispose d'un corps complet et exhaustif de mesures propres à constituer une telle politique.

Sur le chemin d'une politique : quelques points d'ancrage

Si l'on considère l'ensemble des pays étudiés, il est intéressant de juxtaposer une série de mesures, dispositifs et institutions mis en place ici et là, à par-

(8) «Technical Capability and Industrial Competence : A Comparative Study on Sweden's Future Competitiveness». Juin 1979.

tir desquels il sera possible de construire un système cohérent et opérationnel.

S'agissant des USA, et au-delà des Pre-business Workshops déjà évoqués, on peut relever essentiellement deux types de mesures incitatives à la création d'entreprise : l'existence de programmes de préparation à la démarche entrepreneuriale dans 140 universités, et la diffusion par la SBA de nombreuses brochures informatives et méthodologiques pour l'entrée dans les affaires. Il faut évoquer également la légèreté et la rapidité de mise en oeuvre des obligations légales dans la constitution juridique d'une société, malheureusement très largement compensée par la nécessité d'inscrire dans les statuts tout ce que la Loi ne prévoit pas, ainsi que les réponses aux conflits potentiels dus aux variantes juridiques d'un Etat à l'autre (9).

Rien ou presque au Canada n'a été conçu sur mesure pour les nouvelles entreprises. Seuls certains milieux universitaires s'y intéressent, ce qui se traduit par des publications et des enseignements spécifiques.

La Scandinavie est en revanche plus avancée dans ce domaine. On relève au Danemark un véritable «Plan d'Épargne — Création d'Entreprise», dont le degré d'incitation est à la mesure des exonérations importantes qu'il consent dans un système fiscal dont la pression est très lourde. Dans ce pays, les initiatives sont relativement nombreuses pour éveiller dans le public le désir d'entreprendre. Citons en particulier un concours de création d'entreprise organisé par le quotidien économique Børsen, ainsi qu'une série d'émissions télévisées présentant des créations réussies, conçues par un consultant-formateur, Niels Ravn. Enfin, à côté d'un système universitaire très académique, se développent deux expériences d'assistance-formation. Les Instituts Technologiques (Copenhague et Aarhus), avec leur service «Création d'Entreprise», et le projet d'une véritable école de création d'entreprise dans le Nord-Jutland.

La Suède a paru très impliquée dans le processus de la création d'entreprise, et ceci fort intelligemment, nous a-t-il semblé.

Une Société de Capital-risque d'Etat, le SVETAB, mène depuis quatre ans des opérations de préparation des créateurs qu'elle souhaite aider à démarrer. Ce dispositif est très complet : appel d'offres, sélection, formation intensive (avec comme arrière-pensée l'objectif de décourager les plus tièdes avant qu'il ne soit trop tard), enfin financement et assistance après le lancement de l'affaire. Un cabinet-conseil privé, INDEVO, agit selon une procédure similaire.

En outre, le système universitaire collabore étroitement (au travers des

(9) Les statuts d'une société dépassent généralement la centaine de pages, le plus souvent spécifiques, au plus grand profit des Lawyers, dont les honoraires compensent largement le faible coût officiel de constitution de la Société.

«Consultants-Formation») avec les 24 Fonds Régionaux de Développement pour aider les candidats créateurs à clarifier leurs projets, construire et tester des prototypes (avec l'aide du STU, l'ANVAR suédois) et combler leurs lacunes personnelles (en participant par exemple aux séminaires spécialisés dans la création d'entreprise proposés par le SIFU, organe de formation continue du Bureau National Industriel).

L'Allemagne, quant à elle, oriente son action selon deux axes principaux : le financement (prêts Lastenausgleichsbank, complétés par un prêt personnel depuis 1979), la formation et le conseil, au travers en particulier des Chambres de Commerce (Coblence, Düsseldorf, Kiel, Munich, et Nüremberg...) ou d'un organisme privé de formation, GENES, créé en 1978 par un universitaire, le Dr Nathusius.

En Grande-Bretagne, on distingue deux types d'acteurs qui proposent des programmes s'adressant spécifiquement aux créateurs. Le COSIRA, organisme d'aménagement des zones rurales, aide les petites entreprises à s'implanter dans les zones désignées. Le système universitaire, par ailleurs, contribue à préparer les futurs créateurs, tout particulièrement dans les universités de Manchester et Durham, ainsi qu'à la London Business School.

Ce tableau ne peut que laisser un sentiment d'hétérogénéité révélateur de la réalité : chaque pays privilégie certaines actions spécifiques à la création d'entreprise. Pour le reste, il se contente d'adapter les mesures destinées aux PME en général, pour couvrir les champs qu'il a négligé.

De nombreuses incitations financières à la création d'emplois (en particulier dans des zones géographiques déprimées), à l'innovation, à l'exportation peuvent le cas échéant s'appliquer à des entreprises nouvelles. Il en est de même pour l'accès aux marchés publics («Procurement» aux USA et au Canada), l'information et l'assistance (Small Firms, Information Centers en Grande-Bretagne, Chambres de Commerce en RFA), le conseil (dispensé par les Small Business Institutes aux USA, subventionné en RFA dans le cadre du Rationalisierungs-Kuratorium der Deutschen Wirtschaft).

Simplicité et décentralisation : deux facteurs de succès

Le futur créateur d'entreprise est le plus souvent un être isolé, pour ne pas dire solitaire. Il n'a généralement pas été préparé à rechercher efficacement les interlocuteurs et partenaires susceptibles de le conseiller et de l'aider. Les difficultés de cette quête sont encore amplifiées lorsque ces derniers ne daignent pas se rapprocher géographiquement des candidats entrepreneurs.

Un réseau d'information fortement décentralisé, dont l'existence est connue de tous, pénétrant jusqu'au fond des campagnes, et caractérisé par

Le service SCORE/ACE

Un service d'assistance et de conseil très particulier est proposé dans le cadre de la Small Business Administration aux créateurs ou aux dirigeants d'entreprise. Les membres de SCORE (Service Corps of Retired Executives) et de l'ACE (Active Corps of Executives) sont des cadres retraités ou actifs qui offrent bénévolement une partie de leur temps pour conseiller les petites entreprises.

SCORE, créé en 1964, regroupe actuellement 5 800 volontaires répartis en 300 chapitres sur l'ensemble du territoire. Ils ont aidé près de 300 000 petites ou nouvelles entreprises. Quant à ACE, créé en 1969, il compte 2 600 cadres en activité. Par exemple, le chapitre de Boston regroupe 70 SCORE et 15 ACE.

Leur action concerne tout type d'entreprises. Après un premier contact, soit téléphonique, soit direct, le consultant peut intervenir lui-même dans l'entreprise ou prescrire un de ses collègues dont l'expérience et la compétence permettront de répondre au problème diagnostiqué.

En outre, ils participent activement aux ateliers «Pre-business Workshops» destinés aux entrepreneurs potentiels. Organisés deux fois par mois sur tout le territoire, ces séminaires sont l'occasion de passer en revue tous les aspects de la création d'entreprise, mais surtout de faire prendre conscience au candidat entrepreneur des difficultés qu'il aura à surmonter,

et par là même ses propres faiblesses et insuffisances. Les diverses personnes que nous avons interviewées s'accordent pour considérer que sur les 20 à 60 participants à ces journées, 50 % environ sont dissuadées ou se dissuadent elles-mêmes d'entrer dans les affaires.

Ces séances d'information-réflexion sont en revanche de bonnes occasions de détecter les projets les plus sérieux et de les orienter vers les sources d'information, les compétences et les aides les mieux adaptées.

En particulier, un «Business Plan Séminar» d'une journée est proposé mensuellement pour les entreprises existantes ou nouvelles qui veulent lancer une activité spécifique. Chaque participant est alors pris en charge par un volontaire de SCORE/ACE en fonction du type de projet, et peut ainsi recevoir l'aide et les conseils les mieux adaptés.

Ces services très attractifs — le conseil est gratuit pour les entreprises, en dehors des «faux frais» — souffrent, malheureusement, d'une image un peu terne : l'efficacité des actions et la pertinence des conseils ne sont pas toujours aux niveaux souhaités. On peut cependant se demander si de telles critiques ne sont pas liées à la gratuité du service, ce qui constitue une forte concurrence pour certaines professions.

Source : Marc Benoun, Patrick Sénicourt. — L'aide à la création et au développement des entreprises nouvelles. — Paris, FNEGE, ESCP, 1980.

une image de convivialité, semble être la condition indispensable à une action en profondeur. La vénérable Small Business Administration américaine est à cet égard exemplaire, en dépit des nombreuses critiques dont elle fait l'objet. N'importe quel Américain peut accéder à l'un des 100 bureaux répartis sur le territoire, et dont il trouvera l'adresse dans tous les annuaires téléphoniques. Son cas y sera traité de manière identique, quel que soit le lieu, le plus souvent par un consultant du SCORE/ACE, service lui aussi très connu. Les documents informatifs, les brochures techniques, les ouvrages méthodologiques sont standards. C'est également le cas du guide des animateurs des Pre-business Workshops évoqués plus haut. Washington conçoit des moyens et

outils au niveau central. Les hommes du cru les diffusent et les adaptent aux particularités de la région.

D'autres pays ont une démarche participant du même esprit. Ainsi au Canada sont progressivement mis en place 92 bureaux de la Banque Fédérale du Développement, qui abritent le service CASE (10). On peut néanmoins se demander si cette initiative compensera la complexité extrême du système d'aide, qui a mené certaines entreprises de conseil à se spécialiser dans les démarches indispensables pour y accéder. En Grande-Bretagne, les SFIC (11), au nombre de dix, informent les dirigeants de PME et les orientent vers les interlocuteurs opérationnels. En Suède, ce sont les Fonds Régionaux de Développement qui jouent ce rôle.

Ces structures d'accueil ne nous ont jamais donné l'impression d'avoir un comportement impérialiste, en dépit de leur forte image. Bien au contraire, elles s'attribuent un rôle d'orientation, de mise en relation des responsables d'entreprises avec les spécialistes dont ils peuvent avoir besoin (conseils, banquiers, laboratoires universitaires, organismes publics dispensant les subventions).

Ce sont toujours des unités légères (5 à 10 personnes), mais autonomes : il ne s'agit pas d'un bureau anonyme abrité dans les dédales d'une imposante et mystérieuse Chambre de Commerce. De plus, elles sont mobiles dans l'espace et dans le temps. Leurs membres n'hésitent pas à organiser des conférences loin de leur bureau, le soir ou pendant les week-ends, où leurs auditoires sont disponibles. N'est-ce pas d'ailleurs ainsi que fonctionne le monde des PME à qui s'adressent ces institutions ?

Quel budget pour la création d'entreprise ?

Au-delà de l'esprit dans lequel est dispensée l'assistance à la création d'entreprise et aux PME se pose la question évidemment fondamentale des moyens financiers consentis pour de telles actions.

La nature très variée des dispositifs mis en place (information, conseil et formation, appuis financiers, allègements fiscaux...), ainsi que l'impossibilité de fixer une frontière précise entre les fonds consacrés aux entreprises nouvelles et ceux affectés aux PME, rendent bien délicate toute comparaison dans ce domaine. De plus, les sources d'informations à ce sujet sont incomplètes et difficilement comparables d'un pays à l'autre.

Nous tenterons néanmoins d'apporter ici quelques points de repères.

Ainsi par exemple, aux USA, la communauté des PME compte environ

(10) CASE : Counselling Assistance to Small Enterprises

(11) SFIC : Small Firms Information Centers

10 millions d'entreprises. En regard de ce besoin, le budget de la Small Business Administration était en 1978 de 25,8 millions de dollars, son personnel comprenant environ 500 personnes. On peut estimer que 60 % de son activité prend la forme de conseil, dispensé auprès de 210 000 entreprises. Il convient d'ajouter à cela l'activité des 12 000 retraités et cadres bénévoles du programme SCORE/ACE qui, avec un modeste budget de 1,3 million de dollars, ont pu répondre à 150 000 demandes d'information et/ou conseil.

En comparaison de ces derniers chiffres, le programme canadien homologué CASE a permis de traiter 9 800 dossiers grâce à 1 700 conseillers. Précisons que le Canada compte 600 000 entreprises.

S'agissant des aides financières (subventions, prêts bonifiés et garanties de prêts conventionnels), les USA ont engagé en 1978 entre 4 et 6 milliards de dollars, le Canada une masse comprise entre 0,5 et 1 milliard de dollars.

L'Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise (EGEE)

Le programme Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise (EGEE) a été conçu et mis en oeuvre par l'Association des Ages (1) à la fin de l'année 1979. Il vise, par la mobilisation de bonnes volontés de tous âges ayant un bon niveau de compétences, à épauler bénévolement des entreprises de petites ou moyennes dimensions, ou encore des entreprises en cours de création, dont les dirigeants sont souvent isolés dans le labyrinthe des problèmes de tous ordres.

Issu d'une réflexion sur les thèmes du travail et de l'emploi menée par l'Association des Ages dès sa création, EGEE est né du rapprochement de quelques observations élémentaires. Les jeunes entrepreneurs et les jeunes entreprises manquent à la fois de temps et d'expérience pour résoudre les problèmes auxquels ils sont confrontés : leur formation, la réglementation juridique et fiscale, les pratiques bancaires ne sont pas favorables à la création d'entreprise. Et d'un autre côté, il existe une population importante d'actifs ou de retraités, riche de savoir-faire et d'expérience, et disposée à transmettre bénévolement ces connaissances.

En mettant en relation les uns avec les autres, l'Association des Ages avait un objectif résolument économique : favoriser la création ou le maintien d'entreprises en difficulté, en aidant les jeunes entrepre-

neurs à «passer le cap» par un système d'aide ponctuelle et gratuite. Et par là, favoriser l'emploi.

Testé dans l'arrière-pays provençal où l'ADA avait, en collaboration avec les animateurs économiques régionaux, engagé une action d'aide aux initiatives créatrices d'emplois à travers les conseils bénévoles de retraités, EGEE a progressivement été étendu à l'ensemble du territoire.

Aujourd'hui, le réseau des conseillers d'EGEE compte 1200 bénévoles, pour la plupart retraités et pré-retraités (80 %). A cela s'ajoutent les interventions ponctuelles d'étudiants en fin de cycle, qui accompagnent les conseillers dans leurs missions et acquièrent ainsi une formation «sur le tas».

Ces conseillers sont répartis dans seize antennes régionales, placées chacune sous la responsabilité d'un délégué lui-même bénévole. Leurs interventions sont gratuites, hormis les frais de mission — déplacements, hébergement — pris en charge par l'entreprise, et ponctuelles : sont bien entendu exclues toutes les prestations qui pourraient être assimilées à la tenue d'emplois permanents ou temporaires.

Après deux ans de fonctionnement, les résultats obtenus par EGEE sont très encourageants : 420 demandes d'entreprises ont été traitées par les conseillers, et

l'incidence de ces interventions sur l'emploi est loin d'être négligeable, puisqu'elles ont d'ores et déjà abouti à la création d'une centaine d'emplois environ, et à la sauvegarde de quelques 400 emplois.

Les entreprises qui font appel à EGEE, soit directement, soit — et c'est le cas le plus fréquent — par l'intermédiaire des animateurs économiques régionaux avec lesquels l'Association des Ages a noué des contacts étroits, sont généralement de taille moyenne : 49 % d'entre elles emploient moins de dix salariés, 24 % en emploient entre dix et cinquante.

Les questions qu'elles posent le plus fréquemment sont relatives à la gestion, à l'organisation et au développement ; viennent ensuite les questions techniques, les problèmes de dépôt de brevets et de financement. Ainsi le cas de cette société fabriquant des pièces en plastic moulé (cinq employés), qui demande l'assistance d'un conseiller d'EGEE pour recruter du personnel, organiser le réseau commercial et définir une politique de développement des ventes... Ou encore cette société anonyme (58 employés), spécialisée dans la construction de charpentes métalliques, et actuellement mise en liquidation judiciaire. Son directeur demande l'aide d'un conseiller pour préparer un dossier en vue de la restructuration de la société.

A ces interventions ponctuelles des conseillers s'ajoutent des opérations de longue durée, notamment en matière de création d'entreprise. A la demande de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles par exemple, un groupe de

conseillers participe régulièrement aux réunions du Club des créateurs d'entreprise des Yvelines : pour examiner leurs dossiers, et pour accompagner leurs démarches s'ils le désirent. Dans le même esprit, les conseillers d'EGEE collaborent avec le Centre des jeunes créateurs de l'Essonne.

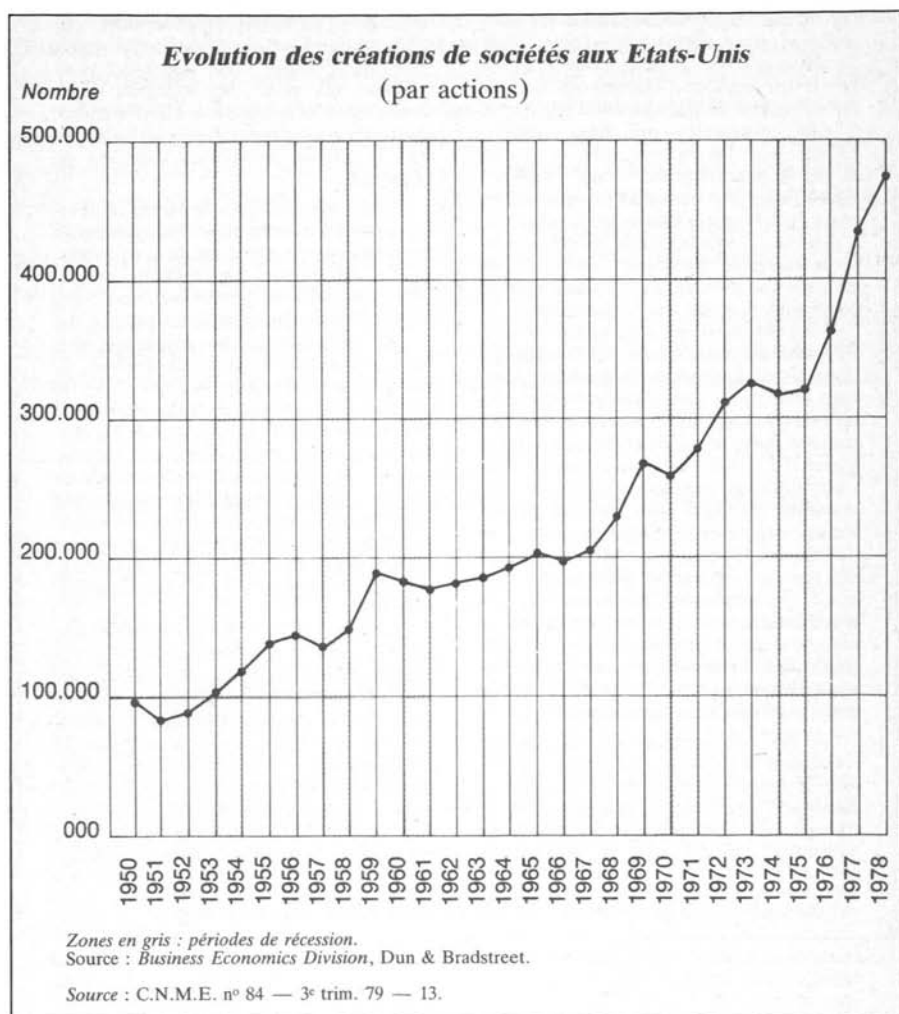
Outre son incidence nette sur le développement des entreprises industrielles et artisanales qui bénéficient de ses services, EGEE est en effet particulièrement efficace pour aider les jeunes créateurs d'entreprise à aboutir dans leurs projets. La grande disponibilité des conseillers leur permet d'assurer le suivi des dossiers, de façon ponctuelle mais régulière. Et le réseau est une structure légère, capable de répondre au problème particulier de chaque entreprise, à des coûts très réduits. Une fois le projet abouti, il n'est d'ailleurs pas rare que de véritables relations de «parrainage» s'instituent entre le conseiller et le jeune entrepreneur, ce dernier venant demander conseils et encouragements, sûrement autant par plaisir que par nécessité.

Ainsi, après une phase expérimentale de deux ans, l'Association des Ages a prouvé, chiffres à l'appui, l'intérêt économique et social d'EGEE. Il convient maintenant que des moyens plus adaptés soient mis à sa disposition pour en permettre le développement, et en exploiter les multiples possibilités. Car pour l'ADA, ce mouvement démontre avec succès qu'il est parfois possible de réussir ce pour quoi elle a été fondée : la solidarité des générations.

(1) Association des Ages, 73, avenue Paul Doumer, 75016 PARIS. Tél. 504 27 44.

De ce côté de l'Atlantique, la RFA (qui compte environ 1,9 million d'entreprises) a soutenu financièrement au niveau fédéral 7 400 projets de création d'entreprise pour un montant total de 163 millions de dollars.

A partir de ces chiffres, on peut estimer que ce ne sont guère que 1,5 à 2 % des entreprises américaines et canadiennes qui bénéficient du conseil institutionnel. De même, si l'on rapporte le montant des financements au nombre total d'entreprises du pays, on constate que l'assistance financière est comprise entre 2 000 et 3 000 francs français (au taux de 5,5 F par \$) aux USA, et entre 4 000 et 8 000 francs au Canada.



Aide au créateur ou aide à l'entreprise

Il est de bon ton d'affirmer, en particulier chez les banquiers, que l'homme et ses qualités sont au centre des jugements portés sur la faisabilité d'un projet de création d'entreprise, ou sur la solidité d'une jeune entreprise. Ce discours se traduit hélas rarement dans les dispositifs d'aide à la création : c'est le plus souvent l'entreprise, et non l'individu, qui est prise en considération pour l'attribution de l'aide.

Quelques exceptions ont néanmoins attiré notre attention. En particulier, en Suède, le SVETAB évoqué plus haut s'attache à sélectionner les individus porteurs de projets en fonction de leur profil propre, en se référant à des travaux de l'américain David Mc Clelland (12) sur le profil de l'entrepreneur. La vingtaine de candidats retenus sont ensuite pilotés, en même temps que testés, pendant la préparation du projet dans le cadre de séminaires intensifs de week-ends. Seuls les entrepreneurs les plus fiables seront à l'issue du processus effectivement aidés pour le lancement de leur affaire. Les chances de succès sont alors maximum, car les créateurs tièdes, ou porteurs de projets dont la viabilité est incertaine, se seront éliminés d'eux-mêmes, avant qu'il ne soit trop tard.

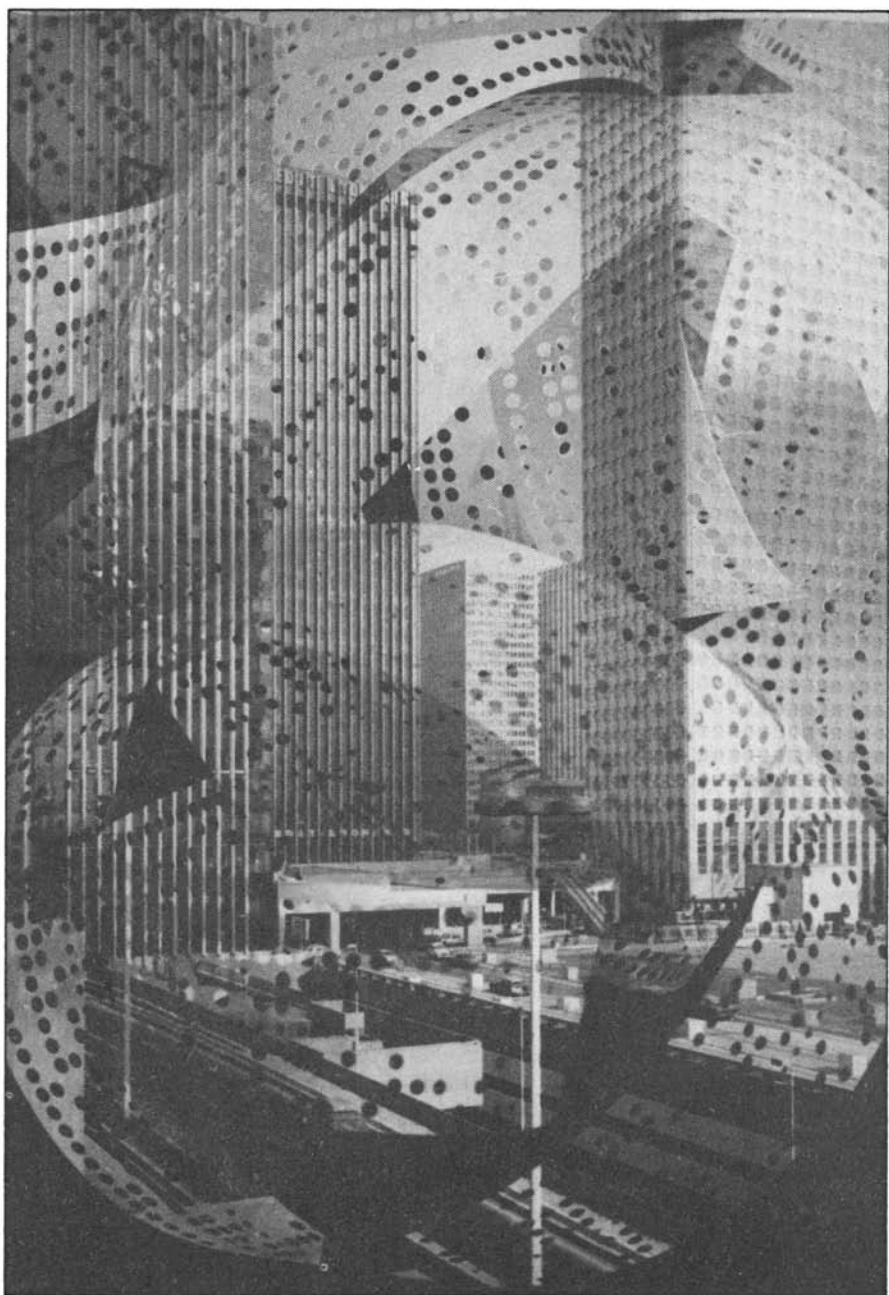
De même en Allemagne, un prêt *personnel* est réservé aux créateurs d'entreprise, à qui la confiance est accordée sans référence à la future entreprise.

Cette analyse comparative internationale nous a fait clairement apparaître que le processus de la création d'entreprise est un phénomène mal connu. Il est en conséquence rarement reconnu en tant que tel, et les dispositifs destinés à en améliorer le déroulement et à en accroître les effets bénéfiques sur les équilibres socio-économiques ne sont qu'initiatives dispersées, mettant en jeu de faibles moyens, et souvent plus intuitives que fondées sur des travaux scientifiques spécifiques.

Nous avons certes pu entrer en contact dans chaque pays avec des chercheurs et des spécialistes de la PME, qui étendent souvent leur champ de réflexion à la création d'entreprise. Il nous est pourtant apparu qu'ils étaient au total bien peu nombreux, que cet axe d'investigation était pour eux assez nouveau et fréquemment différent de leur spécialité d'origine. Il est dès lors naturel que la production de cette nouvelle communauté scientifique, très disséminée, soit essentiellement composée de recherches générales. Les résultats obtenus sont d'ailleurs d'autant moins précis que le domaine étudié est vaste, les créateurs très dispersés et bien difficiles à saisir (voire récalcitrants), et que leurs caractéristiques sont multidimensionnelles (profil psychologique, passé et environnement expérimental personnel, contexte économique...). On peut néanmoins espérer que ces travaux constitueront le point de départ d'une branche des sciences des organisations, qui codifiera la génétique, les modalités de la conception, de la gestation, de la naissance et de la croissance harmonieuse des nouvelles entreprises.

Les observations que nous avons faites sur le terrain, complétées par les réflexions échangées avec nos homologues étrangers, nous ont malgré tout permis de construire de manière empirique un modèle cohérent et complet qui serait parfaitement applicable au contexte français et que nous présenterons dans un prochain article.

(12) David Mc Clelland. — *The Achieving Society*. — 1967.



Entreprise de technologie avancée et financement de l'innovation

Pierre Battini (1)

La société industrielle dans laquelle nous nous trouvons évolue rapidement, engendrant de nouveaux types de structure, d'intervenants, de relations et de comportements.

Les petites et moyennes entreprises de technologie avancée et les sociétés de financement de l'innovation font partie de ces nouveaux intervenants créés depuis dix ans en France.

Elles témoignent du dynamisme des petites organisations et sont les précurseurs des nouvelles relations qui tendent à s'établir dans une société industrielle qui présente des aspects de plus en plus technologiques et annonce déjà une société plus scientifique, qui sera marquée par un décloisonnement des activités.

L'objet de cet article est de présenter les caractéristiques de ces entreprises industrielles-scientifiques et de ces sociétés de financement.

Les entreprises de technologie avancée

Finalité et aspects juridiques

La petite et moyenne entreprise industrielle de technologie avancée est issue directement de travaux scientifiques et assure l'interface entre le marché — des biens de consommation et des biens industriels d'équipement

(1) Chargé de mission à SOFINNOVA.

— et la science, c'est-à-dire la recherche appliquée voire la recherche fondamentale. Elle est un «raccourcissement du temps» dans la diffusion de la découverte et de l'invention dans le corps social. Tout son savoir-faire, son métier réside dans l'industrialisation de produits, systèmes ou procédés issus de la recherche, pour les mettre à la disposition de l'industrie, ce qui suppose la résolution des problèmes traditionnels de marketing, de fabrication, de vente et de management dans un contexte plus scientifique.

Cette entreprise est le plus souvent créée par un chercheur, ou un groupe de chercheurs, ingénieurs ayant travaillé sur des projets de technologie avancée et des programmes de recherche dans des centres de recherche, des laboratoires publics ou privés ou de grandes entreprises industrielles et voulant prolonger en aval le produit de leurs découvertes et de leurs travaux en mettant sur le marché des produits ou des systèmes intégrant leur savoir-faire, envisageant le marché comme la sanction de la réussite ou de l'échec.

La gestion d'un budget de recherche dans un laboratoire, avec la gestion des équipements et du personnel, sera toujours un point très favorable pour la gestion de la nouvelle entreprise.

La voie de la création d'entreprise paraît à ces gens meilleure que de tenter de diffuser leur métier dans le cadre de recherches Université / Industrie, toujours mal formalisées et où se trouvent posés non seulement des problèmes psychologiques mais également de propriété industrielle.

Ces entreprises sont créées sous des formes juridiques classiques, Société à responsabilité limitée mais le plus souvent Société anonyme, et elles ne sont plus du type Petite et Moyenne Entreprise familiale où l'entrepreneur détient la majorité du capital, recrute essentiellement dans sa famille, dirige seul et le plus souvent ne rend compte à personne de sa gestion passée ou future. Au contraire, dans ces nouvelles entreprises, le capital se trouve disséminé entre les divers fondateurs, et il n'est pas rare que l'un d'entre eux ne possède qu'une minorité de blocage ; quant à la famille, si elle est sollicitée c'est uniquement comme apporteur de capitaux. Enfin, en raison des financements importants qu'il faut mobiliser — et que les créateurs ne possèdent pas — ceux-ci sont le plus souvent favorables à ouvrir le capital de la société à des tiers industriels et financiers et notamment aux sociétés de financement de l'innovation dont les interventions sont précisées ci-après.

Par suite, les relations qui s'instaurent entre les individus ne relèvent plus du schéma classique : les fondateurs (cinq ou six personnes en général) sont également actionnaires, salariés, et exercent la direction, assez souvent collégiale, au sein d'un comité de direction qui prend les décisions stratégiques et prépare l'avenir, le contrôle étant exercé par les organes classiques de la SA, conseils d'administration et assemblées. Les actionnaires industriels et financiers apportent également leur contribution non pas au niveau de la gestion quotidienne en raison des problèmes juridiques qui pourraient se poser —

ils risquent d'être assimilés à des dirigeants de fait — mais en conseil et assistance sous diverses formes.

Néanmoins, cette structure laisse toujours subsister un chef d'entreprise qui devient de plus en plus entrepreneur sachant prendre des risques et manager, sachant gérer et contrôler, unanimement reconnu par son entourage pour ses qualités de dynamisme, de création, et de modérateur à l'intérieur de l'équipe.

C'est d'ailleurs bien de cela qu'il s'agit : une équipe au sens sportif du terme, engagée dans une compétition (voir le paragraphe obstacles) avec un capitaine qui dirige l'équipe mais sait également être un « joueur de champ ».

Les secteurs de prédilection

On rencontre ces nouvelles entreprises dans tous les secteurs de l'économie avec cependant une concentration dans l'électronique, ou ceux utilisant directement des micro-processeurs ou des ordinateurs qu'il s'agisse de produits, de procédés ou de systèmes complets.

Il s'agit le plus souvent d'entreprises créant et fabriquant des biens d'équipement, c'est-à-dire utilisables sous une forme ou une autre par d'autres industries.

Pour l'avenir, les industries connexes à l'électronique, le secteur de la bio-technologie ou du génie génétique et plus généralement toutes les sciences de la vie, doivent connaître un taux de création d'entreprise élevé (la bio-technologie a en elle des débouchés multiples : santé, agriculture, énergie, chimie, agro-alimentaire) (2).

Selon les secteurs d'activité, la propriété industrielle peut faire l'objet de dépôts de brevets en France et surtout dans les pays à examen : USA, R.F.A, Japon ; néanmoins, en raison des actifs matière grise, la technologie est très évolutive ce qui est en même temps une bonne protection contre les imitations ; rappelons que le logiciel de base ou d'application des ordinateurs n'est pas brevetable et que se posent actuellement des questions concernant la brevetabilité de certaines molécules ou bactéries dans la bio-technologie.

Bien qu'il n'existe pas de statistiques précises concernant ces affaires, et la définition de leur objet social étant plus ou moins large, on peut estimer pour la France, pour ces dix dernières années à une centaine le nombre de créations de ces entreprises indépendantes — donc non filiales d'un groupe industriel ou financier. Sur ce nombre, un tiers est sans doute décédé assez rapidement, un tiers à connu une croissance moyenne avec sa technologie de départ ou parfois une reconversion de ses produits, et un tiers a connu une

(2) Voir le rapport de M. Pelissolo sur la bio-technologie. Paris, la Documentation Française, 1981.

réussite mondiale, tant sur le plan de la technologie que de la croissance (3).

D'après les informations dont on dispose il ne semble pas que les autres pays européens soient plus avancés, ce qui place l'Europe loin derrière les USA, où les chiffres français sont vraisemblablement à multiplier par un coefficient dix ou douze.

Stratégies et caractéristiques financières

On pense à juste titre aujourd'hui qu'en raison des «turbulences de l'économie» (4) une entreprise industrielle peut difficilement élaborer une planification à 3-5 ans, qui risque d'être à revoir très rapidement, et qu'elle doit garder une certaine marge de manœuvre notamment financière, pour saisir des opportunités. Le problème est cependant différent pour ces nouvelles entreprises qui doivent en même temps garder toute la souplesse propre aux petites unités et en même temps élaborer un plan de développement qui doit leur permettre d'imposer leurs produits sur le marché, voire sur les marchés, dans la mesure où certains marchés industriels peuvent s'ouvrir très rapidement.

Les ressources dont elles disposent en hommes et en finances étant limitées elles doivent impérativement les investir en totalité pour réussir leur projet.

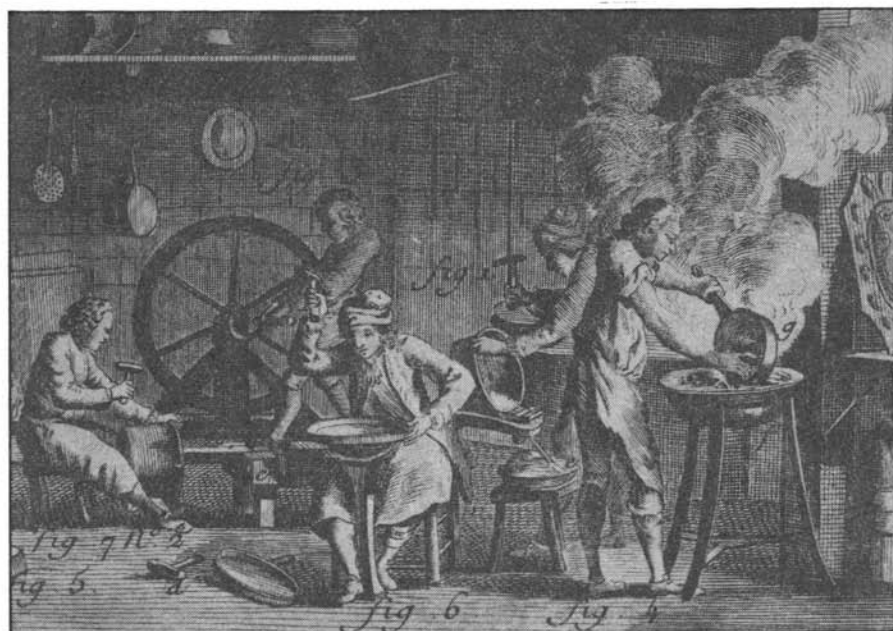
De plus, elles doivent rapidement envisager de s'implanter à l'étranger car les marchés nationaux apparaissent, pour diverses raisons, soit difficiles à pénétrer, soit d'un volume trop faible.

Pour cela, elles ne pourront pas recourir à des agents qui ne sauront pas vendre de la technologie, mais au contraire prendre en charge elles-mêmes leur implantation sous forme de filiale entièrement contrôlée ou de «joint-venture» avec un partenaire étranger ; la difficulté résidera dans le choix des responsables de la filiale : l'idéal sera de trouver le «symétrique» de l'animateur dans chaque pays, entrepreneur et manager capable de créer et de développer une société filiale ayant le même profil que la société mère.

Sur le plan financier, en raison de la technologie développée, il s'agit d'affaires à très fortes marges, à haute valeur ajoutée et à rentabilité nette économique potentiellement élevée, mais les besoins financiers — compris entre 3 et 15 MF selon les projets — diffèrent sensiblement des industries plus traditionnelles. Ici, peu d'investissements corporels : peu de surface pour la production, peu de matériel et d'outillage, les entreprises recourent à la sous-traitance industrielle pour une grande part, et à la location de locaux et d'équipements.

(3) Le nombre de créations d'entreprises toutes confondues est de l'ordre de 10 à 12 mille par an.

(4) Voir P. Drucker. *L'entreprise face à la croissance mondiale*.



Par contre les investissements incorporels et de fonds de roulement seront beaucoup plus élevés. Car, lorsqu'on est maître à un moment donné de la meilleure technologie, sous forme de produits ou de systèmes, on doit également avoir les meilleurs commerçants, les meilleurs producteurs ou sous-traitants et les meilleurs managers, d'où le coût très élevé des investissements en hommes.

Il en est de même des besoins en fonds de roulement pour le financement des stocks (de matières premières, d'encours, de produits finis) et du poste clients (3-4 mois de crédit clients ne sont malheureusement pas rares) alors que la société ne pourra pas compter sur un crédit fournisseur important en raison du peu de matières achetées (5).

A cela s'ajoutent les frais de recherche-développement pour le maintien de la position technologique des produits, ainsi que toutes les dépenses de marketing nécessaires pour les faire connaître et les imposer.

Par suite, les capitaux les plus à même de financer ces besoins à moyen terme sont des capitaux à risques : entendons, des capitaux non garantis

(5) Il s'agit de besoins financiers propres aux entreprises françaises et la nature des besoins est bien différente dans un pays comme les USA.

accordés à l'entreprise pour une certaine durée et qui subissent les risques de l'entreprise. Si celle-ci échoue, ces capitaux seront perdus définitivement ; si elle réussit, ils seront largement rémunérés par les possibilités de plus-value en capital qui pourraient être dégagées.

Ces capitaux à risques, fonds propres de l'entreprise, sont apportés par les partenaires déjà cités et permettront la mise en place de concours financiers plus traditionnels ; si l'effet de levier peut jouer, la rentabilité financière sera alors élevée.

L'importance des besoins financiers et la nature des investissements font que ces entreprises sont extrêmement créatrices d'emplois, soit directement dans le domaine recherche, commercial et management, soit indirectement dans la production sous-traitée. Leur marché étant international, elles sont également fortement exportatrices.

Obstacles et problèmes de financement

Etant donné ces caractéristiques, les petites entreprises de technologie avancée se heurtent, en France et en Europe, à un certain nombre d'obstacles parmi lesquels on peut retenir :

- d'une façon conjoncturelle, toute période de crise plus ou moins marquée ou de turbulence est une période de doute et de suspicion qui n'apparaît pas la plus favorable à l'introduction de technologie nouvelle, notamment dans le domaine des biens industriels, à un prix parfois plus élevé, même si des gains de productivité appréciables peuvent en être attendus ;
- le corps social en France et en Europe n'est pas toujours réceptif au fait de la science et de la technique qui font l'objet de jugements négatifs, en oubliant par exemple que l'atome a des utilisations pacifiques soit dans la production d'énergie, soit dans le diagnostic médical ;
- l'administration considère cette entreprise industrielle comme une autre, en ignorant justement ce qui fait la différence ;
- les milieux financiers, sans marquer réellement d'hostilité ne comprennent pas toujours qu'ils se trouvent en face d'une entreprise nouvelle et les établissements prêteurs n'ont pas les produits financiers spécifiques ; ces prêteurs à moyen et long terme sont tenus de prendre statutairement des garanties réelles (hypothèques, cautions, nantissemments) que ces entreprises ne peuvent offrir car on n'hypothèque pas la matière grise et le nantissement de projet n'a pas de base juridique. Etant donné les besoins financiers (pas d'immobilier, peu de matériel) les prises de garanties sont quasi impossibles. Ce qui n'empêche pas quelques entreprises d'être financées de cette façon pour les investissements corporels qu'elles réalisent. Le réseau bancaire prend en apparence un peu plus de risques sur le financement à court terme de ces entreprises en finançant le crédit clients par l'escompte ou la mobilisation de créances et en offrant un crédit de caisse ou de découvert, dont les

banquiers demandent parfois qu'il soit lui aussi garanti. Mais les taux d'intérêt pratiqués et les autres conditions (date de valeur) font que ces entreprises supportent des charges financières très élevées qui nuisent à leur rentabilité immédiate, donc à leur autofinancement, donc à leur développement (6).

Quant aux aides publiques, dont les montants sont parfois élevés, elles sont plutôt destinées au financement d'un projet bien isolé de recherche-développement et non de l'entreprise c'est-à-dire à ses investissements en matière grise ou commerciaux et au financement du cycle d'exploitation.

Les sociétés de financement de l'innovation, objet de la seconde partie de cet article, se sont avérées par contre un partenaire financier original pour ces entreprises de technologie avancée.

Les Sociétés de Financement de l'Innovation

Finalité et aspects juridiques

En même temps que naissaient en France les Sociétés de technologie avancée, c'est-à-dire dans la décennie 1970, se créait également un nouveau type d'entreprise, les sociétés de financement de l'innovation, la première fondée étant SOFINNOVA, d'abord sous forme de société d'études en 1971 puis transformée en société de financement en 1972 après qu'une loi eut accepté ce type de société tout en conférant certains avantages à leurs actionnaires, ces sociétés ne travaillant qu'avec leur capital (7).

L'actionnariat des sociétés de financement de l'innovation (SFI) est le plus souvent varié, composé d'entreprises du secteur public, du secteur semi-public, du secteur privé. Les SFI financent des sociétés industrielles de technologie avancée et des sociétés innovatrices, sous forme de capitaux propres, donc capitaux à risques sans garantie de la part de l'entreprise financée ou de ses actionnaires ou dirigeants. Par capitaux propres on entend des prises de participations minoritaires et temporaires en capital ou la souscription à des obligations convertibles en actions.

Par sociétés innovatrices, on entend des sociétés qui mettent au point des produits nouveaux — biens d'équipement le plus souvent — protégés ou

(6) On peut signaler néanmoins la création d'un crédit à moyen terme innovation, et des prêts participatifs qui peuvent être des produits d'accompagnement.

(7) Il existe aujourd'hui en France 5 SFI :

— SOFINNOVA, ayant des rapports étroits avec le Crédit National (Voir encadré) créée en 1971-72 au capital de 77 MF ;

— BATINNOVA, société-sœur de SOFINNOVA finançant les sociétés industrielles dans le domaine du B.T.P créée en 1974, au capital de 20 MF ;

— SOGINNOVE, du groupe de la Société Générale créée en 1974 au capital de 40 MF ;

— INOVELF, du groupe Elf-Aquitaine créée en 1978 au capital de 10 MF ;

— EPICEA, du groupe C.E.A. créée en 1979 au capital de 10 MF.

non par des brevets, ou des procédés nouveaux de fabrication économisant par exemple l'énergie et les matières premières. Il s'agit de produits ou procédés nouveaux non seulement pour l'entreprise, mais pour la collectivité nationale ou internationale, le plus souvent sans concurrence et présentant des innovations particulières qui font qu'ils se différencient nettement des autres produits sur le marché.

Enquête sur les projets de créations d'entreprises

Population interrogée :

1. Etudiants, étudiantes de formation administrative ou commerciale en majorité (81 %) et pour les trois quarts élèves de grandes écoles.

Date de la création :

- 16 % veulent créer leur entreprise dès leur première expérience industrielle ;
- 65 % veulent créer leur entreprise après quelques années d'expérience.

Secteur de création :

- 75 % choisissent les services ;
- 12 % choisissent le commerce et la distribution ;
- 13 % choisissent l'industrie.

Source : Deuxième Forum Etudiants-Entreprises. *Les Echos*, 18 Avril 1974.

2. Population de jeunes cadres.

Répartition de ceux qui ont déjà songé à créer une entreprise :

- Par taille d'entreprises où ils travaillent
 - Entreprise de moins de 50 salariés 75 %
 - Entreprise de plus de 50 salariés 49 %
- Par nature des entreprises où ils travaillent :
 - Sociétés nationales ou publiques 50 %
 - Sociétés privées 90 %

Source : Enquête de l'Université Européenne des Affaires 1972.

3. Population de cadres.

Question : Avez-vous déjà pensé à créer seul ou avec des associés une entreprise et à en être l'animateur, le patron ?

Réponses	Oui	Non
Total	32 %	65,7 %
Par âges :		
Moins de 25 ans	(1)	62,3%
29 - 35 ans	39,8 %	(1)
36 - 45 ans	(1)	67,2 %
Plus de 45 ans	(1)	70,1 %
Par formation :		
Autodidactes	43,1 %	
Formation secondaire	(1)	
Formation supérieure	32,1 %	

Source : *Entreprise* du 24 décembre 1971.

(1) Non établi.

Source : C.N.M.E., bulletin trimestriel n° 66.

Des produits financiers adaptés

Les SFI interviennent au stade de l'industrialisation, c'est-à-dire l'entreprise industrielle étant en possession de son produit, elle doit en assurer la fabrication (en totalité ou en utilisant la sous-traitance) et le vendre (par son propre réseau ou non). Par suite, les SFI financent les investissements corporels (immobilier, matériels, équipements, machines, aménagement des locaux...) mais également et surtout incorporels (réseau de vente, protection industrielle, besoins en fonds de roulement...). Ces financements en capitaux propres doivent permettre à l'entreprise financée l'infléchissement de la courbe de croissance vers le haut, de fabriquer et de vendre ses produits rapidement, en prenant la place à laquelle elle peut prétendre sur le marché, sans attendre un autofinancement qui dans les circonstances actuelles risque de se dégrader dans un délai de 2 ou 3 ans.

Par suite la rémunération des SFI pour les concours qu'elles mettent en place, va de pair avec le décollage de l'entreprise : elle est faible, voire nulle les 2 ou 3 premières années, pour devenir normale par la suite en fonction du taux de marché ; le surplus de rémunération proviendra de la cession de leurs actions en plein accord avec le chef d'entreprise à des tiers industriels ou financiers.

Une méthodologie d'études particulière

Pour démarrer cette activité financière nouvelle en France, les SFI ont également innové et adapté leurs méthodes d'intervention et d'études à leur objet social et à leur clientèle. Une de leur caractéristique est d'avoir mis en place une méthodologie d'étude et de diagnostic accordant plus d'importance à l'avenir qu'au passé et axée sur les produits, les marchés, les stratégies et le management :

- l'étude de la technologie développée et des produits, des brevets, par des études comparées, l'intervention de spécialistes (de la recherche ou de l'industrie) l'analyse de la valeur et l'expérimentation *in vitro* ou *in vivo* ;
- l'étude de la clientèle potentielle, des motivations d'achats des clients français et étrangers, des études de marché quantitatives ou qualitatives, l'évolution des taux de croissance du marché, l'étude de la concurrence ;
- l'étude du management : à ce titre, examen des expériences acquises, des succès et des échecs, des relations de travail avec l'environnement immédiat ;
- l'étude et la critique des stratégies retenues : estimation des besoins en hommes et des ressources financières à mettre en œuvre sur les plans industriels, commerciaux et financiers (8).

(8) Dans ce cadre les SFI sont parfois amenées à faire un métier d'ingénierie financière et à jouer le rôle « d'investissement banker », proposant à d'autres établissements de participer au montage financier.

Un exemple de Société de Financement de l'Innovation

SOFINNOVA a été créée en 1971, d'abord sous forme de société d'études par Monsieur Marbach, aujourd'hui Directeur de l'ANVAR et le Crédit National ayant alors comme Directeur des prêts Monsieur Antoine Dupont-Fauville.

C'est en 1972 que la société s'est transformée en société de financement. C'est la première SFI créée en France et c'est également la première par l'importance des capitaux gérés directement (90 MF dont 77 MF de capital) ou mis en oeuvre à travers des sociétés-soeurs ou des fonds d'investissement (environ 400 MF). SOFINNOVA a aujourd'hui 120 actionnaires, établissements financiers, banques, compagnies d'assurance, firmes industrielles, dont aucun ne détient plus de 10 %; ces sociétés appartenant au secteur public, semi-public ou privé. Les actionnaires des SFI peuvent amortir dès la première année, la moitié du montant de leur participation au capital.

SOFINNOVA finance des entreprises innovatrices ou de technologie avancée en souscrivant à des augmentations de capital ou à des émissions d'obligations convertibles en actions et à titre accessoire en mettant en place des prêts participatifs ou des comptes courants d'actionnaires.

Les participations en capital sont toujours minoritaires (de 1 à 49 % selon l'importance des besoins financiers) et temporaires : au bout de quelques années (3 à 5 ans, c'est-à-dire après avoir constaté le succès ou l'échec de l'innovation) SOFINNOVA recède ses actions, en plein accord avec le chef d'entreprise, à de nouveaux actionnaires, personnes physiques, établissements financiers ou industriels.

Ces sorties s'effectuent assez souvent à

l'occasion d'un refinancement de l'entreprise destiné à une nouvelle expansion.

SOFINNOVA est donc souvent le premier établissement à prendre un risque financier sur la petite entreprise innovatrice.

Les montants de financement sont compris entre 0,2 et 1,3 MF ; cependant par le jeu de cofinancements avec d'autres partenaires en fonds propres, les montants peuvent être de l'ordre de 4-6 MF permettant de financer des projets nécessitant des besoins financiers de 10 à 15 MF, le solde étant apporté sous diverses formes : subventions, primes, prêts participatifs, prêts à long terme...

Depuis sa création, SOFINNOVA a financé environ 150 entreprises innovatrices ou de technologie avancée dans tous les secteurs de l'industrie (1). Depuis un grand nombre de participations ont été recédées.

SOFINNOVA a en outre créé deux sociétés soeurs : BATINNOVA, société de financement de l'innovation dans le bâtiment et les travaux publics, au capital de 20 MF, SOFININDEX, société de financement des entreprises exportatrices, au capital de 20 MF.

En outre, SOFINNOVA France co-gère trois fonds d'investissements aux USA investis dans des entreprises de technologie avancée.

L'équipe est composée d'une quinzaine de cadres dont la moitié sont des chargés d'affaires dont le métier consiste à prospecter des affaires nouvelles, à en faire l'étude, à mettre en place le financement, à surveiller la réalisation juridique des opérations, à assurer le suivi des participations et à céder celles-ci lorsque le moment est venu.

(1) Parmi lesquelles : AEROWATT (éoliennes), SOFRETES (pompes solaires), SERES (capteurs), QUANTEL (lasers), METRAVIB (mesure des vibrations), AATON (caméras vidéo), SMAD (reins artificiels), INFORMATEK (médecine nucléaire) TEXAIM (capteurs), C.M.R. (capteurs)...

Les études complémentaires menées sur les projets de développement sont plus classiques et font appel à l'analyse de la rentabilité économique et financière des investissements à réaliser, l'analyse financière menée sur les exercices passés, la structure financière, l'équilibre du bilan, les budgets d'in-

vestissements et d'exploitation et le financement de l'entreprise. Une étude juridique est également faite sur les contrats commerciaux, l'analyse de la propriété industrielle (rejoignant l'étude des brevets) et la vie juridique de l'entreprise.

Un nouveau type de relations avec les entreprises financées

Les SFI se sont rapidement rendu compte que les entreprises financées, petites et moyennes, étaient confrontées aux obstacles ci-dessus recensés, et qu'elles devaient, dans la mesure de leurs moyens, tenter de favoriser l'insertion de ces firmes dans le corps social, tout en aidant à l'amélioration de leur fonctionnement interne sur le plan de la gestion.

Pour cela, en tant qu'actionnaires et parfois administrateurs, elles apportent aux sociétés financées, selon leurs besoins spécifiques et les souhaits du chef d'entreprise, conseils et réflexions en commun, aide à la gestion et assistance au développement.

L'aide à la gestion peut être la participation à la mise en place de certains indicateurs dans l'entreprise (tableaux de bord pour le chef d'entreprise intégrant éléments économiques d'activité et éléments financiers) et mise en place de prévisions de trésorerie, budgets annuels d'exploitation ou d'investissements, dossiers destinés aux banques et autres établissements financiers prêteurs...

L'assistance au développement peut recouvrir des aspects divers ; en effet, par leur actionnariat étendu, les SFI peuvent faciliter les contacts petites et grandes entreprises sur le plan des relations commerciales (clients-fournisseurs) sur le plan de transferts de technologie (dans un sens ou dans l'autre) pouvant déboucher sur des relations financières (prises de participation ou autres).

Les SFI organisent également des présentations et des contacts avec les administrations ainsi qu'avec la presse professionnelle ou grand public.

Enfin, dans le cadre des choix, les SFI apportent en permanence leur aide quant aux stratégies à mettre en œuvre — stratégies commerciale, industrielle, financière — pour réaliser les objectifs dans le cadre des politiques retenues.

Les SFI apparaissent donc aujourd'hui plus comme des partenaires actifs des entreprises qu'elles ont financées — tout en évitant de tomber dans les pièges de la gestion de fait — que de simples sociétés de financement, mais il est bien entendu qu'en dernier ressort la décision et la gestion incombent au chef d'entreprise.

Les SFI apportent donc à ces petites et moyennes entreprises innovatrices et/ou de technologie avancée une crédibilité et une carte de visite que le corps social exige souvent des individus ou des organismes qui s'échappent des sentiers battus et explorent des régions nouvelles.

Le décloisonnement des activités

En conclusion, ces deux types de sociétés nées quasiment en même temps, appellent les réflexions suivantes :

Une des caractéristiques de la société dans laquelle nous sommes, semble être le décloisonnement des secteurs et des activités. Pour ce qui est du décloisonnement dans l'industrie, quelques grandes inventions et innovations l'illustrent aisément ; que l'on songe au laser utilisé dans la découpe des matériaux, dans les opérations chirurgicales, dans la navigation aérienne, dans les relevés topographiques, dans les communications... que l'on songe aux ultra-sons utilisés dans le diagnostic médical, le soudage des matériaux, le contrôle cristallographique...

Par suite, les industriels doivent se trouver à l'écoute, être en état de veille technologique et doivent apprendre à utiliser des techniques nouvelles sans lien avec leurs métiers respectifs, et c'est pour cela que les entreprises de technologie avancée peuvent prétendre à de vastes marchés.

Mais ce cloisonnement n'est pas seulement industriel, il concerne l'ensemble du corps social de la façon suivante : la richesse des nations est en train d'évoluer, les pays occidentaux doivent axer leur développement sur des activités à haute intensité de matière grise ; les biens immobiliers et mobiliers ne sont plus les valeurs sûres sur lesquelles on pouvait asseoir des financements et l'on retrouve le principe de J. Bodin « il n'est de richesse que d'hommes ». Mais pour favoriser la création et la croissance de ces nouvelles sociétés de technologie, il faut adapter le système financier et les SFI sont un bon exemple des nouvelles relations qui peuvent s'établir entre la recherche appliquée, l'industrie, la finance et l'administration. Ce qui a fait la richesse actuelle du Japon n'est pas le plus grand nombre d'inventions ou d'innovations qui auraient été découvertes, c'est au contraire l'organisation, c'est-à-dire l'aptitude à faire travailler ensemble des gens compétents venus d'horizon divers et complémentaires et tendus vers le même but, grâce à un décloisonnement réussi. Signalons également qu'aux USA, huit cent millions de dollars s'investissent chaque année dans des P.M.I de technologie, soit environ vingt fois plus qu'en France, grâce à un décloisonnement qui a fait ses preuves.

C'est une période de transition pour les Européens : beaucoup d'investissements risquent d'être non rentabilisés, voire perdus en totalité, mais inversement, seuls quelques investissements importants et judicieux entraîneront une nouvelle croissance autour de pôles de développement. Il est nécessaire que les pays européens facilitent et organisent ce décloisonnement dans la mesure où les structures anciennes apparaissent comme des obstacles.

Deux exemples de PMI de technologie avancée : METRAVIB et INFORMATEK

METRAVIB : c'est en 1968 que Jacques Martinat crée METRAVIB avec six ingénieurs et trois autres salariés. J. Martinat, ingénieur de l'Ecole Nationale d'Electricité et de Mécanique de Nancy, commence sa carrière dans une entreprise de construction mécanique dans le département acoustique sous-marine. En 1964, il prend la direction du département électricité et électronique du CRIC (Centre de Recherche Industriel sous Contrat) pour étudier les problèmes de vibrations de structure. Mais le CRIC arrête son activité en 1968 ; aussitôt J. Martinat crée METRAVIB sous forme de SARL, sans capitaux, avec seulement un important contrat de la Marine Nationale sur la réduction des vibrations.

METRAVIB s'installe, alors, dans les locaux de l'Ecole Centrale de Lyon à Ecully où elle peut utiliser les matériels et laboratoires indispensables. Après la Marine, d'autres industriels font appel à METRAVIB pour résoudre les problèmes liés aux phénomènes vibratoires : ceux-ci se généralisent avec l'allègement des structures, des matériaux, et l'utilisation de moteurs plus rapides. La société conçoit entièrement les systèmes d'analyses des vibrations et des phénomènes acoustiques, et pour cela crée ses propres matériels, des capteurs ultra-sensibles qu'elle fabrique maintenant en série.

Elle utilise largement l'informatique et a déposé une vingtaine de brevets.

La clientèle se compose aujourd'hui de la SNCF, du CEA, de la Marine Nationale, des firmes automobiles... mais tous les secteurs sont confrontés un jour ou l'autre à l'analyse des phénomènes vibratoires.

En 1974, SOFINNOVA finance METRAVIB à l'occasion d'une augmentation de capital, puis d'autres actionnaires arrivent : SOGERAP (filiale d'Elf-Aquitaine), SOFININDEX, et ECDC (filiale du CCF).

Monsieur Martinat et les six chercheurs d'origine détiennent 66,7 % du capital de la société, c'est-à-dire la grande majorité. Aujourd'hui la société pèse 30 MF de

C.A. et emploie 110 personnes dont 40 ingénieurs.

Les prochaines étapes de son développement : le Japon, l'Europe et les USA.

INFORMATEK : Charles Zajde, ingénieur SUPELEC est un spécialiste de la physique des particules, qui a travaillé dans les laboratoires du CEA en France ainsi qu'aux USA.

A 35 ans, il quitte le CEA pour créer, en 1972, avec quelques amis ingénieurs, INFORMATEK, société spécialisée dans la médecine nucléaire, c'est-à-dire l'utilisation de radio-isotopes pour la visualisation avec une gamma-caméra de tumeurs particulières dans les organes mous.

La société démarre par un accord industriel avec VARIAN ; immédiatement, les systèmes informatiques INFORMATEK s'imposent en France grâce à leurs multiples possibilités de traitement du signal et à l'excellente visualisation de la fixation des isotopes.

Le marché français étant trop petit pour ce genre d'équipement — dont le nombre est fixé par la carte sanitaire — il faut exporter, en Europe bien sûr, mais surtout dans le pays qui représente la moitié du marché mondial, les USA.

En 1976, INFORMATEK crée une filiale aux USA après avoir passé le barrage de la FDA.

En 1976 est également visualisé pour la première fois aux USA grâce à INFORMATEK, un infarctus du myocarde.

En 1981, près de 400 systèmes INFORMATEK fonctionnent dans tous les pays du monde et toujours à la pointe de la technologie, la société annonce en mai une nouvelle première, menée avec des médecins de Tours et de Clermont-Ferrand, la tomo-cardiographie ; à cette date, 120 systèmes ont été vendus aux USA notamment auprès des leaders d'opinion. Les différentes générations de systèmes ont d'ailleurs toujours été développées avec les meilleures équipes médicales.

C'est en 1974 que SOFINNOVA finance INFORMATEK sous forme de prise de participation en capital. Depuis, la société a absorbé un de ses concurrents français, créé trois autres filiales et largement ouvert son capital à des financiers (SOGINNOVE, Finance for Industry,

SIPAREX, Drouot), des industriels (Trindel et Rhone Poulenc).

La société a réalisé 40 MF de C.A. consolidé en 1980 ; elle emploie 150 personnes : 50 à Besançon, 50 à Orsay, 50 à Atlanta (USA) et réalise 80 % de son chiffre d'affaires à l'étranger.

Lettre d'un lycéen

... J'ai lu l'article du « Monde » à propos de vos activités et de votre organisation. Il est réconfortant de savoir qu'en plein délire « Nostradamusien » il se trouve des hommes qui affirment que l'avenir de l'humanité est entre ses mains. Tout recours à un déterminisme quelconque n'est qu'une forme de lâcheté. Je désire tenter de connaître, ou beaucoup plus modestement de cerner ce futur avant qu'il ne devienne un présent qui lui-même se sera transformé en un passé que je n'aurais ni compris ni un tant soit peu dominé. Peut-être que de m'interroger sur le futur me permettra de comprendre le présent. De plus je veux être responsable dans une société qui a tendance à me considérer uniquement comme un numéro de carte d'identité ou un consommateur. Or celle-ci pour avoir plus d'emprise sur nous, nous dépouille de notre passé et de nos racines, nous masque notre situation actuelle et évite de nous parler de notre futur {...}.

Je n'ai pas envie qu'on me serve « tout chaud » une quelconque analyse. Toute idée ou toute réflexion n'a de l'intérêt que si elle est discutée et que si on la confronte à sa propre réalité...

Charles du Granrut

Les nouveaux entrepreneurs en France

Minorité d'exclus ou minorité d'avant-garde ?

Bernard Eme et Yves Laplume (1)

Aux contestataires de mai 68, procédant à une critique radicale du système économique et social, et vivant dans l'espoir d'un changement global de société, se sont substitués, au niveau local, des groupes s'efforçant ici et maintenant de donner quelque réalité à leurs aspirations écologiques, conviviales...

Nous avons demandé à Bernard Eme et Yves Laplume quels étaient ces « nouveaux entrepreneurs » et s'ils constituaient une minorité d'avant-garde ou d'exclus ? Les auteurs, après avoir exposé la démarche de ces innovateurs, soulignent la diversité des expériences et les difficultés d'une population devant s'intégrer dans le système économique tout en préservant son originalité.

Changement ou changements ?

Premiers — ou ultimes ? — signes d'un désenchantement par rapport au modèle marxiste, il fut un temps — sans doute éphémère — au début de la dernière décennie, où un certain discours développait sa logique à partir d'un concept de changement qui était donné comme radical et soudain : la Révolution serait le fait des exclus du système ou ne serait pas. Téléologie et nécessité en moins — sans parler des travailleurs — il restait encore la notion d'une rupture brutale, source d'un authentique changement. Depuis, il faut bien le dire, le concept de révolution ressemble fort à ce simulacre platonicien qui officie dans la non-réalité. A écouter les discours des uns, à

(1) Collectif MAD : Média-Autonomie-Développement.

regarder la pratique des autres, il ne peut plus hanter que des lieux qui lui offrent une légitimation absente (2).

D'un autre côté, et il n'est pas besoin de s'y appesantir, le dirigisme libéral n'a pu que démontrer la faillite des théories dans lesquelles il puisait légitimation et sens.

Sous une autre perspective, la gauche qui voulait préserver et étendre la *sécurité* des travailleurs a commencé, depuis quelques années, à développer un discours sur de nouvelles valeurs : initiative, liberté, responsabilité. Plus radicalement et du fait de groupes souvent marginaux, des alternatives expérimentales, microrégionales ou locales, tentent d'élaborer, au fil du quotidien, de nouveaux rapports autonomes au travail, à la technique, à la nature et aux autres.

C'est dire d'une certaine façon que le concept de *changement* au niveau sociétal, peut-être parce qu'il n'a pas encore trouvé de terrain théorique unique et universel, se découvre une nouvelle modernité, la nôtre ; il faut le dire, « nous pataugeons ». Bien des dogmatismes « éclairés » se sont éclipsés de la place publique sur la pointe des pieds ; bien des syndicalistes et des gauchistes se sont reconvertis dans la gestion de leur quotidienneté. Depuis sept ans, la crise économique a révélé au grand jour des bévues et des mystifications qui pouvaient encore être inacceptées ou masquées en tant que telles. Développement, progrès technique, besoins, ces concepts perdent leur crédibilité, d'autres apparaissent bien ambigus : innovations sociales, technologies alternatives, énergies douces, nouveaux entrepreneurs et, aux USA, « conspiration du verseau », « nouvel âge » ...

De la vision d'un changement global de la société qui renvoie aux paradoxes de la téléologie, ne sommes-nous pas passés à l'idée de multiples changements locaux, infimes, invisibles qui trameraient un réseau de conditions, de possibilités pour un changement du système ? Le pluralisme de diverses solutions liées à chaque contexte local, façonnées par des groupes indépendants, forgeant dans l'ici et maintenant leurs moyens de « subsistance moderne » (3) se substituerait au progrès global d'une société autre.

Problématique qui pose plus de questions qu'elle ne semble en résoudre, mais qui ouvre des perspectives sur la conquête de l'autonomie avec ses divers niveaux (personnel, collectif de travail, développement local), sur les relations entre sphère étatique, liée au mode de production hétéronome, et la société civile, conçue comme l'ensemble des relations d'entraide et de solidarité se construisant en dehors de toute dépendance à l'égard des institutions, des méga-machines, des outils industriels, sur des modes nouveaux d'utilisation des techniques.

(2) cf. J.F. Lyotard, *La condition post-moderne*. — Ed. de Minuit, 1979

(3) Ivan Illich, *Le travail fantôme*. — Paris, Ed. du Seuil, 1981.

Problématique qui doit nécessairement articuler les multiples changements (simples modifications à l'intérieur du système de certains éléments) au changement du système lui-même, qui doit donc questionner la pertinence de ces multiples transformations, leur hétérogénéité, leur convergence, etc.

A cet égard, le mouvement qu'il est convenu d'appeler celui des «nouveaux entrepreneurs», représente-il l'émergence d'une nouvelle forme d'économie, qui serait commandée par une approche culturelle substitutive, ou bien n'est-il qu'un détour astucieux et imaginatif de cette «non-classe» définie par André Gorz («expulsés de la production par le processus d'abolition du travail intellectuel») pour se réinsérer dans le système économique, quitte à devenir les experts et les professionnels de nouveaux secteurs et de nouvelles activités ?

Paradoxes et minorités

Vers la fin de l'année 1979 apparaît en France le terme de «nouveaux entrepreneurs» pour désigner ceux qui, semblant rompre avec une opposition et une critique radicales du système économique en vigueur, se lancent dans

Mais qui sont donc ces entrepreneurs sociaux ?

Repérer les lieux sociaux d'où naissent ces informations serait tout à fait inopportun. Ce que l'on peut en apercevoir un peu superficiellement, c'est qu'il s'agit de quatre types de populations bien distinctes :

- des chômeurs en reconversion professionnelle obligée, pas spécialement militants ;
- des femmes pas spécialement féministes, en recherche de définition personnelle par un travail qui ne soit pas nécessairement un emploi ;
- des travailleurs sociaux et des militants qui ont une position particulière dans le social, celle de se trouver des lieux d'affleurement des nouveaux problèmes sociaux ;
- des jeunes marginaux qui veulent gagner du fric sans nécessairement avoir un travail et un emploi.

Ces catégories se trouvent en alliance objective en ce sens qu'elles remuent dans la même direction : recréer des solidarités sociales pour soi ou pour les autres. Mais il est bien évident que les clivages s'opèrent sur les buts et sur les moyens partiels. Un point commun semble être leur mise à l'écart des circuits économiques de production. Pour les uns parce qu'ils sont en situation d'assistés ; pour les autres, travailleurs sociaux, parce qu'ils sont outils de cette assistance.

Le désir qui les caractérise de retrouver une insertion dans la production s'accompagne d'une remise en question profonde du travail dans ses formes actuelles et qui, me semble-t-il, va bien au-delà de toutes revendications issues du monde de l'entreprise même collective.

Source : «Du social à l'économique : l'aventure des éducateurs / entrepreneurs». Paris, Atelier pour la création, 1980.

la création d'entreprises d'un style nouveau : structures de travail en collectif et donc plus conviviales produisant des biens et des services socialement utiles. D'une logique de contestation, qui très souvent confortait de manière ambivalente leur exclusion du système, ils «sautaient» dans une logique constructive à la base : on peut produire autre chose, autrement.

L'ambivalence changeait de terrain.

Lancée au cours d'un colloque organisé à Lille par la revue *Autrement* sur le thème : «et si chacun créait son emploi ?», cette expression qui, fait significatif, est en même temps une auto-appellation, devait rapidement faire fortune. A un certain niveau, elle renforce en effet le courant hétérogène du «nouveau et intéressant» dont le mensuel *Actuel* est l'expression la plus voyante. Après les «nouveaux philosophes», les «nouveaux économistes», les «néo-ruraux» — n'épuisons pas la liste — n'était-il pas inévitable de voir apparaître la dénomination «nouveaux entrepreneurs» ?

Mais ce serait un leurre que de croire à un mouvement homogène du nouveau. Si le fossé est particulièrement large entre «nouveaux économistes» et «nouveaux entrepreneurs», à l'intérieur même du courant «néo-entrepreneurial» (sic) des différences très grandes et parfois antinomiques existent. A cet égard, d'un point de vue très général, on ne peut sans doute pas parler d'une minorité mais d'un agrégat de minorités aux pratiques et aux objectifs divergents. Questionner dès lors l'alliance objective de ces minorités diverses, c'est questionner la raison d'être de toute alliance qui n'a jamais mené qu'à des résultats décevants : cela peut être un angle d'analyse pour évaluer le futur de ce mouvement.

En tous les cas, la cohérence très faible de l'arrière-plan théorique et politique de ce mouvement explique sans doute son extraordinaire hétérogénéité. On y retrouve aussi bien des ouvriers reprenant en coopérative des entreprises en faillite, que des néo-ruraux ou même des membres de sectes. Mais cette hétérogénéité n'est guère l'objet de débat. A ce niveau, il est significatif de constater comment la communication à l'intérieur de ce mouvement évite affrontements et désaccords. Communication feutrée, non-dits, développent une sorte d'auto-mystification de groupe dont personne n'est dupe : paradoxes d'une transparence voulue et jamais atteinte, de certaines formes d'agressivité présentes mais refoulées ou détournées sur ces boucs émissaires. La même question, de nouveau, se pose de la perpétuation ou de l'élargissement d'un tel mouvement.

Pourtant, par-delà ces divergences, un point commun peut être décelé. Une majorité des «nouveaux» sont d'anciens contestataires dont les actions avaient pris, après mai 68 et, pour beaucoup, jusqu'aux élections législatives de 1978, une forme politico-syndicale. Militant pour la plupart dans des mouvements gauchistes, syndicaux ou écologistes, ils déplacent les luttes principalement sur le terrain qui absorbe le social (chômage, femmes, travailleurs

sociaux, marginaux...). Comme il a été dit, la contestation *veut* prendre une forme «positive» : il s'agit essentiellement pour ces contestataires de faire la preuve de leur capacité à produire, gérer, devenir autonomes et non plus seulement à élaborer des contre-stratégies, des systèmes intellectuels. Passage donc du négatif au positif, mais aussi du macro au micro qui est révélateur d'une prise en compte de la dimension personnelle. «L'ici et maintenant» ancré dans la famille — éclatée ou non — ou dans le quartier, prime sur tous les futurs paradisiaques, sur toutes les formes de grands soirs et sur une transformation globale de la société. L'ambivalence quant au changement de cet «ici et maintenant» est cependant objet d'une conscience souvent profonde : le «changeons ici et maintenant», sous son injonction paradoxale, est affronté et non évité.

A cet égard, le niveau social et culturel des nouveaux entrepreneurs est déterminant. A l'exception des ouvriers coopérateurs, la grande majorité est issue des classes moyennes et possède un bagage intellectuel et technique, souvent au dessus de la moyenne. Sous-utilisés dans leurs capacités, privés d'emplois, ils peuvent conjuguer le ici et maintenant et la conquête de leur autonomie dans un travail différent.

Cette contestation positive, qui s'alimente entre autres aux sources de Schumacher et d'Illich, trouve assez rapidement une légitimité auprès des pouvoirs publics, de certains entrepreneurs traditionnels et responsables locaux et de quelques partis politiques ou syndicats. Pour des raisons différentes, chacun voit d'un bon oeil d'expert les rues se vider au profit de certaines régions déshéritées ou de quelques secteurs en difficulté : désengagement de l'Etat, esprit d'entreprise, développement du mouvement coopératif et parfois de l'autogestion en sont, de manière indirecte, les enjeux divers.

Ce mouvement néo-entrepreneurial ne peut cependant être résumé à cette alliance fragile de minorités diverses — mais en grande partie issues des classes moyennes — pour retrouver une insertion dans le système productif ; de leur passé militant, beaucoup tentent de mettre en pratique les idéaux d'égalité, de convivialité ou d'autogestion, les valeurs anti-hiérarchiques, d'apprentissage mutuel, de production utile socialement, de protection de la nature... En ce sens, ils semblent correspondre à cette condition d'expansion du mouvement qu'explique Illich dans *Le travail fantôme*, à savoir que «le nouveau mode de vie résultant de la relation neuve entre les gens et les outils soit imprégné d'une vision de l'espèce humaine en tant que *homo habilis* et non *homo industrialis*».

La «nouvelle entreprise» se caractérise en effet souvent par la recherche de nouvelles formes de travail et de nouveaux rapports aux outils au service d'une production de services ou de biens socialement utiles et le moins polluants possibles — technologies appropriées, énergies douces, cultures biologiques, etc. — grâce à une gestion partagée qui trouve son expression dans

le choix de structures juridiques adaptées telles que la coopérative ou l'association.

Toutefois, l'indicateur primordial reste l'efficacité, condition de la réussite. Et l'organisation interne comme la production est soumise à la règle impérieuse de la rentabilité. Nouveau paradoxe de ce mouvement où le « syndrome d'utopie » doit s'articuler avec « le principe de réalité économique ». Mais, peut-être à nouveau, est-ce l'affrontement du paradoxe et non son refus qui permettra de le dépasser à l'intérieur d'une nouvelle logique.

C'est pourquoi on rencontre dans ce mouvement toutes les gammes d'organisation, de l'artisan à l'unité industrielle auto-gérée, et tous les secteurs de production, de la récupération de déchets à l'industrie mécanique. L'indépendance du *choix* tant au niveau de l'organisation que de la production pour chaque « nouvelle entreprise » est déjà cet affrontement, nécessairement divers et évolutif, avec le couple utopie-réalité.

Enfin, d'un point de vue quantitatif, l'hétérogénéité du mouvement combiné à l'absence de critères objectifs, empêche toute tentative de dénombrement de ces « nouveaux entrepreneurs ». Egalement difficile à dresser est un ordre de grandeur. Cinq mille ? Dix mille ou plus ? Le seul critère pertinent accessible est celui du nombre de subventions accordées par le Ministère du Travail au titre de la Création d'Emplois d'Utilité Collective (EUC) : environ 5 000, ce qui peut permettre d'évaluer leur population au mieux à 10 000. Finalement, c'est une très petite minorité. Pourtant, le mouvement semble s'amplifier. On en voudra pour preuve le succès des différentes rencontres qui sont organisées autour de ces thèmes et, surtout, l'accroissement des aides de l'Etat et des Régions.

Exclus temporaires

« Autant de blancs sur la carte de l'utilité sociale, autant d'espaces de marginalité et d'exclusion » (4).

Après les indigents, les fous, les criminels, les non-actifs, les improductifs politiques dans l'Etat totalitaire, les improductifs socio-économiques dans l'Etat libéral. Qui veut se soustraire à l'utilité sociale est sans cesse confronté à ces espaces en marge qui attisent la peur.

Qui y est soustrait par un dysfonctionnement du système se trouve métamorphosé en assisté. Si elle conforte jusqu'à un certain niveau « l'homéostasie du système social », l'exclusion peut aussi en dérégler la logique. De nouvelles stratégies se mettent dès lors en place pour retrouver un nouvel équilibre jus-

(4) G.H. de Radkowski. — *Les jeux du désir*. — Paris, PUF, 1979.



qu'à la prochaine rupture. Contre-productivité des institutions et des outils hétéronomes, aggravée depuis 1974 par la crise économique et se conjuguant avec une prise de conscience de beaucoup d'individus des paralysies induites par le modèle technicien, ont permis l'élaboration de stratégies différentes.

Les premières expériences notables dont la presse s'est faite l'écho, tournaient autour de deux populations d'exclus forcés : les handicapés ou inadaptés et les ouvriers licenciés. Pour les premiers, la valeur de la «réinsertion par le travail» connue depuis longtemps et mise en pratique dans des structures spécialisées telles que les Centres d'Aide par le Travail (CAT) ou les Ateliers Protégés (AP) s'est heurtée rapidement aux difficultés de financement par la Sécurité Sociale. L'aspect réinsertion étant prioritaire par rapport au travail, la rentabilité n'était pas ou peu exigée des «patients» et l'Etat se chargeait de couvrir les frais d'exploitation et de fonctionnement. La création d'entreprises rentables fut donc encouragée par l'Etat, d'autant qu'elle s'accompagnait de la justification psycho-sociologique de l'acquisition d'une *autonomie* totale, en particulier économique et financière.

Pour les seconds, malgré l'existence ancienne de coopératives, l'affaire LIP a permis de mettre en évidence que la création d'entreprises différentes n'était pas obligatoirement réservée à une élite.

A ces exclus du système économique, viennent bientôt s'ajouter ceux que la crise plongeait dans le chômage (femmes, jeunes, cadres) et, dans le même temps, ceux qui s'excluaient volontairement des circuits traditionnels de production et de consommation : néo-ruraux, successeurs du mouvement communautaire post 68, partis peupler les régions déshéritées du Sud de la Loire ; écologistes soit locaux, soit fuyant les brumes de la moitié Nord de la France, soit venus même d'Allemagne ou du Bénélux. Rompant avec le mouvement communautaire antérieur, beaucoup se sont lancés dans la création de petites unités de production agricoles ou artisanales, voire industrielles, acceptant les lois du marché local ou national et tournant le dos à l'autarcie.

Dans l'ensemble donc, un «mouvement» né dans l'exclusion — dans différents modes d'exclusion — de populations diverses. Mais une exclusion temporaire pour beaucoup, puisque la simple création d'entreprise impliquait un retour à la «normalité sociale» même si le travail au noir, le troc ou l'échange non marchand se trouvent être des pratiques très courantes.

Seules quelques franges de nouveaux entrepreneurs, en particulier parmi les néo-ruraux, se trouvent exclues de leur environnement local : exclusion particulière qui, souvent par rétroaction, se trouve renforcée par un vécu d'exclu. L'élément «étranger» par ses pratiques peut aussi déstructurer le milieu et, parfois, ne pas chercher un nouvel équilibre en tenant compte des réalités locales.

Mais, en règle générale, cette exclusion est d'autant plus temporaire que les pouvoirs publics intéressés à la fois par la création d'emplois, la revitalisa-

tion de zones déshéritées, la recherche de nouvelles activités et la lutte contre le travail au noir, se sont depuis quelques années engagés dans une politique d'aide aux «nouveaux entrepreneurs».

Différentes mesures ont en effet permis le soutien et le retour à la «normalité». Ce sont tout d'abord les aides directes à la création d'entreprises et d'emplois. S'ajoutant aux dispositions générales de la Délégation à l'Aménagement du Territoire (DATAR) aidant les entreprises s'installant dans les régions défavorisées (primes proportionnelles à l'investissement) et aux dispositions locales (subventions des différentes régions ou collectivités locales), le Ministère du Travail a lancé, en 1978, un programme expérimental d'aide à la création de 5 000 emplois baptisés d'«utilité collective» et s'adressant donc prioritairement aux «nouveaux entrepreneurs». L'aide, égale à 70 % du SMIC (charges comprises) par emploi créé, était limitée à un an, et devait bénéficier à une personne morale *déclarée* (quel que soit son statut) pour l'embauche d'un chômeur *déclaré* lui aussi. En ce sens, cette aide au fonctionnement, favorise en premier lieu l'emploi et la lutte contre le travail clandestin, tout en permettant (très faiblement) le soutien d'une activité. Malgré la faiblesse de l'aide (24 000 F par emploi créé), beaucoup ont franchi le cap de la normalisation, tout en critiquant l'Etat comme pour conjurer une mauvaise interprétation... S'il est vrai que toute procédure est normalisante en tant que telle, il n'en reste pas moins que des contre-stratégies peuvent en détourner l'aspect de récupération. Selon une autre perspective, il apparaît aussi que les effets en retour sur les institutions ne sont pas forcément négligeables : changements de mentalité dans certaines institutions, transformation de leurs objectifs, attention donnée à de nouvelles formes de travail ou des secteurs d'activités jusque-là délaissés. Mais, l'articulation entre les institutions étatiques et le mouvement néo-entrepreneurial ne peut se légitimer que si ce dernier impose sa logique, même à travers une normalisation.

Ces aides au fonctionnement ont été complétées, ici ou là, par des subventions d'équipement ou d'investissement : des «lignes expérimentales» furent ouvertes dans la plupart des budgets ministériels permettant des interventions ponctuelles.

Au Ministère du Travail, la ligne expérimentale pour la promotion de l'emploi a permis, outre certains financements limités à l'achat de petits équipements (ordinateurs), la mise en place de réseaux d'assistance par secteurs d'activités ou par régions : boutiques de gestion, réseaux financiers, assistance inter-génération, pool d'entreprise, etc.

Dépassant leur fonction régulatrice ou normalisatrice, ces aides aboutissent à un début d'unification ou d'homogénéisation (en particulier par la gestion des nouvelles entreprises). De moins en moins exclus les nouveaux entrepreneurs se constituent, grâce à ces aides, en un secteur économique à part entière ou presque. S'il ne manque plus que des syndicats «patronaux» -

Les tribulations d'un créateur d'entreprise... (1)

«Je suis l'archétype de l'anti-créateur d'entreprises, et mon associé aussi», *sourit Jacques Pinauld, qui vient d'ouvrir une fabrique de capteurs solaires, la Compagnie solaire de Lorraine.*

«Statistiquement, nous avons tout contre nous : nous sommes diplômés de l'enseignement supérieur (*mon associé, Christophe Guillot, 29 ans comme moi, en psycho et en maths ; et moi, licencié en droit*) ; nous ne sommes pas techniciens ; nous n'avions pas l'ombre d'un capital de départ et surtout nous gagnions très honnêtement notre vie comme cadres dans la même grosse entreprise».

De plus, songer à créer quelque chose dans le domaine du solaire en Lorraine n'allait pas de soi (pourant, cette région reçoit 1 700 heures d'ensoleillement par an, soit presque autant que la moyenne nationale, 1 900 heures).

Durant l'année qu'il leur a fallu pour régler toutes les formalités administratives et financières (l'entreprise tourne depuis trois mois seulement), Jacques Pinauld a appris à se mouvoir dans le maquis des commissions et des cabinets divers.

«Je ne pense pas que la majorité des gens rencontrés croient beaucoup à la création d'entreprises, mais ils répercutent tous — fonctionnaires, élus, banquiers — le discours politique à la mode sur la nécessité de favoriser l'éclosion d'entreprises nouvelles, il faut savoir en profiter. L'image du jeune créateur, jarret tendu et masque conquérant, se vend bien. Même si vous ne prévoyez de créer que trois emplois en deux ans, actuellement, on vous recherche ; on a besoin de vous !

J'ai bien été obligé, peu à peu, d'user de ce chantage pour forcer les gens à tenir leurs promesses du début. Si vous n'êtes pas constamment sur eux à faire pression, à les culpabiliser, à faire intervenir tel ou tel maire, tel haut fonctionnaire que vous pouvez connaître, ils relâcheront leur effort, ils oublieront leurs promesses».

En fait, le premier acte se passe presque toujours bien, à condition que votre projet tienne debout et que vous paraissiez suffisamment solide à vos interlocuteurs.

Dans cette phase de contacts, tout le monde déroulera le tapis rouge devant vous et l'on vous débitera le discours officiel sur l'ardente obligation de créer des entreprises nouvelles.

Vient la seconde étape, d'approfondissement de votre projet, quand vous décidez de vous implanter à tel endroit plutôt qu'à tel autre. Vous perdez évidemment l'appui de tous les maires ou préfets qui croyaient vous accueillir et chez lesquels vous n'irez pas...

Et puis, c'est le moment où vous commencez à embêter toutes les administrations avec votre idée, à traîner dans les couloirs, à téléphoner pour les relancer, à faire intervenir tous les «pistons» possibles. Aucune critique ne doit avoir prise sur vous durant cette phase, au cours de laquelle on essaiera de vous décourager, estime Jacques Pinauld. C'est le moment le plus dur...

Troisième acte : vous commencez à maîtriser la situation, c'est-à-dire, notamment, à savoir exactement qui décide (ce qui n'est pas toujours évident). Votre problème évolue : le financement passe alors au premier plan de vos préoccupations.

Vous courez les banques, les Sociétés de Développement Régional, les fonctionnaires chargés de débloquer les aides à la reconversion. Le «sprint final» est souvent retardé par des circonstances totalement extérieures à vos préoccupations (et à vos intérêts) : le préfet ne peut rien faire avant les élections, tel banquier est parti en vacances, le conseil d'administration de la S.D.R. ne se réunit que tous les trois mois, etc. Bref, il faut tenir.

Dernière étape : vous envoyez vos statuts et vous convoquez la première assemblée générale de vos actionnaires ; vous lancez la production... en poussant un grand «ouf» de soulagement. Le tout s'étalant sur plus d'un an.

Jacques Pinauld a tenu bon. La Compagnie solaire de Lorraine produit 60 chauffe-eau par mois et emploie déjà une dizaine de salariés. Et l'on commence à parler d'exportation...

Jean-François Rouge.

(1) in *Autrement*, n° 20, Septembre 1979.

mais dans certaines «branches» on atteint presque ce stade - le mouvement s'auto-institutionnalise à travers des rencontres formelles ou informelles, des guides en cours de réalisation ou d'édition. Nouveau paradoxe donc : ce mouvement qui, par définition, ne devrait obéir à aucune règle sinon celle de l'initiative de groupes façonnant leur style de vie interne et cela pour leur propre usage, se retrouve en état de codification avancée : «comment faut-il s'y prendre pour être un nouvel entrepreneur» ou le «soyez plein d'initiative». D'une certaine façon, la seconde vague des nouveaux entrepreneurs ne va-t-elle pas perdre son élan et sa créativité propres devant la solidarité institutionnalisée du mouvement ? N'y aura-t-il pas canalisation de ses initiatives dans des créneaux et selon des modes de gestion éprouvés par d'autres ?

Cependant, il faut reconnaître que la majorité des aides dont il est parlé, viennent soutenir des expériences innovantes. Innovantes à différents degrés : socialement, économiquement ou technologiquement. D'ailleurs de plus en plus nombreux dans ces secteurs (compostage, meilleure exploitation de la biomasse forestière, recyclage de certains produits — pneus, papiers, verre, huile — énergie solaire, etc.), les nouveaux entrepreneurs voient les aides et les soutiens se multiplier de la part des différentes Agences spécialisées, banques ou fondations. La subvention octroyée, le nouvel entrepreneur doit présenter rapports et justifications, statut et situation au regard des établissements de recouvrement des cotisations patronales.

Dès le lancement de l'entreprise, l'exclusion ou le retrait par rapport au système devient un leurre, tout au plus un discours justificateur. Normalisation par les aides, auto-institutionnalisation, difficulté à imposer sa logique en tant que mouvement social, assurent au «mouvement des nouveaux entrepreneurs» une légitimité sociale reconnue par les institutions étatiques. D'une certaine façon, ne jouerait-il pas la carte de l'utilité sociale ? Peut-il être alors une minorité d'avant-garde ?

Une avant-garde de l'innovation

Avant-garde de l'innovation ? Ou avant-garde pour un changement radical de système économique commandé par une nouvelle approche culturelle du *faire* et non de l'*avoir* comme Erich Fromm en faisait la distinction capitale ? D'un côté, une avant-garde corrective, de l'autre, substitutive.

En temps de crise, il est souhaité de trouver des remèdes miracles ; alors pourquoi pas le «small is beautiful» et le «do it yourself» ? En terre française, la revue *Autrement* proposait «et si chacun créait son emploi ?». Modèle substitutif au système dominant ?

En première analyse, cela ne semble pas être le cas. D'une part, l'hétérogénéité des expériences exclut toute forme de modèle. La pluralité et la

diversité d'expérimentations uniques priment sur tout modèle. La pluralité et la diversité d'expérimentations uniques priment sur tout modèle universalisant. D'autre part, la précarité économique de bon nombre d'entre elles — le nombre d'échec est relativement important — hypothèque toute tentative de généralisation ; enfin, et surtout, ce serait ignorer ou faire l'impasse sur les structures mêmes de l'économie actuelle.

Mais ne serait-ce pas justement pour ces raisons qu'on peut qualifier le mouvement des «nouveaux entrepreneurs» d'avant-garde ? Pour différentes raisons, nous ne le pensons pas. En premier lieu, ce mouvement se situe dans une *logique intra-économique* qui, de ce fait, en limite grandement la portée. Au lieu d'une approche culturelle globale qui repense le rapport de l'homme à l'outil, à la nature et aux autres, qui redéfinit l'utilisation et l'essence de la technique comme de l'économie, qui substitue à «l'avoir» le «faire» — articulant en son sein les pratiques traditionnelles et les usages nouveaux permis par la technique moderne — qui tente de créer les conditions d'une «subsistance moderne», les nouveaux entrepreneurs sont inévitablement pris dans la logique de l'économie et cherchent de nouveaux créneaux rentables où peuvent se satisfaire de nouveaux «besoins». En ce sens, aussi, ils font basculer du secteur informel dans le secteur formel bien des activités qui se trouvent évacuées de leurs anciennes valeurs et se trouvent objectivées en des produits standardisés.

En second lieu, par rapport à la notion de travail, si les discours prônent «la renaissance du métier à travers la maîtrise du travail», «l'apprentissage mutuel», «l'auto-organisation du travail», «la polyvalence des postes», il faut reconnaître que, bien souvent dans la réalité de l'entreprise, la survie exigeant la rentabilité, cette dernière impose les règles traditionnelles du travail hiérarchisé et spécialisé. Bien plus, l'auto-exploitation peut se développer pour assurer la pérennité des emplois.

Enfin, par rapport aux stratégies possibles définies par le mouvement, soit une croissance parallèle au système économique, soit une intégration impliquant un dialogue avec les institutions, la première paraît déjà fortement compromise. Quant à la seconde, il a été vu les effets pervers qu'elle induisait si un mouvement social n'était pas capable d'imposer sa logique.

Non pas avant-garde d'un changement substitutif, les minorités de nouveaux entrepreneurs paraissent plutôt servir de régulateur au système économique et social, tout en le confortant. Suivant cette analyse, elle serait donc une avant-garde de l'innovation. L'aide de l'Etat, si généreusement dispensée, vient d'ailleurs ici le rappeler.

Que ce soit en terme d'économie duale (A.Stoffaès) ou d'économie en continu (J. Delors), qu'ils se situent dans le secteur convivial ou qu'ils fassent le pont entre l'artisanat et la P.M.E. et qu'à ce titre ils remplissent un vide dans l'appareil productif français, ils ne font que réanimer un système qui,

par la seule force des grandes entreprises, n'est plus capable de redistribuer les richesses.

Qu'il y ait un désengagement de l'Etat dans un cas — la convivialité et la qualité de la vie remplaçant la sécurité — ou maintien de la redistribution — davantage de richesses étant produites — la création de telles entreprises est nécessaire. D'autant plus que dans la période transitoire que nous vivons, elle prévient toute explosion sociale.

Enfin, et c'est là sans doute l'effet le plus pervers, en primant l'innovation, les institutions créent à peu de frais un laboratoire de conception et de mise au point de technologies nouvelles faciles à contrôler. Sur ce point, Illich n'a donc pas tort de nous mettre en garde dans *Le travail fantôme* : « pour la droite et la gauche traditionnelles, pour le dirigisme démocratique ou pour l'autoritarisme socialiste, technologie et énergies douces deviennent le fondement rationnel d'une expansion de leurs bureaucraties et d'une escalade dans la satisfaction des « besoins » au moyen de la production standardisée de biens et de services ».

Passant un cap très difficile au moment de la fabrication en série de produits qu'elles ont mis au point, très peu d'entreprises peuvent faire face à l'augmentation de capital nécessaire. Racheter à peu de frais brevets, ingénieurs ou bricoleurs géniaux est à la portée des multinationales quand tout cela ne leur est pas livré gratuitement.

Concernant l'ancrage local de beaucoup d'entrepreneurs et leur impact sur l'environnement socio-économique, il est surprenant de constater bien souvent des effets nuls voire négatifs. Les chaînes de solidarité et d'entraide des nouveaux entrepreneurs entre eux ne semblent pas devoir s'étendre aux populations locales. Bien plus, certaines expériences aboutissent à une « exagération » du système économique et à une déstructuration du tissu social.

Un exemple peut être rapporté. S'installant il y a quelques années en Dordogne, Hervé par manque de moyens ne peut que se lancer dans l'élevage de la volaille grasse (oies et canards). Vivre de manière autonome grâce à sa propre production est son souci premier. Ce genre d'élevage, traditionnellement dévolu aux femmes en Périgord, ne nécessite que peu d'espace et d'investissement mais est resté au stade artisanal. Ayant du temps et de la volonté, Hervé va systématiser son élevage. Les résultats ne se font pas attendre et sa petite entreprise devient vite très performante. Au point que les paysans périgourdins, suivant son exemple, entraînent le développement du salariat féminin. En cherchant son autonomie, Hervé l'a fait perdre à bon nombre de paysannes. S'il le regrette et songe à cesser sa production, les pouvoirs locaux — économiques et politiques — ne peuvent que se réjouir du développement des activités et de l'emploi.

Exemple sans doute frappant mais qui n'est pas unique.

Par contre, il semble qu'une conjonction du « mouvement des nouveaux

entrepreneurs» et de *stratégies alternatives de développement local* puisse révéler des voies originales de changement en créant, sur place, les conditions d'une «subsistance moderne». A travers des activités, abandonnées un temps localement par la rigueur de la division internationale du travail, et qui peuvent renaître grâce à de nouveaux entrepreneurs : certaines activités agricoles et textiles, l'exploitation des forêts, etc., qui sur le marché national seraient étouffées mais qui, par la redécouverte des circuits courts locaux permettent d'échapper à la logique de la main-d'oeuvre bon marché. Suppression des intermédiaires inutiles et souvent parasites, abandon de la mono-activité au profit d'activités variées et complémentaires, lutte contre le gaspillage, récupération et réparation, restructuration des appareils de production en petites unités, autonomes et flexibles, etc., deviennent des objectifs réalisables. Inséré dans le tissu social local, le nouvel entrepreneur appartient à une collectivité et n'est plus seul. Ses principes de solidarité et d'équité trouvent dans la dimension locale et la multiplicité des activités un terrain efficace.

Longtemps compromises par le centralisme, de telles pratiques devraient pouvoir se développer aujourd'hui.

Et le Sud ?

Qui voudrait prôner un réel changement substitutif demanderait un désengagement total du Nord au Sud et l'arrêt de toutes les exportations pétrolières du Sud vers le Nord. Mais qui peut l'entendre ? Une telle remarque, assurément, est hors de propos. Mais ne pourrait-elle pas le devenir ? En tout cas, la démarche analysée ci-dessus et définie en termes de stratégies alternatives de développement local est déjà engagée depuis quelques années dans certains pays comme le Sri-Lanka ou le Bangla-Desh, pays «exclus» du développement mais sans doute d'avant-garde.

Des associations de villages développent leurs propres sources d'énergie, accélèrent l'extension des cultures vivrières, créent des circuits de distribution courts pour les produits de leurs artisans, pratiquent la prévention et l'auto-assistance pour permettre la santé, etc. Approche culturelle globale de l'éducation à la santé, du maintien de savoir-faire traditionnels à l'utilisation de technologies modernes et non pas perspectives uniquement économiques.

En ce sens, l'innovation n'est qu'un aspect parmi d'autres de cette approche culturelle et ne peut à elle seule créer suffisamment d'emplois nouveaux. Pour cette raison, le mouvement des «nouveaux entrepreneurs» paraît limiter son propre futur sans véritablement peser, par ailleurs, sur les orientations fondamentales du système économique.

Test d'aptitude individuelle à la création d'entreprise établi par la Small Business Administration

Pour chacune des questions, cochez la réponse qui répond le plus exactement à ce que vous pensez. Soyez honnête avec vous-même.

Etes-vous capable de «démarrer» seul ?

- Je fais les choses de ma propre initiative. Personne ne doit me dire de les faire.
- Si quelqu'un m'aide à démarrer quelque chose, alors je peux très bien continuer.
- Doucement, mon garçon ! Je ne me «mouille» pas, à moins d'avoir à le faire.

Comment réagissez-vous par rapport aux autres ?

- J'aime les gens. Je peux m'entendre avec à peu près tout le monde.
- J'ai beaucoup d'amis. Je n'ai besoin de personne d'autre.
- La plupart des gens m'agacent.

Etes-vous capable de commander ?

- Lorsque je commence quelque chose, il m'est facile d'avoir la plupart des gens avec moi.
- Je peux donner les ordres si quelqu'un me dit ce que je dois faire.
- Je laisse à quelqu'un d'autre le soin de commencer quelque chose. Je l'aide ensuite, si toutefois ça me plaît.

Pouvez-vous prendre des responsabilités ?

- J'aime prendre les choses en main et en assurer le suivi.
- Je le ferais si j'avais à le faire, mais je laisserais plutôt quelqu'un d'autre assumer les responsabilités.
- Il se trouve toujours quelqu'un qui aime montrer «sa supériorité», alors, laissons-le faire.

Etes-vous bon organisateur ?

- J'aime avoir un plan avant de commencer. Je suis généralement celui qui prépare le travail quand le groupe veut faire quelque chose.
- Tout va très bien jusqu'au moment où les choses s'embrouillent. Alors, je «m'écrase».
- Vous préparez tout et alors, quelque chose se produit qui vient tout chambarder. C'est pourquoi je prends les choses comme elles viennent.

Etes-vous bon travailleur ?

- Je peux travailler aussi longtemps que nécessaire. Je travaille dur très volontiers quand je veux quelque chose.
- Je peux travailler dur pour un moment, mais... quand j'en ai assez... c'est terminé !
- Je ne crois pas que travailler dur vous amène à quoi que ce soit.

Pouvez-vous prendre des décisions ?

- Je peux me décider très vite s'il le faut. Et ça s'arrange généralement très bien.
- Je peux, si j'ai beaucoup de temps pour le faire. Si j'ai à me décider très vite, je pense ensuite que j'aurais dû prendre une décision différente.
- Je n'aime pas être celui qui doit décider. Je le ferais sans doute très mal.

Peut-on croire ce que vous dites ?

- Mais naturellement, je ne dis jamais de choses que je ne pense pas.
- J'essaie d'être à la hauteur la plupart du temps mais, quelquefois, je dis uniquement ce qui me paraît le plus facile.
- Pourquoi se donner du mal puisque l'interlocuteur ne connaît pas la différence ?.

Etes-vous «accrocheur» ?

- Si j'ai dans l'idée de faire quelque chose, rien ne peut m'en empêcher.
- Je termine généralement ce que j'ai commencé, à moins que ça ne marche pas comme je le souhaiterais.
- Si ça ne marche pas tout de suite, alors j'arrête : pourquoi se creuser la cervelle pour rien ?

Avez-vous une bonne santé ?

- Oh ! Mais je ne me laisse jamais abattre.
- J'ai suffisamment d'énergie pour la plupart des choses que je veux faire.
- Je manque d'énergie plus vite que semblent le faire mes amis.

Comptez maintenant les réponses que vous avez faites :

- Combien de premières réponses avez-vous cochées ?
- Combien de secondes réponses avez-vous cochées ?
- Combien de troisièmes réponses avez-vous cochées ?

Si, pour la plupart de vos réponses, vous avez coché le premier exemple, vous avez probablement ce qu'il faut pour conduire une affaire. Sinon, vous aurez probablement plus d'ennuis que vous ne pourrez en supporter. Vous feriez mieux de vous trouver un associé qui serait fort sur les points qui vous paraissent difficiles. Si la plupart des réponses cochées concernent la troisième réponse, même un bon associé sera incapable de vous maintenir à flot.

Source : Caisse Nationale des Marchés de l'Etat. CNME, N° 76 — 3^e trimestre 1977.

Economie et Humanisme

N° 261

septembre-octobre 1981

Dossier : Les quartiers : quelle réalité ?

O. Brachet : Editorial

G. Saez : Le quartier ? Un enjeu

J. Bertherat : Société locale et échanges d'information

J.P. Aldeguer : Faites-nous donc des quartiers

O. Brachet : La démocratie locale vue sous l'angle d'un lieu : le quartier, et d'une méthode : l'enquête.

J.P. Motte : Vive le quartier !

Extraits d'Economie et Humanisme n° 31

M. Garden : Le quartier nouvel objet de l'histoire ?

M. Tachon : Quartiers et sectorisation de l'action sociale

Articles divers

Real : Innovation et crise

J. Bertherat : Ouvrir les chemins de la décentralisation

Chronique industrielle

J.P. Gilly : Régionalisations, nationalisations et politiques industrielles

A. Cedel : La conjoncture économique et financière

Faits et tendances, activités d'Economie et Humanisme, comptes rendus...

Economie et Humanisme — 14, rue Antoine Dumont — 69372 Lyon Cédex 2 — Tél. : (7) 861.32.23 — Prix du numéro : 34 F.

Les nouveaux entrepreneurs en R.F.A.

Minorité d'exclus ou élite d'avant-garde ?

Hans E. Maier (1)

Les «nouveaux entrepreneurs» bénéficient aujourd'hui d'un intérêt tout particulier, comme si on avait enfin trouvé en eux cette élite d'avant-garde qui allait tout à la fois redorer l'image du libre-entrepreneuriat, créer des emplois et initier de nouvelles pratiques sociales. Ils intéressent, mais personne ne sait précisément les définir. Hans E. Maier s'efforce ici d'établir des critères propres à déceler quels sont, parmi les nombreuses nouvelles entreprises, celles qui sont réellement porteuses d'avenir.

Le débat sur les nouveaux types d'«entrepreneurs» en R.F.A. souffre d'une curieuse confusion conceptuelle, qui est due dans une grande mesure à l'influence des idées exprimées par Vonderach (2) dans son essai sur les «nouveaux entrepreneurs». Cet auteur entreprend l'étude de six cas sélectionnés : une communauté dont les membres se consacrent à la rénovation d'immeubles et à l'agriculture écologique, un couple qui fabrique des rayonnages dans son propre atelier, une discothèque dirigée par un étudiant en rupture d'études, une boutique d'éléments à assembler («do-it-yourself») tenue par la femme d'un sous-officier, un foyer-refuge pour femmes maltraitées organisé par un groupe de femmes, et une «agence de voyages alternative». L'étude de ces six exemples conduit Vonderach à élaborer dix hypothèses concernant le «nouvel entrepreneur», qui sont, selon ses propres termes «déléberement idéalistes par l'importance qu'elles donnent à des

(1) International Institute of Management, Berlin.

Ce texte a été traduit de l'anglais par Madame Persitz.

(2) Gerd Vonderach : Die neuen Selbständigen. 10 Thesen zur Soziologie eines unvermuteten Phänomens, in : MittAB 2/80, pp. 153-169.

caractéristiques qui sont une source d'espoir en l'émergence de quelque chose de qualitativement nouveau» (3).

Vonderach adopte pour la description de ses exemples une approche phénoménologique qui, de toute évidence, renonce sciemment à poser des questions théoriques. Cependant, il ne parvient jamais à démontrer ce qu'il y a de *qualitativement nouveau* dans le cas de la discothèque, d'une boutique de bricolage, d'une agence de voyages alternative et de fabricants de rayonnages. Il n'y a rien de nouveau dans la manière dont les créateurs de ces entreprises cherchent à se libérer des contraintes d'un métier difficile ou à trouver des formes d'emploi qui permettraient de disposer plus librement de leur temps. Ce qui est nouveau, cependant, est le fait qu'un nombre sans cesse croissant de personnes s'engagent dans cette recherche depuis quelques années. Ce fait doit être considéré dans le contexte économique qui détermine les chances de survie de ce type d'entreprises.

Si je continue, dans ce qui suit, à faire fréquemment référence au texte de Vonderach, c'est précisément parce qu'il offre un bon exemple de la manière dont *il ne faut pas* analyser le phénomène des «nouvelles activités des entrepreneurs». Ce n'est pas par des descriptions idéalistes que l'on contribue à l'explication d'un phénomène social ; et le «mouvement alternatif» (4) ou la «contre-culture» (5) n'a rien à gagner de jugements idéalistes portés sur ses buts, ses aspirations et ses espoirs.

La diversité des entreprises

Pour répondre à la question si les «nouvelles entreprises» ou les «nouveaux travailleurs indépendants» forment une élite d'avant-garde ou un groupe marginal, il faut aller au-delà de la simple description d'un phénomène social. Il s'agit de savoir si cette nouvelle catégorie d'entrepreneurs (à supposer qu'ils constituent réellement une avant-garde) est une première manifestation, ou, tout au moins un reflet partiel, de ce que seront les changements de société, compte tenu de la crise des idées conventionnelles sur la croissance économique et le progrès.

Le cadre restreint de la présente étude m'oblige à me limiter à l'élaboration d'un certain nombre de critères théoriques, dont l'application permettra de déterminer si la multitude de «nouvelles» entreprises, projets, groupes d'auto-assistance, initiatives politiques et sociales, coopératives de consom-

(3) Op. cit., p.154.

(4) Cf. Joseph Huber. «Wer soll das alles ändern. Die Alternativen der Alternativbewegung». Berlin 1980. Voir également Joseph Huber : «Projets auto-organisés et réseaux d'entraide» in revue *futuribles* n° 40. Janvier 1981.

(5) Cf. Walter Hollstein. «Die Gegengesellschaft. Alternative Lebensformen». Bonn 1979.

mation et de production, etc., représente une avant-garde ou un groupe marginal. Je me préoccuperais donc de la fonction sociale des projets, sans chercher à connaître les raisons de leur existence (6).

L'éventail des projets «nouveaux» (7) peut comporter : des stations de lavage de voitures, des studios de bronzage, des restaurants self-service, le gardiennage de parkings, le nettoyage de caniveaux (8), des discothèques, des agences de voyages alternatives, des cafés et des pubs, des entreprises de vente par correspondance d'articles «d'ambiance» comme les bâtons d'encens, le musc et les thés parfumés (9) ; des coopératives de vente de produits alimentaires ou des ateliers coopératifs de réparation de voitures et de menuiserie ; des communautés rurales de cultures écologiques ; des projets ayant des objectifs médicaux et sociaux, tels que les foyers-refuges pour femmes maltraitées, l'auto-assistance aux malades et les groupes de consultation (10) ; l'utilisation des médias pour des projets relatifs au planning, à la production et à la mise en oeuvre de technologies d'énergies renouvelables, au recyclage, aux produits naturels et à leurs méthodes de production (11).

Les estimations faites du nombre des projets «nouveaux» ou «alternatifs» présentent des écarts énormes, ce qui montre bien combien il est difficile de formuler des critères de classification.

D'après l'estimation de Huber, il existe actuellement près de 11 500 projets «alternatifs» en R.F.A. et à Berlin-Ouest (12). Winkelvoss, Itzwerth et Trojan estiment qu'il y en a en R.F.A. entre 5 000 et 10 000 groupes d'auto-assistance dans le seul domaine de la santé et des problèmes sociaux (13). Ces chiffres donnent une idée approximative de l'aspect quantitatif de ce phénomène.

(6) Cf. Hollstein, op. cit., Huber, op. cit., Vonderach, op. cit. De nombreux exemples in Ilona Kickbush, Alf Trojan. «Gemeinsam sind wir stärker, Selbsthilfegruppen und Gesundheit. Selbstdarstellungen-Analysen-Forschungsergebnisse.» Frankfurt, 1981.

(7) Les concepts «nouveaux travailleurs indépendants» ou «nouveaux entrepreneurs» ont une certaine connotation de production pour le marché. Dans la présente étude je préfère le terme neutre de «projet», parce qu'il ne donne aucune indication sur les aspects concrets et organisationnels de l'établissement du projet.

(8) Cf. la revue *Die Geschäftsidee*, publiée par Norman Rentrop, qui contient des exemples de concepts nouveaux et prometteurs d'entreprises.

(9) On trouve une bonne présentation de la commercialisation pratique dans les «firmes alternatives» chez Thomas Fröhling : «Das alternative Geschäft». In *Plus*, No. 27, V.1.7.81.

(10) Cf. les contributions in Kickbush, Trojan, op. cit.

(11) Descriptions de projets intéressants portant sur les formes nouvelles d'emploi et de vie et sur la fabrication de produits et services écologiques et utiles du point de vue social in : Walter Hollstein, Boris Pentz : «Alternative Projekte. Beispiele gegen die Resignation». Reinbek b. Hamburg 1980.

(12) Huber, op. cit., p.29.

(13) Heide Winkelvoss, Rolf Itzwerth, Alf Trojan : «Zur Definition und Verbreitung von Gesundheit-Selbsthilfegruppen». In Kickbush, Trojan, op. cit., p. 133 ff.

Il est évident que les projets sont principalement lancés et mis en oeuvre par des diplômés qui ne trouvent pas d'emploi correspondant au niveau de leur formation, des étudiants ayant abandonné leur études, des jeunes sortant de l'école ou d'une formation professionnelle et qui ne trouvent pas d'emploi (satisfaisant), ou des jeunes sans qualification, des femmes à la recherche d'une activité «intéressante» en plus, ou au lieu de leur rôle de femme au foyer qui ne les satisfait pas, ou encore des «déchets scolaires» (privilegiés) (14).

La fonction sociale et économique des projets

La plupart des projets orientés vers les problèmes sanitaires et sociaux sont conçus par des personnes directement concernées (15).

Une classification des projets «alternatifs» ou «nouveaux» doit se fonder en premier lieu sur les fonctions économiques de chaque projet examiné et attribuer une importance moindre à leurs objectifs, leurs souhaits et leurs espoirs, ou à leur fonction sociale escomptée ou réelle, qui ne peut être appréhendée qu'à la lumière des (dures) réalités économiques.

Je pense donc qu'il est utile, pour une approche théorique, de faire les distinctions suivantes :

Classification de projets « nouveaux » / « alternatifs »			
Type I	Type II	Type III	Type IV
Production et consommation collective et individuelle de biens et services à l'aide et dans le cadre du projet. (Auto-provisionnement)	Echange réciproque de biens et services à l'aide des projets (échange)	Services bénévoles pour autrui (assistance)	Production de biens et services et paiement a) dans le secteur (économique) privé b) dans le secteur public (social)
Auto-assistance (Self help)			Marché (Market)

Un projet du type I serait, par exemple, la constitution d'un groupe de personnes handicapées qui se réunissent pour discuter de leurs problèmes, ou bien une communauté agricole qui produit sa propre nourriture. Un exemple du type II serait la garde d'enfants assurée réciproquement, ou bien

(14) Cf. Vonderach, op. cit. p. 154. Rolf G. Heinze, Thomas Olk : «Eigenarbeit, Selbsthilfe, Alternativökonomie : Entwicklungstendenzen des informellen Sektors». Ms. Universität Bielefeld, février 1981.

(15) Cf. plusieurs contributions in Kickbush, Trojan, op. cit.

l'échange de denrées produites chez soi. Le type III pourrait avoir pour but de s'entraider entre voisins, mais aussi d'offrir un foyer aux femmes maltraitées. Ainsi, les types I à III ont pour caractéristique commune d'être axés sur des services rendus à l'extérieur de l'économie de marché et de constituer différentes formes d'*auto-assistance*.

A l'opposé, les projets du type IV proposent des services rémunérés qui sont donc offerts sur le *marché*. Du point de vue économique, il importe peu, au demeurant, s'il s'agit de coopératives d'artisanat qui se font payer pour fabriquer des rayonnages ou pour coller du papier peint, ou bien d'une entreprise de vente par correspondance qui livre des allumettes bengales ou des pipes à haschisch. Cette même catégorie comprend aussi des services rendus contre rémunération à cause des défaillances du système officiel des services médicaux et sociaux, comme par exemple des centres de consultation pour les malades chroniques ou les personnes atteintes de troubles psychiques.

Qu'il me soit permis de faire quelques observations au sujet du fonctionnement des groupes d'*auto-assistance*, avant d'examiner de plus près ce dernier type d'entreprises.

Pour autant qu'ils se préoccupent de problèmes médicaux et sociaux, la création des groupes d'*auto-assistance* peut être interprétée comme une réaction contre les défaillances du système institutionnalisé d'assistance médico-sociale et contre la décadence de la vie communautaire traditionnelle dans les pays développés du monde occidental (16).

Leur fonction sociale, ou, si l'on veut, leur fonction d'avant-garde consiste essentiellement à proposer une conception différente et une forme complémentaire de services dans un système d'assistance médico-sociale qui devient de plus en plus bureaucratisé, spécialisé et rigide (17) ; et à démontrer qu'il est possible de compenser le déclin des structures traditionnelles de la famille en adoptant une nouvelle manière de vivre en collectivité, que ce soit sous la forme de nouveaux rapports de voisinage (18), ou par la création de coopératives ou de communautés.

Bien sûr, une minorité seulement des projets concernant la prévention sociale et médicale peut espérer survivre dans une relative sécurité sans aucune aide financière de la part des pouvoirs publics. Pour assurer l'avenir de ce vaste mouvement d'*auto-assistance* il faudrait non seulement que l'Etat le reconnaisse officiellement, mais qu'il lui accorde une aide financière subs-

(16) Par exemple Allan Gartner, Frank Riessmann : «Self Help in the Social Services». San Francisco 1977. Pour la R.F.A. : Christiane Deneke, Reinhard Kegler, Angela Slotty : «Selbsthilfegruppen aus der Sicht der Betroffenen». In Kickbush, Trojan, op. cit. p. 139.

(17) Une bonne enquête sur le problème par Friedhard Hegner : «Sozial-politik in den achtziger Jahren : Suche nach einem Mittelweg zwischen Bürokratie und Selbsthilfe». In *Die Krankenversicherung* 32 (1980) II, pp. 276-281.

(18) Cf. David Morris, Karl Hess : «Neighbourhood Power». Boston 1975.

tantielle (19). Ce serait là une mesure positive, tant dans le contexte sociopolitique qu'au niveau de la politique de l'emploi.

Il faudrait aussi que ces groupes d'auto-assistance ne rejettent pas d'emblée tout contrôle de l'Etat sur l'utilisation de l'argent des contribuables (20).

C'est le seul moyen qui peut permettre à la longue au mouvement d'auto-assistance de survivre et de remplir son importante fonction de novateur dans le domaine de la protection sociale et de la prévention médicale.

Les critères de la nouveauté

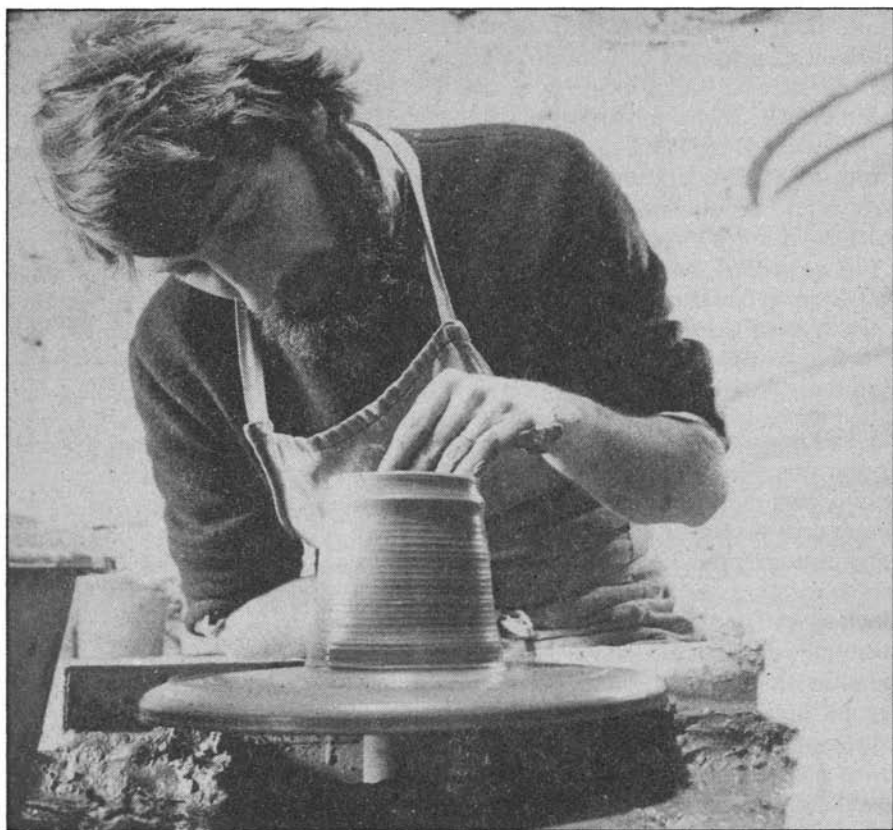
A la différence de ces groupes d'auto-assistance, les «nouveaux entrepreneurs» ou «nouveaux travailleurs indépendants», selon la définition plus étroite (économique), sont ceux qui gagnent leur vie en vendant sur le marché des biens ou des services (type IV).

Qu'est-ce qui distingue alors ces «nouvelles entreprises» des entreprises comparables du type classique ? Où est la différence entre la boulangerie alternative et la simple boulangerie du coin ? Où est la différence entre le café alternatif et le café ordinaire, entre la vente par correspondance de bâtons d'encens et de senteurs exotiques et une firme spécialisée dans l'importation de produits d'Orient ? Sans doute, dans une certaine mesure les produits offerts sont différents et s'adressent à un autre type de consommateurs. Mais il est parfaitement normal qu'il y ait parfois des lacunes sur le marché et que des produits nouveaux soient développés et importés, ce qui est conforme aux mécanismes inhérents à l'économie de marché.

Il n'est donc pas du tout certain que l'on puisse considérer comme quel qu'un d'avant-garde un boulanger alternatif qui fabrique du pain complet ou des biscottes de farine de froment, simplement parce que ses produits sont non seulement plus savoureux, mais aussi meilleurs pour la santé que les croissants du boulanger du coin, qui sont ratatinés et on été réchauffés trois fois, ou que sa pâtisserie gélatineuse et recouverte d'un épais glaçage. Certes, ces boulangers alternatifs représentent une avant-garde sur le plan professionnel, mais nullement une avant-garde sociale comprise dans le sens du changement social. Aujourd'hui, n'importe quel bon boulanger vend aussi du pain complet, mais pour ce qui est du changement social, tout ce qu'il souhaite est de ne pas avoir à se lever tous les jours à deux heures du matin. Je

(19) Cf. Arbeitskreis «Finanzierung von Alternativprojekten» Berlin : Steuergelder für die «Alternativprojekte», aber nur, wenn die Autonomie nicht flötengeht..., Ms. pour une conférence de presse le 29.4.81 à Berlin, résumé in *Frankfurter Rundschau* du 6.7.1981, p. 14.

(20) Cf. la critique solidaire de Christel Neusüss à propos du mouvement alternatif. In *Frankfurter Rundschau* du 24.7.1981 «Zwischen den Wünschen der Autonomen und der Arbeiterbewegung».



n'accepterai de classer dans l'avant-garde que celles des «nouvelles» entreprises qui ne se contentent pas de proposer ce que l'on ne trouve pas sur le marché et de lancer des produits nouveaux, mais qui répondent à quelques-uns au moins parmi les critères suivants :

- concevoir et réaliser des modèles nouveaux du droit de propriété qui transforment la relation conventionnelle patron/salarié ;
- concevoir et réaliser des modèles nouveaux d'organisation collective du travail réparti entre les salariés et adopter des horaires de travail souples ;
- développer, produire ou distribuer des biens et services utiles du point de vue social et, dans un sens plus étroit, employer des technologies et des méthodes de production répondant aux critères écologiques et sociaux (technologies intermédiaires).

a) Les entreprises qui se démarquent d'une manière significative du modèle traditionnel sont celles qui neutralisent leur capital et instituent l'égalité des

droits dans le contrôle des moyens de production ; à la limite, **elles renoncent au droit de propriété** et assurent la gestion des affaires ou du projet en qualité de mandataire. Ce principe peut être mis en pratique sous la forme d'une coopérative, d'une fondation ou d'une société par actions dotée de statuts appropriés. Dans la mesure où ces entreprises donnent l'exemple d'un fonctionnement démocratique et de l'autogestion (comme la société suisse Jura Watch et LIP en France) (21), elles sont effectivement à l'avant-garde de l'action visant à l'instauration de rapports de production plus justes (22).

A ce propos, on peut cependant se demander combien parmi les quelques 12 000 projets «alternatifs» en R.F.A. ont effectivement cherché à développer ces formes collectives de systèmes de production, et combien d'entre elles ont réussi à les faire fonctionner d'une manière durable. Un certain scepticisme est de mise.

b) Les **nouveaux modèles d'organisation du travail** sont étroitement liés à la forme des rapports qui existent entre le propriétaire et les salariés ; néanmoins, ces rapports n'empêchent pas l'instauration d'horaires souples et de conditions de travail plus humaines.

L'autogestion, la gestion collective, la suppression du travail monotone par la rotation des postes de travail, la responsabilisation des équipes de production et l'encouragement de la coopération, pour ne citer que quelques exemples d'une organisation du travail démocratique et coopérative, peuvent aussi servir de modèles à de petites entreprises traditionnelles, prêtes à mettre en pratique des formules nouvelles d'autogestion. Toutefois, de telles expériences d'organisation du travail menées à l'échelle d'une petite entreprise n'ont guère la signification d'une action d'avant-garde, dès lors qu'il s'agit de leur adaptation aux moyennes et grandes entreprises, car celles-ci ont des problèmes d'organisation d'une toute autre envergure. Il est probable que les grandes sociétés auront à mettre au point leurs propres modèles d'organisation du travail non hiérarchisée, comme cela a été fait chez LIP ou, sous une autre forme, chez Volvo. Par conséquent, il paraît évident que le rôle de précurseur des «nouvelles entreprises» ou des «projets alternatifs» devra se limiter aux entreprises de petite taille.

c) A mon avis le premier critère, et le plus important, d'un éventuel caractère d'avant-garde d'un projet «alternatif», est son potentiel d'influence sur

(21) Les exemples de Jura Watch et de LIP sont décrits par Walter Hollstein, Boris Perth : «Alternative Projekte, Beispiele gegen die Resignation», Reinbek b. Hamburg 1980, p. 78.

(22) Dans ce cas il serait important d'examiner la question, de quelle manière sont utilisés les surplus et / ou les profits. Plusieurs projets utilisent leurs surplus pour le financement d'autres projets «alternatifs». Cf. Klaus Novy : «Alternative Oekonomie — Vorwärts oder rückwärts ? Zur Geschichte eines aktuellen Problems». In *Spuren* 4 / 1980, pp. 19-23.

la nature des produits qu'il serait nécessaire de fabriquer pour résoudre les problèmes les plus pressants de la société industrielle. Un tel projet aurait avant tout à faire preuve d'imagination créatrice dans la recherche de solutions de remplacement, qu'il opposerait au système actuel de production et de consommation des sociétés industrielles, qui aboutit à la dégradation de l'environnement et au gaspillage des ressources et de l'énergie. Cela me paraît infiniment plus important que d'ouvrir le 110^{ème} pub alternatif et la 55^{ème} boutique d'aliments naturels, d'autant que ceux et celles qui existent déjà ont beaucoup de mal à survivre.

On peut aussi à juste titre classer dans l'avant-garde les alternatives proposées à la manipulation technologique de l'homme par les mass média (23) et à tout ce qu'on peut prévoir en matière de manipulation génétique et de contrôle de la vie par les techniques nouvelles (24). Il existe dès à présent des firmes et des individus qui s'engagent dans cette voie et cherchent des alternatives, comme par exemple le personnel de la société britannique «Lucas Aerospace» (25) ou les nombreux projets alternatifs et entreprises qui concentrent leurs efforts sur la technologie des énergies renouvelables, le recyclage, les techniques de fabrication de produits écologiques (26) ou sur l'utilisation différente des média. Malgré la résistance considérable qu'ils rencontrent, ces projets d'avant-garde ouvrent la voie au changement de la société.

L'avant-garde du changement

Quand une petite entreprise de type traditionnel fabrique des capteurs d'énergie solaire ou des pompes de chauffage fonctionnant au gaz, elle se place probablement beaucoup plus loin à l'avant-garde que des salons de thé ou des agences de voyages alternatives. Des projets axés sur le développement de technologies intermédiaires auront sans doute une influence sur le mouvement ouvrier traditionnel, surtout s'ils apportent la preuve que les

(23) Un des premiers modèles traitant non seulement de la démocratisation des mass média, mais de la société dans son ensemble, à l'aide d'un emploi décentralisé de l'informatique, est décrit par Helmut Krauch : «Die Computer-Demokratie. Hilft uns die Technik entscheiden ?» Düsseldorf 1972.

(24) Cf. *Technologie und Politik* 17, Juillet 1981. «Biotechnik. Genetische Ueberwachung und Manipulation des Lebens», publié par Jost Herbig.

(25) Description du modèle de Lucas Aerospace par Peter Löw-Beer «Arbeiterautonomie und Technologiekritik». In *Polinikon* 61/1978, Hollstein/Perth, op. cit., p. 67.

(26) On trouve des exemples des nombreux projets allemands dans *Stadtbuch* 2, Berlin 1980, notamment pp. 51, 300 et 794.

technologies intermédiaires permettent de créer des conditions d'emploi meilleures et plus stables (27).

Quelles sont les perspectives offertes à la société par les «nouveaux entrepreneurs», «nouveaux travailleurs indépendants» et «projets alternatifs»? Vonderach arrive à la conclusion que ces phénomènes représentent une forme nouvelle d'esprit d'entreprise qu'il faut voir «sur la toile de fond de la transformation de la société industrielle en une société post-industrielle, dans le cadre de structures qui demeurent largement capitalistes (quoique politiquement fermées)» (28). Il pense que l'avenir pourrait faire émerger une économie dualiste, dans laquelle les «nouveaux entrepreneurs» seraient à l'origine d'un secteur alternatif de production et de fourniture décentralisées, formant un contraste radical avec les secteurs centralisés de technologie et de bureaucratie à grande échelle (29). Ce qui l'amène à conclure qu'une certaine limitation du rôle de l'Etat et de l'industrie, qu'elle soit capitaliste ou socialiste, peut être réalisée par le biais d'une économie secondaire, dont la définition demeure vague et abstraite (30).

Quels que soient les espoirs de Vonderach, son étude empirique de quelques cas-types ne permet d'aucune façon de déceler une tendance qui irait dans le sens d'une économie dite «secondaire», sans parler d'une réduction partielle de la puissance de l'Etat et de l'industrie capitaliste.

Si Gershuny (31) avait raison dans sa vision de l'actuelle structure de production en Angleterre, dans laquelle il perçoit une évolution vers la production fortement automatisée de composants et de produits intermédiaires, tandis que la production des produits finis serait décentralisée et assurée soit par le consommateur lui-même, soit par des petites entreprises, alors le développement de certaines petites entreprises artisanales et de services serait encouragé ; mais celles-ci resteraient toujours tributaires d'un système hautement automatisé et centralisé de fabrication de produits intermédiaires.

Les petites entreprises fonctionneraient, en quelque sorte, comme l'appendice de la grande industrie et ne seraient, à cet égard, guère différentes

(27) Cf. E. F. Schumacher. *Small is beautiful. A study of economics as if people mattered*. London 1974. En ce qui concerne la R.F.A., Karl Werner Kieffer (Ed.). *Perspektiven mittlerer Technologie*, Karlsruhe 1979. *Konsequenzen der Krise, Manager vor alternativen Ueberlegungen*. Karlsruhe 1978, et *Ueberleben ohne Wirtschaftswachstum? Notwendigkeiten, Möglichkeiten und Grenzen einer mittleren Technologie*, publié par Evangelische Akademie Arnoldsheim et Stiftung mittlere Technologie, Karlsruhe 1978.

(28) Vonderach, op. cit., p. 155.

(29) Op. cit. p. 158.

(30) Op. cit., p. 159.

(31) J.I. Gershuny. «Post-Industrial Society ; The Myths of the services economy». In *Futures*, avril 1977, pp. 103-114. Idem : «Goods Replacing Services : Some Implications for Employment», Ms. Science Policy Research Unit, University of Sussex, mai 1978.

des petites et moyennes entreprises d'aujourd'hui. Il me paraît assez illusoire de croire que ce processus pourrait conduire à un décalage du pouvoir et à une démocratisation du système de production et de la société.

Les «nouveaux entrepreneurs» qui sont l'objet de l'étude de Vonderach ne répondent que très partiellement, ou pas du tout, aux critères d'avant-garde sociale que j'ai tenté de formuler. Quatre au moins de ses exemples sont des petites entreprises ordinaires qui ne sont en rien différentes de n'importe quelle entreprise traditionnelle.

Par contre, des entreprises (dites «alternatives» ou non) qui présentent les caractéristiques énumérées (neutralisation du capital, organisation collective du travail et surtout, mise en valeur du développement des technologies alternatives) méritent sans hésitation d'être considérées comme une avant-garde sociale.

Si des entreprises de ce type font un travail de pionnier dans les domaines mentionnés, elles seront capables de modifier, au moins en partie, les objectifs des grands partis politiques et d'exercer une influence sur les organisations traditionnelles du mouvement ouvrier, sans lesquelles un changement de société est inconcevable.

David Moberg, dans un article sur le «mouvement alternatif» en Amérique dans les années 1960 et 1970, qui mérite d'être lu attentivement, conclut : «Contrairement aux plus grands espoirs, les institutions alternatives n'ont pas donné naissance rapidement à une nouvelle société alternative et n'ont eu que peu d'influence sur le système établi. Pourtant, elles n'ont pas échoué. Les expériences alternatives réalisées ont enrichi les traditions de la gauche et apporté une contribution aux visions d'avenir — à l'objectif classique et négligé de la création d'un véritable socialisme à l'américaine» (32).

Quant au «mouvement alternatif» en R.F.A., son échec ou au contraire son rôle de précurseur dans le domaine du changement social et de l'écologie dépendra de l'influence qu'il saura exercer sur le mouvement ouvrier, de telle sorte qu'au lieu d'être un système bureaucratique axé sur la consommation et la sauvegarde du statu quo il devienne un mouvement capable d'opposer des utopies réalisables à la « destruction de la culture individuelle par la société de consommation» (33).

(32) David Moberg : *Bewegung und Gegenkultur : die Revolution leben*. In : *Soziale Experimente in der Bewahrung. Sanfte Veränderungen in einer harten Wirklichkeit. Berichte aus den USA*, publié par John Case et Rosemary C.R. Taylor, Frankfurt/M. 1981, pp. 13-47.

(33) Pier Paolo Pasolini : «Freibeuterschriften. Die Zerstörung der Kultur des Einzelnen durch die Konsumgesellschaft». Berlin, 1978. Titre du texte italien original : *Scritti Corsari*, Milan 1975.

Décentralisation et mutation industrielle

Ehud Zuscovitch (1)

Une volonté politique s'est clairement prononcée en faveur de la décentralisation des pouvoirs. L'objet du développement qui suit est d'examiner la compatibilité d'un tel mouvement avec la mutation technologique en cours. Il s'agit en effet de vérifier si au-delà d'un assouplissement nécessaire de l'appareil administratif, le changement proposé est cohérent avec les nouvelles orientations industrielles.

Nous vivons actuellement l'amorce d'un changement violent du système productif tout entier et les techniques de pointe pénètrent de plus en plus vite les secteurs industriels les plus traditionnels de l'activité allant jusqu'au niveau de l'infrastructure : il est parfaitement clair que la vitesse de ces transformations dépasse largement la capacité d'adaptation du système social de formation et de qualification, comme en témoigne la croissance continue du chômage.

Cependant, toute crise porte également l'espoir d'une renaissance. Il serait erroné, à notre avis, de postuler et surtout d'extrapoler à la crise actuelle les maux qui ont accompagné les résultats des révolutions industrielles précédentes. Nous prévoyons, en effet, un changement dans la nature même de l'activité de production dans le sens d'un renversement des tendances à la *concentration physique*, à l'*exode rural* et à la *spécialisation accrue*.

(1) Chercheur au bureau d'économie théorique et appliquée (B.E.T.A.) — Université de Strasbourg I.

Que le problème énergétique occupe une place centrale dans la crise économique actuelle, personne n'en doute. Il servira d'ailleurs de point de repère auquel nous rattacherons le développement des deux stratégies globales envisagées. Toutefois, les mouvements technologiques engendrés ou accélérés par la crise pétrolière, façonneront l'appareil productif, bien au-delà du dépassement des difficultés économiques conjoncturelles qu'elle a suscitées. C'est pour cela qu'il est si important, maintenant que les différentes caractéristiques du changement commencent à apparaître, d'examiner avec prudence les traits marquants de l'évolution technique en cours. Cet examen nous permettra de déduire les conséquences de cette évolution sur le système social, aussi bien en ce qui concerne la division du travail que la répartition spatiale et plus particulièrement régionale de l'activité économique.

Au risque d'une simplification, il est possible de dégager deux mouvements globaux de l'industrie cherchant à s'adapter à la contrainte énergétique. D'une part il existe, essentiellement dans les secteurs lourds traditionnels (métallurgie, plastiques, engrais, etc...) un effort évident de restructuration énergétique. Cet effort est orienté vers une rationalisation accrue de l'appareil productif (économies d'énergie, introduction de microprocesseurs, informatique en temps réel, etc.) et la recherche active dans la mise en oeuvre des solutions énergétiques

alternatives (électronucléaire, oxyde de carbone, hydrogène, biomasse, etc.). Il s'agit en somme d'une stratégie qui *affronte* directement la contrainte pétrolière.

Il existe d'autre part un mouvement d'accélération technologique sans précédent qui cherche quant à lui, à *échapper* à l'augmentation permanente du prix de l'énergie sous la forme d'une production de *haute valeur ajoutée*. Celle-ci incorpore des investissements en Recherche et Développement très importants qui s'accompagnent souvent d'un nombre croissant d'étapes successives de transformation de la matière (supposant des processus de production plus longs et plus complexes). Dans cette bataille technologique, chacun cherche un monopole sur des créneaux commerciaux très étroits mais à l'échelle de la planète dans la mesure du possible. Lors de cette évolution, la machine, centre de l'activité industrielle, semble perdre de son importance. Ce sont les entrées et les sorties informationnelles qui deviennent prépondérantes : une surface technico-commerciale appropriée accompagnée d'une performance en Recherche et Développement assurent à l'entreprise une capacité vitale d'adaptation et de diversification.

Ces deux stratégies globales que nous venons de décrire, celle de *l'affrontement* et celle de *la fuite en avant* ont des manifestations différentes selon les lieux d'exercice de la concurrence. Les acteurs appliquant ces stratégies ont, en effet, des sensi-

bilités différentes face aux diverses composantes de leurs coûts ou aux variations du change ; ils tendent de ce fait à développer une autre forme d'innovation (innovation de procédés ou innovation de produits). Leurs stratégies d'expansion sont également différentes. Les uns cherchent à répondre à des besoins traditionnels par une expansion quantitative et visent à moyen et à long terme la capacité d'accueil des pays en voie de développement. Les autres cherchent à répondre aux besoins de plus en plus sophistiqués et visent de ce fait les pays à haut revenu. Elles ont toutefois une composante essentielle commune que l'on perçoit assez vite ; il s'agit d'une tendance à la décentralisation.

L'augmentation du prix de l'énergie, par l'augmentation automatique des coûts de transports qu'elle entraîne, limite déjà la possibilité d'une concentration géographique tout au moins en ce qui concerne les produits de base qui sont d'un prix bas relativement à leur poids. Ainsi, sans nier la possibilité d'une tendance à la concentration *financière* on peut envisager que les unités de production, qui subissent cette contrainte des coûts de transports, soient amenées à développer de nouvelles formes d'aménagement géographique moins centralisatrices. D'autre part, les branches de production de «haute valeur ajoutée» ne sont pas très sensibles à des problèmes de localisation car elles ne dépendent pratiquement pas d'une infrastructure lourde. Il est donc parfaitement

envisageable que ces entreprises de pointe puissent s'implanter dans des zones qui n'étaient pas jusqu'alors considérées comme industrielles. Ce sont à leur tour les techniques de l'information et de la communication par les méthodes électroniques et électro-optiques qui rendraient possible cette forme de décentralisation physique.

Un tel comportement apporte bien entendu un ensemble de modifications à la division du travail. Si la concentration physique industrielle change d'orientation, il est possible de viser un mouvement beaucoup plus harmonieux des réalités régionales, notamment en ce qui concerne la répartition jusqu'alors rigide entre régions à primauté agricole, industrielle ou tertiaire. Ceci aurait à son tour des répercussions très importantes sur la structure professionnelle d'une région. Il sera peut-être possible d'offrir dans chaque région une gamme plus importante de possibilités. Il s'agirait alors non pas d'une mobilisation de l'homme vers l'entreprise mais du mouvement opposé. Ainsi, l'autonomie *économique* concrète de chaque région sera sans doute largement renforcée. La décentralisation de certains pouvoirs politiques devient alors une nécessité dans cette hypothèse. Il ne faut pas pour autant minimiser le rôle des instances politiques nationales car la coordination des trajectoires locales et la localisation des priorités dans le développement du tissu industriel seront d'autant plus difficiles.

futur-informations

Novembre 1981

Bulletin d'information sur les principales activités des centres de prospective et sur les idées et faits porteurs d'avenir, réalisé par le service d'information de l'Association Internationale Futuribles; responsable : Patrick Chabert (55, rue de Varenne, 75007 Paris. Tél : 222 63 10).

Les nouvelles de la prospective

Vieillessement

Dans le but d'élaborer un rapport qui sera présenté lors de l'Assemblée Mondiale sur le Vieillessement (juillet 1982), les ONG ont décidé de se réunir du 29 mars au 2 avril 1982 à Vienne (Autriche). Le thème du forum sera : l'intégration sociale et économique et la participation des personnes âgées, deux axes étant privilégiés : le vieillissement des individus d'une part et le vieillissement des sociétés, à la fois dans les régions développées et dans les régions en développement du monde. Seront invitées les ONG à vocation strictement gérontologique et sociale, mais également celles qui peuvent jouer un rôle dans la solution des problèmes du vieillissement (associations travaillant dans le domaine de

l'éducation et du développement, syndicats, organisations féminines, etc.).

CIGS. 91, rue Jouffroy, 75017 Paris. France

Technologies informationnelles

Les 18, 19 et 20 novembre prochain, une conférence ayant pour thème : Information technology — Impact on the way of life, se tiendra à Dublin. Organisée par le National Board for Science and Technology sous l'égide du programme FAST de la Commission des Communautés Européennes, elle réunira des officiels, des chercheurs et des représentants de différents groupes sociaux. Les travaux des commissions porteront sur les impacts des technologies

informationnelles sur la société de demain, l'objectif principal de la conférence étant de définir des programmes et politiques de recherche à long terme.

Lily Sheehan, Conference Office. Shelbourne House, Shelbourne Road, Ballsbridge, Dublin 4, Ireland. Tél : 68.33.11 Ext. 341

Informatique

Le prochain congrès AFCET-Informatique se tiendra du 18 au 20 novembre 1981 dans les locaux de l'Ecole Supérieure d'Electricité à Gif-sur-Yvette (France). Faisant le point sur les évolutions envisageables des techniques informatiques, les applications et réalisations concrètes dans certains domaines particuliers (enseignement de l'informatique), ce congrès permettra aux informaticiens français de se rencontrer autour des thèmes essentiels concernant l'informatique d'aujourd'hui et de demain.

AFCET, 156, Bd. Péreire, 75017 Paris. France. Tél : 766.24.19

Union soviétique

«L'Union soviétique en l'an 2000», tel est le titre d'une étude, lancée par l'Institut du Futur. Elle aura pour thème l'avenir économique, politique, militaire et social de l'URSS, devrait durer plus de 18 mois et rassembler les contributions de plusieurs dizaines d'experts internationaux travaillant dans une vingtaine de disciplines différentes. S'ap-

puyant sur les travaux de ces experts, des spécialistes de l'Institut tenteront de tracer les futurs alternatifs de l'URSS et s'appliqueront à construire une série de «scénarios probables».

Institute for the Futur. 2740 Sand Hill Road, Menlo Park, California 94025. USA. Tél : (415) 854. 6322

Institutions politiques

Du 12 au 14 novembre 1981, la World Futures Studies Federation et le Netherlands Scientific Council for Government Policy, organisent à La Haye un séminaire ayant pour thème : «L'avenir des institutions politiques et du gouvernement». L'objectif de ce séminaire est de clarifier et d'identifier les questions que soulève l'apparition de nouveaux mouvements politiques en dehors des partis traditionnels et d'analyser les diverses tendances centralisatrices et décentralisatrices actuellement en formation.

WFSF Secretariat, P.O. Box 6710, S. — 11385 Stockholm, Suède

Travailler autrement

La ville de Nancy (France) accueillera les 13 et 14 novembre 1981 un colloque international organisé par la revue *Autrement* et la Fondation de France, consacré aux formes nouvelles de travail et d'entreprise. Repérage des expériences, analyse des caractères communs tels sont les objectifs que se sont fixés les organi-

sateurs de ce colloque qui entendent également étudier «les possibilités de développement d'un important secteur d'activités économiques

d'utilité sociale, à côté du modèle dominant».

Autrement, 73, rue de Turbigo, 75003 Paris.
France. Tél : 271.23.40

Les actualités prospectives : idées et faits porteurs d'avenir

Les poubelles du nucléaire

Les Micronésiens sont en colère. Ils ne veulent pas devenir le «dépotoir radioactif» de l'industrie nucléaire japonaise. Mais leur opposition aux projets de l'Agence japonaise pour la science et la technologie qui entend larguer des containers remplis de déchets nucléaires au large de l'Archipel des Mariannes risque de faire long feu. Car la décision a été prise à Tokyo. Les déchets radioactifs des 21 centrales nucléaires nippones seront immergés dans le Pacifique, dans une zone où la profondeur atteint 6000 mètres. Pourquoi ? Parce que le Japon a développé un formidable programme nucléaire (le 2^e du monde) et parce qu'il envisage de le poursuivre au cours des décennies à venir. Et qu'une centrale nucléaire produit des déchets, des déchets dont personne ne sait quoi faire. On les jette à la mer, on les enterre au coeur des mines de sel, on les conserve au fond des piscines, on les retraite, mais tous les scientifiques et techniciens qui participent à ces opérations vous

le diront, ce ne sont que des formes temporaires de stockage, en attendant «la» solution.

Pour ceux qui «croient» au nucléaire, l'industrie de l'atome n'est qu'une industrie parmi d'autres. Elle comporte certes plus de risques, mais aujourd'hui on sait les calculer et du moins le pensent-ils, les prévenir. En multipliant les contrôles, on gère le risque, il suffit d'y mettre les moyens. Mais même chez les plus fervents défenseurs du nucléaire, on ne croit pas au stockage à long terme des combustibles irradiés. C'est ce que déclarait il y a peu, le directeur de La Hague, président de la Cogema. Les experts de l'OCDE n'y croient pas non plus qui écrivent dans leur rapport sur l'énergie nucléaire, que la sécurité des solutions envisagées pour le confinement des déchets radioactifs ou leur élimination par des techniques avancées n'est pas encore démontrée. Alors, au moment où le rapport Hugon sur la politique énergétique à venir de la France, préconise la poursuite du



programme nucléaire français, au moment où le gouvernement socialiste paraît s'engager sur la voie tracée par le gouvernement précédent, on peut se poser la question de savoir ce que fera la France de ses déchets.

En fait, tous les experts le diront, il existe actuellement deux possibilités : le stockage pur et simple et le retraitement. Le stockage n'est pas une solution — continueront-ils — parce que certains combustibles irradiés conservent leur nocivité pendant 5 siècles et d'autres, comme le plutonium et les transuraniens ne perdent que la moitié de leur radioactivité en 25 000 ans ! Ce qui signifie qu'il faut les confiner pendant des dizaines de milliers d'années, voire plusieurs centaines. Ce qui dépasse largement la durée de vie moyenne de nos civilisations et les possibilités très réduite en la matière de notre technologie.

Reste le retraitement. Les Français sont les champions du retraitement puisque La Hague est la seule usine au monde à fonctionner réellement. Celles qui existent dans les autres pays n'en sont qu'au stade expérimental. La seule concurrente, Windscale, située en Grande Bretagne a été arrêtée définitivement à la suite d'un accident il y a 8 ans. En situation de monopole mondial, La Hague reçoit les déchets nucléaires



du Japon, de l'Allemagne, de la Suède, de la Belgique, de la Hollande et de la Suisse. En France, « on n'a pas de pétrole, mais on a des idées » : des idées qui rapportent puisque les contrats passés entre la Cogema, qui gère La Hague, et les Etats « nucléaires » rapportent des milliards de francs lourds. Mais que faire de ces tonnes de déchets nucléaires ? On les refroidit dans des piscines et puis on les retraite. C'est-

à-dire que l'on sépare suivant leur radioactivité les différents corps radioactifs contenus dans les déchets, que l'on récupère uranium et plutonium et que l'on dispatche le tout. L'uranium peut servir à nouveau dans le cycle industriel, le plutonium (au choix) à des fins militaires ou à alimenter la filière des surgénérateurs, les autres produits dont des transuraniens hautement radioactifs sont stockés. Nous revoilà à la case de départ. Entre le stockage « pur et simple » et ce qui reste à stocker après un retraitement, il y a bien sûr une différence considérable de quantité et de qualité. D'abord, on a récupéré certains produits et ça, économiquement, c'est très rentable, et puis on a isolé chacun des corps radioactifs et certains ont une période de nocivité

relativement faible. On pourra donc les stocker durant un laps de temps plus court. Mais, finalement, on a réduit la taille du problème, non le danger qu'il représente. La radioactivité n'a nullement disparu à la fin du processus. Elle est là et elle sera encore dans plusieurs dizaines de milliers d'années. Aujourd'hui, La Hague traite près de 100 tonnes de déchets par an : en 1990, si le programme nucléaire envisagé est mené à bien, il lui faudra traiter 1500 à 1600 tonnes de déchets « français » par an auxquels il faudra bien ajouter les déchets étrangers afin d'honorer les contrats signés.

Les socialistes étaient avant le 10 mai, opposés à une extension de l'usine de La Hague, aujourd'hui ils regrettent « que les études en France ne soient pas plus avancées dans le domaine du stockage en piscine » ce qui permettrait d'éviter le retraitement et donc l'extension de La Hague. Demain, vraisemblablement, on aura agrandi La Hague, peut-être bâti les 2 autres usines prévues. On y manipulera des milliers de tonnes de déchets radioactifs et des tonnes de plutonium (6 kg suffisent, on le sait, pour faire une « petite » bombe atomique). Et c'est par milliers de m³ qu'il faudra stocker ces déchets toujours de façon temporaire. En espérant que nos enfants, petits-enfants et arrière petits-enfants monteront la garde eux aussi devant nos dépotoirs. L'industrie du nucléaire souffre donc d'un formidable goulot d'étranglement. A une extrémité du cycle, on



Got et Pétillon, in *le Matin*

sait faire des centrales qui marchent et l'on croit pouvoir les contrôler, à l'autre bout, on a des déchets qui s'entassent sans qu'aucune solution valable ne soit en vue.

Un pari «faustien» d'autant plus dramatique à admettre qu'il existe d'autres moyens d'assurer à notre société l'énergie dont elle a besoin. Un peu partout, les chercheurs annoncent la bonne nouvelle, l'avenir appartient au nucléaire... mais à la fusion, pas à la fission. La fusion ne pollue pas, ne fait pas de déchets... Mais il faut bien établir une passerelle, répondent les «nucléocrates fissionistes», entre la technique d'aujourd'hui et celle de demain. Et c'est en son nom qu'ils créent les poubelles du nucléaire, la seule production du XX^e siècle dont on est absolument certain qu'il restera quelque chose dans dix, dans vingt mille ans.

Force 5 — L'énergie éolienne

Difficile de prendre ça pour un moulin à vent ! Ça, c'est une colonne de près de 100 mètres de haut, avec deux lames gigantesques à son sommet, le dernier rejeton du mariage d'une idée ancienne et de la technologie la plus moderne : un aérogénérateur. Nettement moins esthétique que son ancêtre lointain, cet engin disgracieux est aussi beaucoup plus performant ; ses pales en fibre de verre renforcée de résine peuvent produire 4MW d'électricité. Pura produits de la crise énergétique, les aérogénérateurs sont semble-t-il promis à un avenir brillant. Ils fournissent une énergie propre, économi-

que et renouvelable, trois qualités qui ont impressionné des dizaines de responsables de sociétés qui ont flairé là un marché «colossal» et qui se lancent, aux Etats-Unis surtout, dans la production de ces nouveaux moulins.

C'est en Californie bien sûr, que les projets les plus ambitieux sont en passe d'être réalisés ; une «ferme à vent» comptant 146 engins est en construction près de San Francisco. Objectif : produire 1 milliard de kW/h par an, c'est-à-dire, économiser 1,6 million de barils de pétrole par an. Pour l'an 2000, on prévoit que 10 % des besoins de la Californie pourraient être couverts par le vent. A Oahu, une île de l'Etat d'Hawaï, on a décidé la construction d'un ensemble d'aérogénérateurs qui fournira 9 % des besoins de l'île. Dans les autres pays industrialisés on commence également à prendre cette énergie au sérieux. Ainsi, en Grande-Bretagne, on en est à la phase expérimentale. On compare divers types de machines, on s'initie à la construction de ces fermes à vent prometteuses : la première comptera 10 engins capables de produire 1MW chacun, un programme modeste qui s'accélénera au fur et à mesure des résultats.

Le vent apparaît comme une source d'énergie très compétitive dans de nombreuses régions, il suffit de la domestiquer. Et si les aérogénérateurs sont aujourd'hui des machines sophistiquées et performantes qui peuvent être utilisées en masse dans des «fermes à vent» raccordées à un

réseau électrique national, ils peuvent également fournir une énergie décentralisée. La récente conférence des Nations-Unies sur les énergies renouvelables qui s'est tenue à Nairobi, a souligné l'importance des sources d'énergie décentralisées. Les PVD sont trop pauvres pour financer et entretenir des réseaux nationaux d'électricité. Il leur faut encourager et favoriser la décentralisation de la production et donc les sources locales d'énergie. Les aérogénérateurs peuvent être source d'autonomie et pourraient ainsi contribuer de façon importante à relever le défi énergétique des PVD. Si dans les pays industriellement développés, on peut envisager de construire des fermes de 150 unités de 4 MW chacune (2 de ces fermes suffiraient à assurer une production d'électricité comparable à celle du surgénérateur de Creys Malville), il conviendrait dans les PVD de multiplier les «minicentrales» comptant un ou deux engins. Alors, une énergie propre, économique, renouvelable, centralisée ou décentralisée ne vous tente pas ?

Racines

Parmi les quatre millions d'étrangers vivant en France, on compte un peu plus d'un million de jeunes de 0 à 19 ans. Ces enfants de migrants, totalement déchirés par une double appartenance à des cultures très éloignées les unes des autres, souffrent pour près de 800 000 d'entre eux de retards scolaires importants et sont très sur-représentés dans les statisti-

ques du Ministère de la Justice. Les politiques d'intégration et d'assimilation semblent ne pas avoir de prise sur ce que les sociologues appellent la «deuxième génération». Un phénomène qui dépasse largement le cadre français puisqu'ils sont près de quatre millions de jeunes en Europe, sans racines, angoissés et complexés, à la recherche de leur identité. «Nationalité immigré» était, il y a quelques années, le titre d'un film percutant sur leurs parents. Mais chez les immigrants de la première génération, le sentiment d'identité culturelle est resté très fort et le titre de ce film, s'il est évocateur, ne traduit pas la perception qu'a de lui-même le migrant qui se définit d'abord comme Portugais, Ivoirien ou Algérien. Le problème principal pour la première génération est celui de l'intégration à la culture dominante. Il s'agit moins d'abandonner ou de renier sa culture d'origine pour celle du pays d'accueil, que de s'adapter progressivement à une vie nouvelle, un système de valeurs différent, etc. A long terme pour la 3^e ou la 4^e génération, c'est l'assimilation ; la langue et les valeurs sont acquises, les problèmes d'adaptation ne se posent plus.

Si les difficultés rencontrées par la première génération sont immenses, il apparaît clairement aujourd'hui que le traumatisme le plus grave est supporté par les enfants qui naissent ou arrivent très jeunes dans le pays d'accueil. Pour eux le choc des cultures est quotidien, les systèmes de valeurs différent selon qu'ils se

trouvent à l'école ou à leur domicile. A l'inverse de leurs parents, ils ne se sentent chez eux ni dans le pays où ils vivent, ni quand ils y vont dans le pays qui a vu naître leurs parents.

A l'école où ils sont sensés se socialiser, on ignore la langue de leurs parents, on ne reconnaît pas leur culture, ils acquièrent un sentiment d'infériorité qui les rend agressifs ou amorphes. Plus tard, ils se trouvent confrontés au chômage, réduits à la marginalité, frustrés et amers.

Leurs parents sont tolérés, eux sont sacrifiés. On commence, ici et là en Europe, à s'inquiéter de cette «génération perdue», qui pourrait bien, comme l'écrivent certains experts, se transformer en une véritable bombe (voir les émeutes de Bristol, Brixton, Birmingham et les explosions de Marseille ou Lyon).

En Suède, depuis 1977, les petits étrangers peuvent étudier toutes les matières scolaires dans leur langue maternelle, durant tout le temps qui leur est nécessaire pour devenir bilingue. Ce programme d'enseignement dans la langue du pays d'origine s'accompagne d'une formation culturelle concernant ces mêmes pays.

Dans une directive entrée en vigueur en juillet dernier, la Communauté Européenne mettait l'accent sur l'obligation pour les Etats membres, d'offrir aux enfants d'immigrés un «enseignement approprié de la langue du pays d'accueil et de la langue du pays d'origine». Des expériences ont été depuis des années menées dans différents pays de la Commu-

nauté et les résultats semblent très prometteurs. L'enfant «dispose» d'une culture, revendique son appartenance à une communauté, acquiert une identité. Il faut donc, pour pallier le formidable échec causé par l'institution scolaire qui, manifestement ne leur est pas adaptée, jeter les bases d'un système d'enseignement nouveau.

Un système qui, au lieu de les complexer, leur permettrait d'être fiers de leurs origines, quitte à ce qu'un jour certains d'entre eux choisissent «le retour». Pour éviter de répéter les «erreurs» dont les conséquences s'étalent aujourd'hui à la une des journaux, il faut se doter des moyens financiers et humains nécessaires à la réussite d'un véritable «plan d'enracinement» de ces enfants. Leurs parents nous ont aidé à bâtir le miracle économique des années 60, il nous faut aujourd'hui les aider à donner à leurs enfants une petite chance de pouvoir choisir leur vie.

L'aide arabe

«Vous n'aurez plus un seul dollar d'aide», c'est ce que signifiait au début de cette année Monsieur Reagan aux dirigeants sandinistes du Nicaragua. Saisissant le prétexte d'un soutien hypothétique accordé par ces derniers à l'insurrection salvadorienne, les Etats-Unis coupaient brutalement les ponts avec un Etat qui leur paraissait «infecté par le communisme international». C'était bien évidemment le meilleur moyen de radicaliser la politique de la junte au pouvoir et l'amener à chercher de

l'autre côté, c'est-à-dire en Union Soviétique, les centaines de millions de dollars dont elle avait besoin pour maintenir et consolider une économie nationale au bord du gouffre.

En fait, il apparaît aujourd'hui qu'une timide troisième voie s'offre à la Junte. Après la tentative d'asphyxie par les Etats-Unis et l'aide limitée de l'URSS (3 fois inférieure à celle accordée par le Mexique), ce sont finalement des capitaux arabes qui vont alimenter les caisses de Managua. L'Algérie, la Libye et l'Irak ont en effet promis de verser une aide en centaines de millions de dollars et en matériel. En prenant ainsi la relève des 2 supergrands sur un terrain réservé, l'Amérique centrale, les Etats progressistes arabes se sont engagés dans une forme de solidarité relativement originale. C'est la première fois, en effet, qu'une aide arabe importante est accordée à un pays d'Amérique Latine. Cette «innovation» risque fort de conforter le Président Reagan dans ses analyses, ses craintes et convictions, mais il ne fait aucun doute qu'elle représente pour le Nicaragua une véritable bouffée d'oxygène. Et l'enjeu semble terriblement important dans une région où, depuis des années, échapper à la domination d'un géant signifie tomber sous celle de l'autre. Plusieurs pays de la région s'intéressent déjà à cette manne qui vient «d'ailleurs». L'indépendance vis-à-vis des 2 supergrands est pour les pays du tiers-monde un objectif aussi convoité que difficile à atteindre. Il

faut d'abord la désirer farouchement et ensuite que s'offre une alternative. L'initiative arabe, à cet égard, se révèle particulièrement positive. L'Europe a également un rôle important à jouer dans cette partie et elle l'a prouvé en diverses occasions (au Zimbabwe notamment).

Ce qui se passe aujourd'hui en Amérique Centrale ou en Afrique, n'est véritablement qu'une ébauche de relève, les Etats arabes concernés sont en effet liés à l'URSS, comme d'une certaine manière les Etats européens le sont aux Etats-Unis. Mais il est important que cette alternative existe et il est indispensable qu'elle se développe à l'avenir, parce que pour de nombreux pays du tiers-monde, elle représente déjà plus qu'une simple lueur d'espoir.

Suède : vers l'indépendance

En 1973, la Suède était le premier consommateur mondial de pétrole par habitant. Il fallait, décida le Parlement, remplacer ce pétrole par des sources d'énergies durables, renouvelables et nationales, ayant un effet minimal sur l'environnement.

Si, aujourd'hui, le pétrole représente encore 70 % de la consommation totale d'énergie de la Suède, une restructuration radicale du bilan énergétique est déjà engagée. La stratégie pour le court terme est fondée sur deux types de mesures, des mesures conservatoires d'une part, essentiellement une bataille pour les économies d'énergie et d'autre part, des mesures de remplacement du pétrole par du charbon, de l'énergie

hydroélectrique ou d'origine nucléaire. Cependant l'expansion envisageable de l'énergie hydroélectrique étant réduite, le charbon, étant une source d'énergie non-renouvelable et le nucléaire étant voué à un abandon progressif d'ici l'an 2010, le Parlement a voté un ambitieux programme de recherches en énergies nouvelles pour le long terme. Des énergies «nouvelles» qui s'appellent le bois, la tourbe et le vent...

Plus de la moitié de la superficie de la Suède est recouverte de forêts et les experts estiment que près de 30 millions de mètres cubes de déchets forestiers, résultant des coupes annuelles de bois destinées à l'industrie du papier et l'exportation, pourraient être récoltés et employés à la production d'énergie.

Les tourbières occupent 15 % de la superficie de la Suède et l'on estime que le contenu énergétique de cette zone équivaut à 3 milliards de tonnes de pétrole, ce qui représente pour la Suède 100 ans de consommation de pétrole ! Enfin, située dans la zone des vents d'Ouest, la Suède paraît également bien placée pour employer des systèmes de conversion de l'énergie éolienne qui, esti-

ment les spécialistes, pourraient apporter une contribution significative au bilan énergétique dès les années 90. La recherche dans le domaine de l'énergie englobe des programmes du secteur public aussi bien que du secteur privé. On expérimente la combustion de tourbe pulvérisée en même temps que les cultures énergétiques, la gazéification de la biomasse, la production de méthanol et la construction d'éoliennes.

La Suède est donc aujourd'hui en plein effort de diversification et de recherches pour gagner son indépendance énergétique. La composition à long terme des approvisionnements en énergie est encore incertaine, pour des raisons diverses, obstacles techniques et économiques, volontés divergentes des forces politiques, économiques ou institutionnelles. Mais il apparaît que la Suède s'est dotée des structures de recherches et de planification énergétiques qui lui permettront, à l'horizon du siècle prochain, de «compter sur ses propres forces». Les experts suédois sont formels en l'an 2000, la Suède ne devrait même pas entendre parler du énième choc pétrolier.

Analyses critiques

BIRABEN, J.N. et DUPAQUIERS, J. — *Des berceaux vides de Marianne.* — Paris, le Seuil, 1981. — 170 p.

«Marianne ne fait plus d'enfants. Aurait-elle déjà atteint l'âge de la ménopause ? Aurait-elle mis un stérilet ?»

Ces quelques phrases ne sont pas le début d'un roman de kiosque de gare mais la présentation d'un ouvrage, écrit par un démographe et un historien, qui traite de la baisse de fécondité en France durant ces quinze dernières années ; livre ambigu dont la lecture provoque un certain malaise.

Tout au long de l'ouvrage, on assiste à un passage incessant du rôle de «spécialiste» à celui de polémiste partisan. Certes, on ne peut reprocher aux auteurs de prendre parti sur une question qui mobilise les Français depuis très longtemps, mais il est regrettable que cela se fasse sans que le lecteur soit clairement averti du jeu.

Ayant sans doute pressenti cet écueil, les auteurs, tentent de se mettre à l'abri derrière une déclaration de principe :

«Pas plus en démographie qu'en histoire, il n'y a de discours innocent. Même chez les auteurs patentés, le discours impassible masque souvent mal le bouillonnement des convictions intérieures : on évite, le plus souvent d'écrire de grosses bêtises, ou des contre-vérités flagrantes, mais on ne dit pas tout ; on donne des coups de pouce... N'ayant pas la prétention d'être totalement objectifs, nous nous efforcerons au moins d'être honnêtes».

En dépit du renoncement, que nous voulons croire douloureux au premier but annoncé — l'objectivité — il n'est pas sûr qu'ils soient parvenus à atteindre le second.

Une première mystification consiste à exagérer la fragilité de la collecte démographique en France : «Combien y a-t-il d'avortements en France, les députés n'en savent rien. Les spécialistes non plus d'ailleurs... Mieux encore : personne ne connaît avec précision la population de la France.»

Or si l'on ne connaît pas parfaitement le nombre des avortements pratiqués en France, étant donné la récente mise en route de l'enregistrement, on sait au moins qu'il est bien inférieur au nombre des naissances et qu'il y a en France, à peu près trois fois moins d'avortements que de naissances, contrairement à ce qu'on observe à l'Est de l'Europe.

Faut-il rappeler que le recensement a permis d'évaluer la population de la France avec moins de 2 % d'erreur ?

Un tel parti pris étonne, à moins que les auteurs en aient besoin pour éveiller la méfiance du lecteur.

La suite de la lecture nous conforte, hélas, dans cette interprétation. En effet, une certaine suspicion entoure les démographes dès que ceux-ci n'aboutissent pas à des résultats en accord avec les préoccupations des auteurs. Ainsi lorsqu'ils font un procès d'intention à ceux qui ont analysé la baisse de fécondité amorcée en 1964 : «Ils (les démographes) essaient de se rassurer... Ils prophétisent après coup qu'il fallait bien s'attendre à cette baisse de fécondité...». Or rien ne permettait alors, d'affirmer qu'on allait assister à un mouvement de grande ampleur. On aurait donc été bien imprudent d'alerter l'opinion publique, simplement parce que les femmes mariées en 1960 allaient avoir 2,3 enfants au lieu des 2,4 des femmes mariées en 1950. Le démographe n'est pas là pour étonner l'opinion publique ou la faire frémir. Sa tâche est d'abord d'expliquer comment les phénomènes évoluent et d'anticiper certes, les tendances à venir, mais rarement il peut être sûr d'y être parvenu, ce qui l'oblige à être prudent.

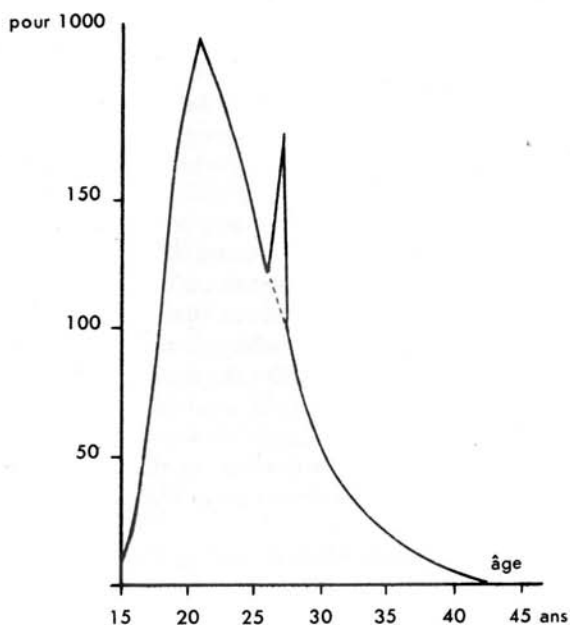
Mais le doute jeté sur la capacité des démographes à connaître les phénomènes qu'ils étudient, n'empêche pas les auteurs, le moment venu, d'utiliser les explications avancées par ces mêmes démographes tout en faisant fi des contradictions flagrantes. On ne peut, d'un côté accuser les démographes de s'être cachés derrière «une récupération des naissances» pour dissimuler la baisse de fécondité des années 60-70 et reprendre ce même argument pour expliquer la remontée en 1980 : «Très vraisemblablement une montée des naissances se manifesterait au début des années 1980. Il est peu probable qu'elle corresponde à un changement profond, il s'agirait plutôt d'une récupération partielle des naissances différées par les difficultés économiques et le retard de l'âge du mariage qui s'est manifesté ces dernières années».

Si, dans un premier temps, les auteurs se livrent à une confrontation des faits et de leur interprétation immédiate, la plus grande partie du livre est consacrée au débat d'idées concernant les causes, conséquences de la baisse de la natalité et ses remèdes. Comme, malgré leurs références, ils se sont essouffés en vain à courir après les faits, c'est bien fatigués qu'ils abordent ce débat.

En effet comment les suivre lorsqu'ils affirment que «la brutale chute du nombre des naissances depuis 1973» risquait d'avoir des conséquences aussi désastreuses que l'interdiction de l'avortement en Roumanie en 1966. Nous rappellerons simplement que le nombre des naissances est passé, en Roumanie, de 274 000 en 1966 à 528 000 en 1967, ce qui équivaut à un doublement en un an, alors que le nombre des naissances en France est passé de 857 000 à 720 000 en trois ans (1973 à 1976), ce qui évidemment n'a rien de comparable.

Plus loin, ils disent encore «qu'il ne faut pas exagérer l'importance des restrictions à l'avortement» qui agrémentent les législations des pays de l'Est, alors qu'on sait qu'en Bulgarie par exemple toutes les fluctuations récentes de la fécondité s'expliquent par diverses restrictions à l'avortement. Le graphique suivant montrera ce que les caprices législatifs en matière d'avortement provoquent dans la vie d'une femme. Sa fécondité en est considérablement perturbée pendant un laps de temps très court, sans influencer le moins du monde sur son comportement, une fois passé l'effet de surprise.

Naissance pour 1 000 femmes à chaque âge : Bulgarie
Femmes nées en 1947



Les auteurs reprennent à leur compte des perspectives catastrophistes sur la population de la France, si les femmes n'avaient plus qu'1,4 enfant : «52 millions en l'an 2000, 46 en l'an 2025, 25 en l'an 2075...». C'est oublier un facteur essentiel : l'immigration. Lorsqu'on l'intègre, les perspectives deviennent moins pessimistes et on peut alors imaginer une France bien peuplée, il est vrai un peu plus colorée. D'ailleurs les auteurs eux-mêmes nous rappellent «que les Français ont recueilli tant d'étrangers que le nombre des allogènes

avec leur descendance, atteint presque 10 millions». Pourquoi ne pas appliquer à l'avenir cette magnifique leçon du passé.

Il n'y a pas de libre choix du nombre d'enfants — celui-ci est fixé en fonction d'un certain modèle social qui n'est pas favorable à la famille, désormais dépossédée du rôle d'éducateur. Ce modèle nous dit-on serait forgé par les mass média et la publicité, sous la pression de quelques décideurs machiavéliques.

Mais comment un modèle social pourrait-il être extérieur à la société dans laquelle il prend forme ?

Enfin s'ils constatent que la société est responsable de la crise de la famille et de la basse fécondité, et là on est d'accord avec eux, pourquoi s'en prendre aux législations comme si elles étaient indépendantes de cette société et nous faire le déballage habituel des mesures pro-natalistes et de celles qu'on doit regretter : «La gauche a toujours milité pour la libération de l'homme quitte à mettre en péril les institutions : elle a imposé le droit au divorce en dépit du risque que cela faisait courir à la stabilité de la famille, elle a élargi le droit des enfants, soutenu la campagne pour la libération de la femme, défendu le droit à la contraception et pesé d'un poids important dans le vote qui a légalisé l'avortement en janvier 1973».

On imagine à partir de cela ce que serait une société où la législation ne mettrait pas en péril les institutions, où la volonté de punir suffirait à maintenir un édifice fragile. Est-ce un abus de plume ou doit-on en frémir ?

Les divorces ont commencé à augmenter, en France comme dans d'autres pays européens, bien avant que des législations moins contraignantes ne soient mises en place. La législation évolue de manière à intégrer les nouveaux comportements, dans la mesure où elle n'est qu'un des moyens de mise en oeuvre des objectifs d'une société. Ce qu'on aurait donc aimé, c'est que les auteurs nous définissent et nous proposent les changements sociaux sur lesquels ils pourraient fonder un renouveau de la fécondité.

Michèle Tribalat

J.N. BIRABEN et J. DUPAQUIER répondent :

«Pas plus en démographie qu'en histoire, il n'y a de discours innocent». La note critique qui précède, et qui porte en grande partie sur des points subsidiaires, illustre très bien notre propos.

Non, nous n'avons aucune suspicion contre les statisticiens de la démographie et nous utilisons beaucoup les données de l'état civil qui sont excellentes. Il reste que «personne ne sait combien il y a d'avortements en France», et que le recensement pourrait être notablement amélioré.

Non, nous ne faisons pas de procès d'intention à ceux qui ont analysé la baisse de la fécondité, nous nous contentons de les citer.

Oui, dans certains pays de l'Est, les mesures restrictives de l'avortement n'ont pas eu que des effets transitoires comme le montre l'exemple bulgare ; mais pas toujours comme le montre l'exemple roumain.

Oui, le recours à l'immigration est une bonne chose pour contribuer à rééquilibrer une population, mais il ne peut être à l'avenir la solution exclusive des problèmes démographiques : la société française doit-elle se faire une spécialité d'exploiter la vie des autres peuples ? Doit-elle importer des millions de travailleurs pour assurer sa survie ?

Passons maintenant aux questions importantes, aux questions de fond :

Non, les modèles sociaux ne sont pas innocents eux non plus. L'idée, chère à la « nouvelle droite libérale » naguère au pouvoir, qu'il faut adapter la législation aux moeurs, repose sur une idéologie pour le moins équivoque. Nous pensons qu'une société ne peut vivre qu'avec un minimum d'esprit civique, et que la législation doit aller dans le sens de la solidarité et de la justice sociale, spécialement lorsque les moeurs s'en écartent.

Non, nous n'avons proposé ni mesures répressives (nons les avons même résolument écartées) ni politiques pro-natalistes. Puisque nous avons été si mal lus, rappelons que l'essentiel de notre ouvrage cherche à attirer l'attention de l'opinion publique sur les conséquences du laisser-faire, à souhaiter l'établissement d'une véritable justice sociale envers les parents donnant au verbe choisir sa pleine signification de liberté, et nous pensons qu'il assurera un remplacement régulier des générations, sans à-coups dans la pyramide des âges, à-coups qui ont pour effet de perturber l'économie et l'emploi.

LEFORT Claude. — *L'invention démocratique. Les limites de la domination totalitaire.* — Paris, Fayard, 1981. — 331 p.

Ce livre rassemble des études et des conférences rédigées entre 1976 et 1981. Certaines — sur l'insurrection hongroise, sur la Pologne — datent de 1957. Or, malgré les changements intervenus sur la scène internationale ou sur le plan de la vie politique française, ce livre possède un extraordinaire intérêt d'actualité. Comme il y a 25 ans, l'exaltation provoquée par les événements survenus en Pologne qui « reste le pays de l'espoir » et l'angoissante question « mais pour combien de temps ? » restent de mise aujourd'hui. De même, l'interrogation sur l'avenir de l'Union de la Gauche demeure d'une brûlante opportunité après la victoire du 10 mai.

Cette présence continue de la réflexion à l'actualité vient à notre avis,

d'une attitude éminemment et indirectement prospective. Claude Lefort ne poursuit pas une méditation explicite sur l'avenir, mais il repère, dans notre monde, l'émergence d'un fait significatif, d'un phénomène de société qui enferme en lui-même la direction menaçante d'un développement futur ; il ne s'agit pas de scruter un fait porteur d'avenir mais de faire l'analyse critique d'un germe destructeur : le totalitarisme et son instrument obligatoire, la bureaucratisation de la société.

Depuis 1949, l'auteur a développé la critique de la bureaucratie soviétique, notamment dans «Les Temps modernes» et dans «Socialisme ou Barbarie». Ses analyses du stalinisme font ressortir la colonisation de la société civile par un Etat tout puissant qui «opère alors une sorte d'imbrication dans la politique de l'économie, du juridique du culturel» (p. 93) ; cette absorption de la société par l'Etat conduit à une concentration inégalée du pouvoir qui prétend incarner le peuple et se concrétise par la production d'un individu dirigeant, l'Egocrate, selon le terme forgé par Soljénitsine.

Ce totalitarisme diffuse actuellement dans les sociétés modernes sous des formes différentes mais avec un organe identique ; la bureaucratie, en effet, devient l'instrument d'un Etat conçu comme le foyer exclusif de décision, de réglementation, de contrôle tendant de plus en plus à s'assujettir le détail de la vie sociale. A ce totalitarisme s'oppose la démocratie. Claude Lefort étudie la résistance de certains intellectuels en U.R.S.S. (les dissidents soviétiques et nous), analyse les événements de Hongrie (L'insurrection hongroise), l'expérience polonaise de Gomulka (Retour de Pologne), afin de tirer de toutes ces luttes contre l'emprise de l'Etat les conditions d'un exercice démocratique du pouvoir (Droits de l'homme politique).

Bien que ce dernier article ait été écrit en 1980, il est intéressant de mettre les réflexions qu'il contient en rapport avec les perspectives socialistes issues des dernières élections françaises. L'auteur, sans vouloir insinuer «que le mouvement socialiste porte les germes du totalitarisme» (p. 94) reproche aux socialistes d'être «aveugles au phénomène totalitaire ou impuissants à le concevoir» car il leur «échappe le processus par lequel se combinent la concentration du capital et l'essor de la bureaucratie» (p. 137). «L'impensé de l'union de la gauche», selon le titre d'une étude de l'ouvrage, réside dans l'acceptation paresseuse des analyses marxistes touchant l'idéologie bourgeoise des droits de l'homme. En clair, l'auteur définit nettement la problématique d'un gouvernement de l'union de la gauche : est-ce que son exercice du pouvoir sera un renforcement de la bureaucratie et de l'emprise de l'Etat ou un moment essentiel de «l'invention démocratique» ?

Homme de gauche, démocrate lucide, Claude Lefort pose là une question capitale.

Louis Arénilla.

RIFKIN Jeremy. — *Entropy : A new world view.* — Paris, The Viking Press, 1980. — 306 p.

Jeremy Rifkin a beaucoup de traits en commun avec Arthur Hailey. Les deux s'occupent des problèmes très contemporains en s'appuyant sur une analyse bibliographique bien choisie et ordonnée. Les deux ambitionnent de donner aux lecteurs une vue du monde la plus complète possible, tout en passant par des analyses qui touchent à des domaines assez différents. Mais, tandis qu'Arthur Hailey a écrit des ouvrages à grand succès sur des thèmes tels que les aéroports, les banques, les hôpitaux ou les grandes sociétés automobiles, Jeremy Rifkin s'attaque à des cibles beaucoup plus abstraites telles que, justement, l'entropie.

Il s'agit ici de la deuxième loi de la thermodynamique selon laquelle l'énergie de l'univers passe inexorablement d'un état auquel elle est disponible et libre, vers un état dans lequel elle n'est plus disponible (un état d'énergie liée). En d'autres mots, l'entropie est la mesure de la quantité d'énergie qui n'est plus capable d'être convertible dans du travail utilisable. Il s'agit d'un processus qui reflète la tendance des choses, du monde et de l'univers à aller vers la destruction.

Parmi les auteurs de sciences sociales et en particulier parmi les économistes, c'est à Georgescu-Roegen que l'on doit surtout d'avoir proposé cette loi générale pour rendre compte de l'épuisement progressif des ressources sur la Terre. Il n'est pas inutile de rappeler que Georgescu-Roegen a critiqué le rapport des «Limites à la Croissance» du Club de Rome d'un point de vue tout à fait opposé à celui des autres critiques : en effet, d'après Georgescu-Roegen, en tenant compte du processus d'entropie, le problème principal est celui de diminuer au maximum l'activité économique basée sur la consommation d'énergie et il refuse de croire que l'on puisse trouver un niveau satisfaisant d'équilibre au niveau de la croissance zéro. Même la croissance zéro ne permettra pas à notre monde, selon Georgescu-Roegen, de freiner sensiblement la course au désordre final.

Jeremy Rifkin, qui a repris cette notion d'entropie pour la mettre au centre d'une vue nouvelle du monde, se met en antithèse totale avec les vues du monde encore dominantes aujourd'hui et issues de la philosophie, de la culture et de la pratique de la révolution industrielle.

Il faut dire que le livre de Rifkin nous a à la fois enchanté et irrité, pour des raisons qui seront probablement différentes de celles que nombre de lecteurs pourront avancer. Considérons d'abord les points qui nous semblent prêter le flanc à la critique.

Tout d'abord, la vision entropique du monde nous est présentée comme un nouvel absolu. Une seule fois dans une petite phrase (p. 228), l'auteur admet que la loi de l'entropie pourrait être un jour invalidée et rejetée par la

recherche scientifique. Mais la lecture du livre donne l'impression qu'il s'agit là d'une formule de convenance et qu'avec la vision de l'entropie, on nous dessine vraiment une espèce de «Nouvelle Jérusalem» dans laquelle toutes les contradictions du monde seraient une fois pour toutes vraiment résolues. Nous trouvons en effet des phrases comme : «L'entropie nous permet de démasquer et d'éliminer les mensonges qui ont gouverné notre monde pendant aussi longtemps et nous pourrons expérimenter ainsi la première extase du soulagement que nous apportera une telle libération» (p. 7). «D'une seule chose, il ne peut pas y avoir de doute. La vision entropique du monde triomphera» (p. 9).

De telles déclarations de foi, même si l'on peut les considérer comme de l'enthousiasme sympathique, ne peuvent que nuire en réalité au sérieux des problèmes posés par ce livre.

Une première critique de fond à la conception générale de l'entropie est que, même si l'on accepte la vérité de la deuxième loi de la thermodynamique comme base de l'explication de la fin de l'univers, l'analogie qu'il utilise pour expliquer des cycles beaucoup plus courts, même s'ils embrassent des dizaines, voire des centaines d'années, nous semble quelque peu arbitraire, surtout d'un point de vue économique.

La vision entropique du monde, même si elle peut être acceptée comme plausible, a tout de même besoin, pour exister, d'un acte de naissance de l'univers qui, lui, est justement à l'envers de l'entropie. Ce qui veut dire, d'un point de vue plus limité, économique et historique, que nous sommes en réalité en présence d'une tentative d'explication des cycles de moyen et de long terme et que l'analyse d'un processus d'entropie de court terme (qu'en économie on appellerait plus volontiers un processus de rendements décroissants) est liée à une vision universelle de l'entropie qui a les contours d'un acte de pure foi.

On peut comprendre le besoin de renverser la vapeur qui a été celle de la croyance dans un progrès sans faille, unidirectionnel et sans limites, par une contre-utopie. Mais il n'y a rien comme les extrêmes qui se touchent et si nous avons besoin d'une nouvelle culture aujourd'hui, ce serait bien celle de relativiser dans l'histoire et dans l'espace les «vérités», beaucoup plus que de remplacer les vérités absolues en crise par d'autres visions absolues, universalisantes et, pour tout dire, totalisantes. Bien sûr, ce livre s'inscrit dans la foulée de tous les ouvrages qui essayent aujourd'hui de jeter les bases d'un monde pluraliste, en essayant d'étendre aussi la notion d'économie de la petite et de la moyenne échelle, comme étant mieux capable d'assurer la survie de l'humanité, autant sur le plan culturel que sur le plan de la production des richesses matérielles. Toutefois, je crois que cet exercice en pluralisme restera stérile tant que l'on cherchera, à la façon et suivant les habitudes de la culture européenne traditionnelle, à trouver quelque part un principe unique

et définitif qui finit toujours par se placer en dehors des histoires du monde, à la quête d'une Histoire qui ne peut que finir par être déterminée, définitive, autant du côté des paradis religieux que du côté des paradis laïques. Les deux d'ailleurs sont en-dehors du temps et de l'espace réels.

Il est aussi facile, naturellement, devant un tel ouvrage, de constater toutes les difficultés qu'il y a à vouloir toucher trop de domaines différents à la fois, ce qui oblige, par exemple, à résumer la philosophie grecque en trois pages, la vision chrétienne du monde en deux et convaincre en dix pages sur la refonte de la science économique en lui reprochant uniquement de ne pas être basé sur la loi de l'entropie. Parmi les économistes, Adam Smith a droit à une citation, qui, à notre avis, est d'ailleurs déplacée : Rifkin affirme en effet qu'Adam Smith a éliminé toute notion de moralité de l'économie. Or, il faudrait se rendre compte que les grands économistes ont été ou bien des moralistes (comme justement Adam Smith ou Marshall) ou bien des hommes d'affaires (comme Riccardo et Keynes). On n'arrivera pas à faire la jonction entre l'écologie et l'économie tant que l'on n'aura pas admis que c'est justement à cause d'une préoccupation morale qu'Adam Smith a jeté les bases de la science économique : celle de lier l'accumulation de l'argent avec le comportement des personnes vertueuses. Cette petite remarque sert aussi à montrer que le livre de Rifkin tombe parfois dans le travers de considérer qu'à partir du moment où l'on possède la vérité de l'entropie, les autres qui sont de l'autre côté de la barricade peuvent être rapidement noircis. Or, ce procédé est d'autant plus regrettable qu'en effet, dans la société moderne c'est la culture traditionnelle qui joue trop souvent le jeu de l'exclusion des idées nouvelles justement en caricaturant ce qu'elles peuvent apporter de positif. C'est donc de mauvaise politique que de justifier ces caricatures.

Mais venons aux points positifs de l'ouvrage :

Tout d'abord, il est bien vrai, comme il est dit à la page 257, que nous sommes entrés dans une phase de crise des idéologies traditionnelles fondées justement sur l'idée d'un progrès inéluctable et sur une philosophie déterministe (qu'elle soit de droite ou de gauche). C'est bien vrai que c'est ce type de philosophie déterministe et d'absolutisation du progrès inéluctable qui est à la source de la perte du sens de responsabilité et de la croissance du nihilisme. Reprendre conscience des limites, accepter l'idée qu'il n'existe pas une Histoire avec un grand H, en dehors de ce qui est accepté comme une religion, est justement l'occasion pour revoir l'avenir comme quelque chose de possible, de probable et donc de constructible. Par une vision du monde qui admet la fin de tous les cycles, qui admet le relatif, qui admet l'incertitude, et qui refuse de se fonder sur des idées de certitude absolue (ou qu'alors cela se fasse à ciel ouvert, par l'entremise de religions déclarées comme telles), nous pouvons alors retrouver le chemin des libertés.

Ce livre attire aussi notre attention sur les conséquences politiques d'un

manque de renouvellement des bases culturelles et philosophiques de notre civilisation : c'est lorsque, à la page 239, l'échec des visions qui prétendent à la certitude absolue pseudo-scientifique, risque justement de favoriser toutes les aventures politiques, même dans les plus grandes des démocraties.

L'ouvrage de Rifkin insiste assez souvent sur la fin du paradigme scientifique et culturel qui a dominé la culture occidentale et qui a trouvé ses principaux symboles dans Descartes et Newton. Nous sommes là au coeur du problème : ce que l'on dénonce, c'est l'idée que tout système analysé séparément de son contexte représente en lui-même une vérité absolue et déterminée en-dehors du temps et de l'espace. C'est de là qu'est née l'utopie de la science comme une concurrente de la religion et même comme une concurrente plus « efficace » parce que basée sur les « faits » que la recherche permettrait d'accumuler dans le temps. A partir du moment où l'on se rend compte que cette accumulation n'est pas toujours nécessairement positive et que toute découverte en réalité augmente le nombre de questions au lieu de les diminuer, le faux espoir d'une personnification des Dieux par les lois de la physique et de leur contrôle commence finalement à se révéler pour ce qu'il est : un révélateur de la schizophrénie de la race humaine. Et c'est cette schizophrénie qu'il compte de contrôler plutôt qu'autre chose.

La fin du paradigme cartésien et newtonien est l'objet d'un débat qui, aujourd'hui, se retrouve dans un grand nombre d'autres ouvrages : si le lecteur de « Entropy » ressentira un peu trop les défauts de ce livre de Rifkin, il serait tout de même souhaitable qu'il creuse pour son compte dans la bibliographie contemporaine, la signification et l'importance de cette question. Pas mal d'ouvrages mentionnés dans la bibliographie l'aideront dans cette direction.

Par exemple, le dépassement du paradigme newtonien (et cartésien) tel qu'il est mentionné à la page 232, est très prometteur en ce qui concerne la séparation entre science humaine et science de la nature. Un vrai grand progrès culturel est aujourd'hui en vue justement parce que la différence entre toutes les formes de connaissance et toutes les disciplines, qu'elles soient « humaines » ou « de la nature », se révèle être de plus en plus une différence de degrés en matière de détermination plutôt qu'une différence de genre, où d'ailleurs le niveau de détermination absolue n'est jamais atteint par aucune. On pourrait dire naturellement aussi que ce livre est aussi un plaidoyer pour la priorité de la méthode systémique sur la méthode purement analytique. Il n'est pas loin donc de l'inspiration d'ouvrages mieux connus en France, comme par exemple « Le Macroscopie » de Joël de Rosnay.

Une dernière remarque pour remettre en perspective ce livre vis-à-vis des ouvrages de style plus académique : il ne se refuse pas de tomber dans le piège de l'interdisciplinaire et de la simplification des idées. C'est peut-être une forme de présomption, mais aussi de courage. Ce type de courage que

nous souhaiterions trouver plus souvent dans les ouvrages qui respectent mieux des exigences de la forme et de la méthode académique. Il est temps par exemple, que les économistes redécouvrent les prémisses cartésiennes et newtoniennes de leur propre pensée, et par là les raisons qui empêchent aux théories économiques traditionnelles d'expliquer les causes profondes de la crise économique actuelle.

Orio Giarini

MULLER, Jean-Marie. — *Stratégie de l'action non violente.* — Paris, Le Seuil, 1980. — 253 p. (Coll. «Politique»).

La «4^e de couverture» du livre de Jean Marie Muller nous dit qu'il s'agit d'un «véritable manuel de la révolution non-violente» et ce sont les qualités et aussi les limites de ce petit livre. 250 pages pour exposer les «stratégies de l'action non-violente», c'est à la fois trop pour convaincre et pas assez pour expliquer.

C'est d'abord un livre politique. D'entrée de jeu l'auteur met les choses au point. Au pape qui prêche l'amour du prochain, la fraternité entre les hommes comme remède à l'injustice et à la violence, Jean Marie Muller répond : il ne s'agit pas d'amour mais de lutte. C'est clair.

S'adressant aux 40 ou 50 millions de Français qui n'ont, en apparence, pas de crimes ou de massacres à se reprocher, tout occupés qu'ils sont à gagner de quoi remplir leurs estomacs, il laisse tout aussi clairement entendre que pacifisme et passivité sont tout simplement les expressions d'une indifférence à l'injustice, d'une absence de résistance qui trahissent une collaboration de fait avec les gouvernements et les pouvoirs en place.

Car la non-violence n'est ni passivité, ni abandon, elle est le résultat d'un choix politique, d'un choix de moyens d'action. Elle est active et non passive. Elle se donne pour but de changer l'ordre des choses, c'est-à-dire l'ordre des pouvoirs et comme telle est volonté de prise de pouvoir.

De prise de pouvoir et non de prise du Pouvoir, car il est évident que dans la situation actuelle la prise du pouvoir ne change rien à l'affaire : pour se maintenir dans nos sociétés tout pouvoir a ou aura besoin de la violence.

La non-violence se doit donc d'opérer à coup sûr, ponctuellement, sur des actions limitées et précises. Pour le reste elle se doit d'agir pour préparer non tant une société non-violente, ce n'est pas sa finalité, qu'une société juste et dont la gestion n'impose pas le recours à des techniques oppressives.

Quels sont ses moyens ? L'auteur illustre son propos d'exemples exceptionnels ; d'actions entreprises par des hommes hors du commun : Gandhi, Martin Luther King, Chavez... Leurs techniques sont connues, ou du moins aisément reconnaissables : grèves de la faim, grèves locales ou grèves générales et surtout actes de désobéissance civile : refus de porter l'uniforme, refus de payer les impôts...

Sans doute, et ce n'est pas par hasard, Jean Marie Muller ne nous parle guère d'actions de non violence banales et de chaque jour, aussi banales et quotidiennes que le sont les actes de violence. L'adversaire est d'abord l'Etat et avec lui tout pouvoir qui abuse de ses droits. Le combat, nous le savons est inégal, il s'agit pour les tenants de la non-violence de jouer un jeu difficile, exercice de danseurs de cordes. Les adversaires que l'on défie ou provoque sont puissants et n'hésiteront pas, eux, à avoir recours à toutes les ruses et traîtrises et à la violence. Ce n'est pas par inadvertance qu'avec Gandhi l'auteur parle de «judo», «d'art de la prise», il faut déséquilibrer l'adversaire, utiliser sa puissance, le mettre en mauvaise posture et démontrer que sa position est indéfendable : ici se trouve la tactique et la stratégie. Oui, il faudra de nouveaux César et de nouveaux Napoléon la tête des non-violents. Mais les Napoléon de l'an 2000 seront des guerriers aux mains nues.

Courage à contre-jour, si grand et si tentant demeure le risque de violence ! De la part de l'adversaire bien entendu ; et puis il faut savoir que la non-violence est souvent le plus court chemin vers la prison, vers les coups reçus et impossibles à rendre. Il faut aussi que l'ensemble des membres du mouvement non-violent ne cèdent ni à la provocation ni au réflexe de violence, si facile, si immédiat, si respecté encore ! C'est l'action politique sur le fil du rasoir... Sans doute celà rebute ou décourage encore beaucoup de gens et presque tous ceux qui savent que, battus et jetés en prison, jamais le lendemain leur nom ne fera «la une» des journaux.

Au delà du combat, de l'apprentissage des règles du jeu, il est en ce livre quelques pages qui s'ouvrent sur une autre dimension, c'est lorsque Jean Marie Muller voit dans la non-violence le moment d'une réconciliation entre la raison et la révolution, entre notre exigence de liberté et de justice et la rationalité... C'est-à-dire, peut-être, entre l'affectivité, l'univers des émotions et la connaissance.

Alors une porte s'ouvre en effet, et nous savons bien qu'il existe un chemin vers plus de justice et plus de liberté et que ce chemin devra être celui de la non-violence et du progrès de la connaissance car l'un et l'autre sont liés, l'un n'avance pas sans l'autre, même si certaines illusions du progrès technique masquent actuellement la véritable dimension de la science. Carl Sagan termine un de ses livres en disant que «la connaissance est l'avenir de l'homme» ; il n'est pas de progrès de la connaissance sans progrès de la liberté, et il n'est pas de liberté sans non-violence.

Jean-Louis Breton.

Comptes rendus

- ASSOCIATION des AGES. — *Quel avenir pour les retraites ?*. — Paris, ADA, 1981. — 626 p.

Cette somme constitue le résultat des travaux du groupe Patrimoine de l'Association des Ages qui se sont déroulés de 1978 à 1980. Il s'agit d'un ouvrage de référence tant par le foisonnement des informations qu'on y trouve que par la richesse des réflexions qui nous sont proposées. De la description de l'organisation des systèmes de retraite aux propositions de réforme, sans omettre l'avis détaillé de tous les partenaires sociaux, nous avons là un outil de travail indispensable. Une abondante bibliographie vient compléter cet ouvrage.

- ASSOCIATION de SCIENCE REGIONALE de LANGUE FRANCAISE. — *L'énergie et les régions*. — Paris, Ed. Economica, 1981. — 184 p.

Si les thèmes des économies d'énergie, des énergies de substitution ou de l'incidence de la crise pétrolière sur les développements nationaux, sont maintenant familiers, on s'est encore peu soucié (à quelques exceptions près) des incidences inter-régionales des productions et consommations d'énergie. C'est ce point fondamental qui sous-tend la plupart des communications réunies et présentées dans l'ouvrage en référence. Quatre thèmes structurent ce dernier : énergie et développement régional, conséquences de la crise de l'énergie sur des cas précis d'économies régionales, politiques énergétiques et aménagement du territoire, modèles conceptuels pour le calcul des effets inter-régionaux.

- CORNISH, Blake. — *The Smart machines of tomorrow. Implications for Society*. — in *The Futurist*, volume XV, n° 4, Août 1981.

L'impact des microprocesseurs sur la société sera au moins aussi important que celui de l'automobile ou de l'électricité et probablement beaucoup plus. Les applications de cette nouvelle technologie semble limitées par un défaut d'imagination plutôt que par les coûts ou les capacités techniques. Grâce à ces puces électroniques, les chercheurs sont en train de mettre au point des machines qui entendent et comprennent le langage humain, des machines capables de voir et de parler, des engins disposant du sens du toucher... Ces innovations vont peut-être un jour révolutionner votre habitat, des robots envahiront probablement votre espace domestique, dans l'industrie, le mouvement est commencé : il aura des conséquences dramatiques pour le niveau de l'emploi.

- *Dossier 2001*. Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris. Centre de Perfectionnement dans l'Administration des Affaires. — PARIS, 1981. — 256 p.

Cet ouvrage collectif, réalisé à l'occasion du cinquantième du CPA rassemble les contributions d'une trentaine de journalistes, enseignants, sociologues, économistes et responsables d'entreprises. Si, à l'origine son objet était d'aider les chefs d'entreprise à mieux former leur vision du futur, il peut assurément intéresser tous ceux qui s'attachent à construire l'avenir à long terme. Les thèmes abordés sont multiples et variés, portant sur l'énergie et le système des soins, ou le com-

merce et l'exploitation des océans, ou encore, la bio-industrie et les formes du travail. C'est un panorama qui est présenté; les auteurs n'ont pas cherché à établir des scénarios, mais apportent plutôt des matériaux pour aider à imaginer l'avenir. Ces spécialistes jalonnent les chemins qui conduisent à l'an 2000, chacun dans son domaine, tentant de préciser les voies et les moyens qui permettront d'atteindre les objectifs qu'ils ont identifiés.

- **FALLON, M.P., HETTINGA, Dr.** — «Meeting the Energy Needs of the 21 st. century». — in *World Future Society Bulletin*, volume XV, n° 3, mai-juin 1981.

L'électricité restera la source d'énergie prépondérante dans les décennies à venir. Un véritable consensus s'est établi sur la place de cette énergie dans le futur bilan énergétique des Etats-Unis et les experts sont également d'accord sur les deux concepts clefs des politiques énergétiques qu'ils envisagent : diversification et équilibrage du système d'approvisionnement. Mais l'électricité n'est pas une forme d'énergie primaire et le consensus éclate lorsque l'on évoque les voies et les technologies qui permettront de fournir cette électricité. Dressant un panorama des divers scénarios envisagés dans les études considérées comme les plus pertinentes, les auteurs comparent leurs efficacités potentielles à court et à long terme et leurs impacts sur l'environnement.

- **FREEMAN, Christopher.** — *Les technologies nouvelles sont-elles à l'origine de la crise économique ?* — in *La Recherche*, n° 125, septembre 1981.

Dans la plupart des pays industrialisés, les nouvelles technologies sont accueillies comme l'élément moteur qui fera sortir l'économie du creux de la vague. Constatant que l'invasion de l'informatique et de la micro-électronique correspond à une période de crise, des économistes reprennent à leur compte les thèses de Kondratiev et Schumpeter sur les cycles longs de l'économie en affirmant qu'il existe un lien entre l'apparition d'une crise économique et l'émergence de nouvelles technologies. C. Freeman présente ce débat en soulignant l'importance de l'analyse des «crises d'adaptation» d'un système de production à l'introduction de technologies nouvelles.

- **GERMES.** — *Eléments pour une prospective des relations environnement-développement.* — Cahier n° 6, Tome 2 : l'environnement dans les rapports avec le développement futur. — Paris, GERMES, 1981. — 341 p.

Le tome 1 de ce cahier du GERMES avait abordé l'environnement de manière sectorielle et concernait la prospective du bruit, des pollutions, des déchets et la protection de la nature, ainsi que la gestion à long terme des ressources et du cadre de vie. L'optique adoptée dans ce second tome est plus large, puisqu'elle considère la gestion de l'environnement comme indissociable de l'orientation des politiques de développement. Les 17 contributions de ce cahier veulent aider à la formation d'une conception originale des rapports entre l'environnement, l'économie et la société et d'une vision globale et prospective des systèmes sociaux en interaction avec les systèmes écologiques.

- **GINGRICH, Newt.** — «Innovation or Deprivation. Which response to the energy crisis». — in *The Futurist*, volume XV, n° 4, août 1981.

Dans la droite ligne du «renouveau» américain, l'auteur définit la nouvelle mission des Etats-Unis : relever le défi énergétique mondial. Il appartient aux Etats-Unis de résoudre la crise énergétique actuelle à coup d'innovations et d'imagination. Pour ne pas renoncer à l'American Way of Life, les Etats-Unis doivent entreprendre une nouvelle conquête, celle qui permettra au monde de disposer d'une énergie abondante et quasi infinie. Après une vigoureuse condamnation des politiques énergétiques précédentes et de ceux qui voudraient économiser et rationner leur consommation, Gingrich se lance dans un plaidoyer pour une politique massive d'investissements dans le domaine de l'énergie. Les Etats-Unis doivent mettre au point la technique de la fusion nucléaire,

améliorer les centrales nucléaires, développer les recherches sur le solaire spatial et battre tous leurs concurrents étrangers dans cette course à la résolution du défi énergétique. Suit un panorama foisonnant de toutes les innovations envisageables à l'heure actuelle. «Pour réaliser cela, il faut plus de libertés économiques et moins d'impôts, le génie américain pourra alors reprendre le flambeau du rêve américain...».

- **GORDON, Suzanne.** — «Half-Time Blues». — in *Working Papers*, volume VIII, n° 3, Mai-Juin 1981.

Le travailleur à mi-temps et autres temps partiels est-il vraiment ce personnage serein et épanoui disposant enfin d'un temps libéré pour ses loisirs, enfants, amis... que l'on présente comme la forme nouvelle et ultime du travailleur moderne.

En posant la question à ceux qui pratiquent un mode de travail largement répandu aux USA (22 % de la population active), l'auteur de cette enquête découvre une réalité bien plus nuancée. S'il est vrai que cette forme de travail est porteuse de changements positifs pour le travailleur, il apparaît qu'actuellement, elle bénéficie surtout aux firmes et aux employeurs. Analysant ce qu'il considère comme un véritable détournement, l'auteur examine la position des syndicats américains qui voient avec appréhension se développer à toute allure ce qu'ils considèrent pratiquement comme un fléau dans la période actuelle, dont l'une des caractéristiques essentielles est comme dans tous les pays occidentaux, un taux de chômage important.

- «L'impact de l'automatisation sur l'emploi aux Etats-Unis». — in *Problèmes Economiques*, n° 1740.

Si les spécialistes américains ne pensent pas que le recours massif aux robots entraînera une recrudescence du chômage, ils estiment cependant qu'une restructuration complète de l'emploi aura lieu. L'article porte donc d'une part sur l'évaluation de l'impact de l'automatisation en terme quantitatif et, d'autre part, s'attache à décrire les problèmes inévitables d'adaptation de la main-d'œuvre, c'est-à-dire l'aspect qualitatif de la mutation en cours. Examinant successivement l'attitude des syndicats américains et les problèmes de formation entraînés par la transformation radicale de l'emploi dans les secteurs touchés, l'article se termine par une estimation de l'impact de l'automatisation en Europe qui souligne à grands traits les différences des répercussions possibles.

- **MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE.** — *Politiques comparées de l'environnement dans les pays industrialisés.* — Paris, GERMES, 1980. — 2 vol. Vol.1 : 71 p. et vol. 2 : 400 p.

Alors que le premier volume de synthèse est centré sur la comparaison des politiques de l'environnement dans quelques pays industrialisés, le second volume est consacré à un ensemble d'analyses monographiques. Dix pays ont été retenus — RFA, Royaume-Uni, Pays-Bas, Italie, Norvège, Suède, URSS, USA, Canada et Japon — en fonction du caractère représentatif des politiques de l'environnement qui y sont menées et de l'information disponible. Chaque monographie est articulée selon la structure suivante : 1/ approche générale des problèmes d'environnement, bilan du passé et perspectives futures, 2/ cadres institutionnels, 3/ dépenses liées aux politiques de l'environnement, 4/ traits généraux des politiques antipollution, politiques de lutte contre la pollution de l'air et de l'eau, politique de lutte contre le bruit, gestion des déchets, contrôle des substances toxiques, 5/ environnement et planification de l'espace, 6/ protection de la nature 7/ gestion des ressources naturelles. Cet ouvrage est considéré par ses auteurs comme un point de départ dans la réalisation d'un fichier des politiques d'environnement comparées et a été conçu pour pouvoir être actualisé périodiquement, aussi bien par pays que par domaine d'intervention.

- **OCDE.** — *L'Etat protecteur en crise.* — *Rapport de la Conférence sur les politiques sociales dans les années 80.* — Paris, OCDE, 1981. — 320 p.

Ce rapport, qui présente les débats et les conclusions d'une conférence qui s'est tenue à la fin de 1980, est d'une grande richesse, en ce sens qu'il cerne avec précision les divers aspects de la problé-

matique relative à l'Etat protecteur, mais aussi qu'il ouvre différentes pistes de recherche sur des points souvent plus ou moins escamotés. Il est articulé autour de cinq axes : les relations entre l'économie et les politiques sociales ; égalité et efficacité ; l'évolution des valeurs et des choix et leur influence sur la politique ; le travail, le loisir et l'emploi ; enfin, les perspectives nouvelles en matière de rôles et de responsabilités. Selon les rapporteurs, la tâche qui attend les sociétés industrielles est double : le ralentissement de la croissance implique de remodeler les politiques sociales tout en assurant le minimum de protection qu'un système démocratique doit assurer à ses citoyens. Mais il ne s'agit pas de tailler à la hache : il faut plutôt faire oeuvre de chirurgien, tout en renégo-ciant les rôles sociaux de l'Etat, de la famille et de l'économie.

- OCDE. — *La Micro-électronique, la Productivité et l'Emploi*. — OCDE, Paris, 1981. — 330 p.

L'objet de cet ouvrage est de tenter de faire comprendre ce que pourraient apporter les nouvelles technologies de façon à ce que l'on puisse maîtriser les possibilités qu'elles offrent. Pour mieux percevoir les problèmes engendrés par ce changement technologique très rapide, en particulier dans les techniques de l'information, les auteurs de cette étude collective offrent à la fois les résultats d'expériences en cours, et des tentatives d'évaluation à plus ou moins long terme. On y trouve mesurées les incidences des micro-ordinateurs sur les taux d'emploi, sur les structures d'organisation, les profils d'emploi, les stratégies des entreprises, etc.

Les activités liées à l'information apparaissent comme quelque chose dont notre société a de plus en plus besoin. Il est donc très important d'étudier les implications des technologies de pointe, qui bouleversent et re-structurent un secteur qui se développera rapidement dans l'avenir.

- «Promesses de la Médecine». — in *Sciences et Vie*, numéro Hors-Série, n° 136, septembre 1981. — 160 p.

Dans ce numéro spécial consacré à l'avenir de la médecine, on trouve des contributions portant sur les progrès techniques, les évolutions probables de la technologie, les perspectives ouvertes par le développement génétique, mais aussi des articles s'interrogeant sur une réorganisation possible de la profession, une nouvelle répartition entre la médecine officielle et les «médecines» parallèles ou les limites du fonctionnement de la «machine» médicale, faisant le point sur le débat du coût de la santé. Un dossier bien fait qui ne se contente pas de dresser un panorama des prouesses techniques envisageables, mais qui pose également quelques uns des problèmes fondamentaux que rencontrera la médecine dans la décennie 80-90.

- UNESCO. — *Reflection on the Future Development of Education. Trends and Projections of Enrollment by Level of Education and by Age. World and Regional Aggregates 1960-2000*. — Unesco, Paris, Division of Educational Policy and Planning, 1981

La première partie de ce rapport est composée d'un bilan des politiques d'éducation dans les pays en voie de développement et dans les pays industrialisés. Les quarante pages de tableaux et graphiques placés en annexe font de ce document une référence indispensable pour ceux qui s'intéressent à l'avenir de l'éducation. Car, partant de ce bilan, les auteurs de l'étude ont mis en lumière les tendances qui se sont manifestées dans le développement quantitatif de l'éducation au cours des dernières années, et ont examiné les implications qui pouvaient en être tirées pour les décennies à venir. Malgré le gouffre qui sépare les pays industrialisés de ceux du tiers-monde, ce sont les facteurs démographiques qui, dans les deux cas, continueront à jouer un rôle majeur pour déterminer la capacité des pays à donner une éducation aux élèves et étudiants potentiels, et de plus en plus la formation d'une politique éducative devra être perçue comme une partie intégrante de l'effort du développement national.

- VARIH AUCTORES. — *L'énergie*. — Paris, Bordas, 1981. — 245 p.

Cet ouvrage collectif présente une synthèse des connaissances, des options, des marchés et des enjeux en matière d'énergie. Rassemblant les contributions d'experts, de techniciens, d'écono-

mistes, mais aussi d'hommes politiques et d'humanistes, il constitue un véritable instrument de référence. Il a été conçu comme tel ; la première partie est un inventaire recensant les sources et ressources d'énergies «nouvelles» ou traditionnelles, la seconde présente une mise en perspective des différents problèmes qui ont émergé à l'occasion de la recherche de nouvelles stratégies énergétiques, la troisième la plus factuelle regroupe et visualise les données économiques et statistiques les plus significatives et les plus reconnues. Ce livre est un ouvrage d'information ; les convictions, les espoirs et les anxiétés diffèrent d'un chapitre à l'autre, il ne prétend pas résoudre les contradictions, mais bien plutôt, présenter la complexité et la diversité des problèmes qui se posent, et des options qui se présentent.

Vient de paraître

(Extrait du bulletin mensuel de bibliographie prospective réalisé par l'Association Internationale Futuribles).

- BAILLY, Antoine S. — *La géographie du bien-être* — Paris, PUF, 1981 — 329.
- BONELLI, Pierre et Fillion, Alain. — *L'impact de la micro-électronique 1981-1985* — Paris, Coll. Préparation du VIII^e Plan, Documentation Française, 1981. — 132p.
- CHAUVIN Rémy. — *Des savants pour quoi faire ? Pour une sociologie de la science.* — Paris, Ed. Payot, coll. Bibliothèque Scientifique, 1981. — 192p.
- DUMONT René, MOTTIN, Marie-France. — *Le Maldéveloppement en Amérique Latine.* — Paris, Ed. Le Seuil, coll. l'histoire inédite, 1981. — 281p.
- JANUS. — *Des rythmes de travail souples.* — Paris, Ed. Chotard, 1981. — 243p.
- JOXE, Alain. — *Demain la guerre ?.* — Paris, Ed. Ouvrières, coll. Economie et Humanisme, 1981. — 248p.
- PERROT, Danielle. — *Mondialisme et régionalisme dans la politique internationale.* — Rennes, Centre de documentation et de recherches européennes, 1981. — 619p.
- PIGASSE, Jean-Paul. — *Les sept portes du futur.* — Paris, Ed. Albin-Michel, 1981. — 256p.
- SCHNAPPER, Dominique. — *L'épreuve du chômage.* — Paris, coll. Idées, Gallimard, 1981. — 224p.
- VOELCKEL Michel. — *Rien que la mer.* — Paris, Ed. Mercure de France, 1981. — 256p.
- WICKLEIN, John. — *Electronic Nightmare. The new communicatives and Freedom.* — New-York, Vicking, 1981. — 282p.

BULLETIN D'ABONNEMENT

à retourner à Pergamon Press France S.A., 24, rue des Ecoles, 75005 Paris

NOM PRÉNOM

ORGANISATION (ou PROFESSION)

ADRESSE

..... TÉLÉPHONE

Vous prie d'enregistrer abonnement (s) à la revue FUTURIBLES

au prix unitaire annuel de :

France : FF 270 (TVA 4 % incl.) - C.E.E. : FF 270 - Etranger : FF 290 - Par avion : FF 375

à partir du : 1^{er} janvier 19 *

1^{er} juillet 19 *

RÈGLEMENT (*ayer les mentions inutiles*) :

- ci-joint par chèque bancaire libellé à l'ordre de Pergamon Press France S.A.
- par virement bancaire (Société Générale, Agence G, St Michel,
27 bd St Michel, 75005 PARIS, Compte N° 200.1961.2)
- sur envoi d'une facture

DATE

Signature :

* Cocher la case correspondante.

P.S. — Des conditions spéciales sont réservées aux membres de l'Association
Internationale Futuribles (renseignements sur demande à l'Association :
Tél. 222.63.10)

Association Internationale Futuribles

Fondateur : Bertrand de Jouvenel ; Président : Philippe de Seynes ;
Délégué Général et Secrétaire Général : Hugues de Jouvenel

Objectifs

- Agir comme centre de documentation pour les études sur l'avenir à moyen et long terme : inventaire et évaluation des recherches, collecte et analyse des données, élaboration d'études comparatives et de rapports de synthèse.
- Identifier — avant qu'ils ne deviennent brûlants — les problèmes-clefs de demain ; études et recherches sur les différentes évolutions possibles et sur les actions à entreprendre pour éviter les dangers prévisibles, saisir les opportunités qui se dégagent et s'adapter aux transformations irréversibles.
- Assurer une confrontation permanente entre les différentes équipes de recherche et les centres de décision, et faciliter l'échange entre personnes de disciplines, d'idéologies et de pays différents qui — par les faits qu'ils relatent, les idées et les opinions qu'ils avancent — peuvent aider à la compréhension du monde contemporain et aux défis du futur.
- Diffuser les résultats de ces réflexions et de ces recherches par l'édition de livres, revues, bulletins...

Fonction vigie

- **Bibliographie prospective.** Bulletin mensuel d'analyse bibliographique sur les principales études prospectives réalisées dans le monde.
- **Actualités prospectives.** Bulletin mensuel sur les idées et les faits porteurs d'avenir.
- **Synthèse et évaluation de la recherche.** Recension, et évaluation des travaux de prospective, réalisées par thème ou par pays sur contrat.

Etudes et Recherche

- **L'avenir de l'Etat protecteur et les formes alternatives de protection et de régulation sociale.**
- **Les innovations technologiques et sociales : leurs impacts sur la création de nouveaux emplois.**
- **Prospective des besoins et des approvisionnements de l'Europe en matières minérales et végétales :** approvisionnement, économies de matières premières, stratégies de négociation.
- **Evolution des modes de vie :** au travers notamment d'enquêtes, de monographies familiales et de travaux de synthèse.
- **La prospective au service de l'action :** nécessité et opérationnalité de la prospective, évaluation des méthodes...

Rencontres

L'Association Internationale Futuribles organise régulièrement des **tables-rondes, séminaires et conférences internationales** dont le programme est disponible au secrétariat.

Edition

- Une **revue mensuelle** d'analyse, prévision, prospective : Futuribles
- Trois **bulletins périodiques** d'information : Actualités prospectives, Bibliographie prospective, Futuribles newsletter.
- Des **livres** en anglais et en français.

Renseignements, adhésion :

55, rue de Varenne. F-75007 Paris. France. Tél. (1) 222 63 10 + Telex FECPAR 201220 F

Marc Benoun Patrick Séricourt	3	<i>Création d'entreprise : à la recherche d'une politique</i>
Pierre Battini	21	<i>Entreprises de technologie avancée et financement de l'innovation</i>
Bernard Eme Yves Laplume	35	<i>Les nouveaux entrepreneurs en France</i>
Hans Maier	51	<i>Les nouveaux entrepreneurs en R. F. A.</i>

Forum

Ehud Zuscovitch	62	<i>Décentralisation et mutation industrielle</i>
-----------------	----	--

Futur-Information

65	<i>Les nouvelles de la prospective</i>
67	<i>Les actualités prospectives</i>

Bibliographie

75	<i>Analyses critiques</i>
87	<i>Comptes rendus</i>
91	<i>Vient de paraître</i>